This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Google

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

SKIPWORTH BEQUEST

TAYLOR INSTITUTION

DOMI MINA
NUS TIO
ILLU MEA

Skipworth P. 20

MÉMOIRES

DE LA

MINORITÉ

DE

LOUIS XIV.

MÉMOIRES
DE LA
MINORITÉ
DE
LOUIS XIV,

Corrigés & augmentés de plusieurs choses fort considérables, qui manquent dans les autres Editions.

Avec une Préface nouvelle, qui sert d'Indice & de Sommaire.

Par M. le Duc D. L. R.

TOME I.

A TREVOUX,
Aux dépens de la Compagnie.

M. DCC. LIV.

TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
18 AUG 1965
..D
..ARY

PRÉFACE.

CES Mémoires ayant déja paru ſix ou ſept fois, il n'eſt pas beſoin de faire ici leur éloge, pour donner envie de les lire. L'eſtime qu'en font tous ceux qui les ont lus, eſt une puiſſante recommandation auprès de ceux qui les liront. Meſſieurs de la Châtre & de la Rochefoucault, qui en ont compoſé les deux premieres parties, ſont illuſtres, & par leur naiſſance, & par la figure, qu'ils ont faite à la Cour de France. Ce ſont deux autres COMMINES, qui racontent non-ſeulement ce qu'ils y ont vu; mais encore ce qu'ils y ont fait & negocié eux-memes, & qui plus eſt, dans un tems orageux, & fertile en événemens ſinguliers.

Il ſeroit difficile de trouver un

livre plus rempli d'intrigues, de pratiques & d'exemples de tous les artifices, que les Grands emploient, pour bâtir leur fortune sur la ruine de leurs rivaux, ou de leurs ennemis. On y voit premierement un Roi moribond, qui haïssant également sa femme & son frere, voudroit bien les exclure tous deux de la Régence; une Reine, qui la prétend en qualité de Mere; un Fils de France, qui la bride en qualité d'Oncle; la Cour partagée de cœur & d'intérêts entre ces deux Concurrences; un Duc d'Anguien, qui embrasse le parti de la Reine, pour être préféré dans la faveur, & dans les emplois, au Duc d'Orléans, suspect à cette Princesse; trois Ministres, créatures du Cardinal de Richelieu, qui demandent la Régence pour celle, que leur Maître avoit cruellement persécutée; mais

plutôt pour ſauver le débris de leur autorité mourante, que par un véritable repentir du paſſé; un Duc de Beaufort entré ſi avant dans les bonnes graces de la Reine, qu'il ſembloit être le ſeul, qui pût ouvrir aux autres la porte des honneurs & des charges; un Evêque ambitieux, qui aſpiroit au Cardinalat, & à la direction univerſelle des affaires; mais destitué de toutes les conditions requiſes pour gouverner en chef; enfin, quantité de prétendans, qui ſe faiſoient un ſi grand mérite d'avoir été maltraités du Roi, ou du Cardinal de Richelieu, qu'ils ſe croyoient en droit d'obtenir toutes les récompenſes, dont leur préſomption repaiſſoit leur attente. Voilà préciſément ce que contient la premiere Scène.

La mort de LOUIS XIII ouvre la ſeconde, où nous voyons

une chose, qui ne s'étoit peut-être jamais faite en France, où la volonté Royale est plus respectée qu'en nul autre Etat Monarchique. C'est que le Parlement de Paris, qui, par son institution, est le dépositaire & le gardien de toutes les loix fondamentales de l'Etat, & qui ne tient sa jurisdiction que de la main du Roi, ainsi que tous les autres Tribunaux du Royaume, cassa la *Déclaration*, par laquelle LOUIS XIII qui avoit toujours cru la Reine incapable de toutes sortes d'affaires, & trop passionnée pour l'Espagne, établissoit un *Conseil de la Régence*, comme pour la mettre en tutelle. Témoignage, que tout céde à la faveur & à l'intérêt, & que c'est bien en vain, que les Princes les plus absolus se flattent de l'espérance d'être obéis après leur mort, quand ils n'ont pas pris soin de se

faire aimer durant leur vie. Mais ce qui ne paroîtra pas moins surprenant, c'est que le principal Auteur de cette *Déclaration* injurieuse, qui outre cela avoit essayé avec Monsieur de Chavigny, de faire associer le Duc d'Orléans à la Régence, fut choisi par la Régente, pour être Chef de son Conseil, à l'exclusion de l'Evêque de Beauvais, qu'elle avoit désigné, quelque tems auparavant, pour son premier Ministre, & nommé depuis au Cardinalat; de Monsieur de Château-neuf, qui outre qu'il avoit été ennemi déclaré du Cardinal de Richelieu, s'étoit particuliérement attaché à elle, avant qu'elle fût en autorité; & de M. des Noyers, qu'elle avoit promis de rappeller, deux heures après la mort du Roi, à la Cour, d'où il s'étoit retiré pour se faire ôter du *Conseil de la Régence.*

La troisiéme Scène commence au retour en France de la Duchesse de Chevreuse, que l'on peut appeller, par une comparaison très-juste, la Pénélope de notre siécle, soit qu'on la regarde du côté de ses Amans, & de ceux de sa fille [a], *matre pulchrâ filia pulchrior* [b]; ou du côté des partis qu'elle forma pour faire chasser le Cardinal Mazarin. Cette Dame, qui avoit possédé toute la faveur & toute la confiance de la Reine avant son éxil, revenoit à la Cour, comme une personne, dont la présence devoit décider de la bonne ou de la mauvaise fortune de ceux qu'elle y trouveroit établis. Elle croyoit bien, que l'Evêque de Beauvais, à qui tout le monde faisoit ombrage, lui avoit rendu, ainsi qu'à Monsieur

[a] *Derniere Abbesse de Jouars.*
[b] *Horat. od.* 16. *lib.* 1.

de Château-neuf, de très-mauvais offices auprès de la Reine; mais elle ne pouvoit croire, que tout cela eût été capable de la détruire dans l'esprit de sa Maîtresse; ou du moins elle présumoit tant de sa dextérité, & même de ses charmes, quoique le tems les eût fort effacés, qu'elle se promettoit de triompher hautement de tous ses ennemis. De sorte qu'elle eut grand sujet d'être surprise, à son arrivée, lors qu'allant saluer la Reine, de qui elle attendoit mille caresses, la Reine lui dit, que pour ne point donner de soupçon aux Alliés de la France, il falloit qu'elle allât faire un tour à la Campagne. Ce revers apprend aux Favoris, qu'il y a bien de la différence entre l'amitié personnelle des Rois, & leur amitié d'office; & que si leur personne souffre quelquefois un com-

pagnon, leur office de Roi n'en souffre jamais [a]. Madame de Chevreuse avoit été la compagne de la Reine dans sa persécution, mais cela ne lui donnoit aucun droit de le devoir être dans sa Régence, où il falloit faire le jaloux personnage de la Majesté. Peut-être que si la Duchesse eût suivi le sage conseil, que son mari lui donnoit, de ne point témoigner, qu'elle fût revenue avec dessein de gouverner la Reine, qui avoit dans l'autorité souveraine des pensées fort éloignées de celles qu'elle avoit eues dans l'adversité, elle auroit pu réussir à la ruine du Cardinal, & au rétablissement de Monsieur de Château-neuf, son ancien adorateur. Quoi qu'il en soit, si du commen-

[a] *Antoine Perez dans la 68 & la 71 de ses secondes lettres.*

cement l'Evêque de Beauvais eût, voulu s'entendre avec elle, & avec ce vieux Magiſtrat, qui étoit homme d'expérience, & propre à ſoutenir le poids des affaires; il eſt certain, que le Cardinal auroit trouvé mille difficultés à les ruiner tous trois; & que ſi Monſieur de Château-neuf fût entré dans le Miniſtere, du conſentement de Monſieur de Beauvais, ce bon Prélat y auroit eu beaucoup de part, ou du moins n'auroit pas été fruſtré du Chapeau de Cardinal. Mais comme il ne ſe connoiſſoit point, & qu'il ne trouvoit pas grand eſprit au Cardinal Mazarin, à cauſe qu'il n'entendoit pas les Matieres Bénéficiales, il négligea pluſieurs précautions, qu'un plus habile homme d'Etat auroit jugées très-néceſſaires.

La derniere & la principale Scène de ces Mémoires eſt celle de *la*

Fronde, dont Monſieur de la Rochefoucault nous fait une peinture tout à-fait naturelle ; car, à mon avis, toutes les piéces, qui ſuivent, ſont de différentes mains ; & cela ſe peut remarquer à l'inégalité du ſtile, qui n'eſt pas ſi nerveux, ſi ſentencieux, ni même ſi reſſemblant à celui de Tacite, dont ce Duc étoit grand imitateur. Ce n'eſt pas à dire néanmoins, que ces relations ne ſoient bien écrites, & ne contiennent auſſi des faits hiſtoriques très-curieux : tout ce qui me ſemble y manquer, eſt, que ſouvent ces faits ne ſont pas aſſez circonſtanciés, ni même rapportés exactement ſelon l'ordre des tems. Mais pour remédier à ce défaut, qui ôte un grand jour à la narration, il faudroit avoir eu en main les Journaux de ceux, qui ont été les principaux Acteurs de cette Scène ; ce qui n'eſt pas

facile à trouver, parce que, dit notre Duc, ceux qui ont causé les mouvemens passés, ayant agi par de mauvais principes, ont pris soin d'en dérober la connoissance, de peur que la postérité ne leur imputât d'avoir sacrifié à leurs intérêts la félicité de leur patrie. Ajoutons à cette raison, que des Courtisans & des gens d'épée ne sont pas capables de toute la justesse, ni de tout l'arrangement, dont se picquent nos Ecrivains de profession.

Au reste, je ne doute presque point, que les *Memoires de la Régence*, ne soient de ce Duc, quoique l'Auteur de la lettre, qui est au-devant des *Réflexions* ou *Maximes Morales*, dise, qu'il *se défie presque toujours de l'opinion publique, & que c'est assez qu'elle fasse présent d'un livre à quelqu'un, pour avoir une juste raison de n'en rien*

croire. .... *Que la réputation du Duc est établie dans le monde par tant de meilleurs titres, qu'il n'auroit pas moins de chagrin de sçavoir que ces* Réflexions *sont devenues publiques, qu'il en eut lorsque les* Mémoires, *qu'on lui attribue, furent imprimés.* Car on peut répondre à cela, que Monsieur de la Rochefoucault ne fut fâché de l'impression de ces Mémoires, que parce qu'il sçavoit qu'il en étoit le véritable Auteur, & que les vérités odieuses qu'il y dit lui attireroient la haine des Grands, qui y sont intéressés, & particulierement de Monsieur le Prince, & de Madame la Duchesse de Longueville, dont il fait des portraits, qui leur ressembloient trop, pour leur être agréables. Celui de la Duchesse est inimitable, & je ne crois pas qu'on puisse rien dire en douze lignes, qui signifie, ni qui instrui-

le davantage. *Plus intelligitur, quàm pingitur.* Celui de M. le Prince est aussi très-beau, & nous montre un Capitaine revêtu de toutes les vertus & de tous les vices d'Alexandre; un homme extrême en tout, & qui n'avoit rien de médiocre, ni dans l'esprit, ni dans les mœurs; en un mot, un sujet si mêlé, qu'on ne le sçauroit, ni trop louer, ni trop blâmer. Au reste, pour faire justice à la mémoire de ce Prince, qui disoit de si bonne foi, qu'il étoit entré en prison le plus innocent de tous les hommes, & qu'il en étoit sorti le plus coupable[a]; j'ajouterai à son portrait, que par la victoire de Rocroy, où il renouvella au bout de cent ans dans le nom de *Bourbon* & d'*Anguien* les

[a] *Dans son Oraison funèbre par Monsieur l'Evêque de Meaux.*

trophées de la bataille de Cérisolles[a], il mérita, que la France n'eût pas regret de l'avoir mis au monde, d'autant que le bien qu'il fit alors à l'Etat, par ce merveilleux coup d'essai, & par la prise de Thionville, qui en fut le digne prix, peut entrer en compensation pour tous les maux, que sa retraite aux Pays-Bas causa depuis à sa patrie.

Quant à l'inimitié, qui se mit entre le Prince de Condé & le Cardinal Mazarin, qui lui avoit de si étroites obligations, c'est ce qui arrive tous les jours parmi les

[a] *Gagnée par François de Bourbon, Comte d'Anguien, le 14 d'Avril 1544. Victoire qui nous acquit la Ville de Carignan & tout le Montferrat, excepté Casal. Ce Comte étoit frere aîné de Louis Prince de Condé, & puisné d'Antoine, pere d'Henri IV.*

Grands. Car celui, qui a obligé, veut d'ordinaire se réserver un droit de supériorité sur la personne obligée, & celle-ci, au contraire, voyant que la reconnoissance lui est onéreuse, ne tarde guère à se lasser de sa dépendance, & à secouer un joug, que l'amour-propre fait regarder comme une tirannie. Et voilà sur quoi le Cardinal forma la résolution de se passer dorénavant de la protection de ce Prince, & de rechercher pour appui l'alliance de Messieurs de Vendôme, de tout tems ennemi de la Maison de Condé. Monsieur de la Rochefoucault remarque aussi, que leur aliénation prit origine de l'extrême familiarité qu'ils avoient eue ensemble; ce qui enseigne aux Grands, & sur-tout aux personnes qui sont dans le Ministere, à vivre resserrés, & à fuir comme l'écueil de leur for-

tune & de leur réputation, la communication assidue, qu'Antoine Perez a bien raison d'appeller *un espion privilégié* [a], qui les fait voir tout entiers, & par conséquent, toujours mépriser.

Si le Duc de Beaufort eût été de l'humeur & du sentiment de Monsieur de Turenne, qui disoit, que la plus belle femme du monde ne méritoit pas, qu'un homme d'esprit perdit un mois de tems auprès d'elle [b]; il ne se fût jamais embarqué dans l'amour de Madame de Montbazon, qui le brouilla irréconciliablement avec toute la Maison de Monsieur le Prince au sujet de Madame de Longueville; ni dans les intrigues de Madame de Chevreuse contre le Cardinal, qui lui firent perdre non-seule-

[a] *Dans ses lettres Espagnoles.*
[b] *Vie de Monsieur de Turenne.*

ment l'eſtime de la Reine, qui l'avoit cru le plus honnête homme de France, mais encore ſa fortune & la liberté.

La grande liaiſon, que le Coadjuteur de Paris, qui depuis, fut le Cardinal de Rets, avoit avec Madame de Chevreuſe, ne lui fut pas moins fatale qu'au Duc de Beaufort & à Meſſieurs de Château-neuf & de la Châtre; & c'eſt ce qui donna lieu aux railleurs de ce tems-là de comparer cette Ducheſſe au *Cheval Sejan*, dont tous les maîtres avoient eu une fin malheureuſe. Au reſte le portrait de ce Prélat eſt trop chargé, & ſi Monſieur de la Rochefoucault en eût dit moins de mal, les d-ſintéreſſés en auroient pu croire davantage. Je ne me mêlerai pas de juſtifier la conduite du Coadjuteur, qui véritablement ſe laiſſa trop emporter à ſon dépit, après que la Régente eût mépriſé ſes offres & ſes

avis dans une conjoncture très fâcheuse, où son service pouvoit être fort utile ; mais je rendrai témoignage à la vérité, si je dis, que son plus grand crime étoit d'avoir un esprit & un crédit, qui donnoient de l'inquiétude au Cardinal, dont la fortune étoit alors bien ébranlée.

La relation intitulée, *la Prison des Princes*, décrit agréablement les artifices, dont le Prince de Condé se servoit auprès des *Frondeurs*, pour tenir dans la crainte & dans la soumission le Cardinal, qui songeoit à marier une de ses niéces avec le Duc de Merçoeur ; & pareillement ceux, que ce Ministre, qui avoit passé toute sa vie à l'école de la dissimulation, employoit sous le masque d'une foiblesse affectée, pour se défaire d'un protecteur, dont les prétentions n'avoient plus de bornes. Ce qu'il y a de singulier en cette affaire, c'est que comme Monsieur

le Prince s'étoit réconcilié avec les *Frondeurs*, pour détruire le Cardinal; ou du moins pour faire sa condition meilleure avec lui, par le moyen d'un parti, dont le peuple épousoit aveuglément les sentimens & les intérêts; le Cardinal lui rendit le change en se réconciliant lui-même avec la *Fronde*, après que son concurrent eut éclaté publiquement contre le Duc de Beaufort & le Coadjuteur, lesquels il accusoit au Parlement de l'avoir voulu faire assassiner sur le Pont-Neuf. Réconciliation, qui fut le commencement de tous les malheurs de Monsieur le Prince, puisqu'elle causa son emprisonnement, par l'habileté de Madame de Chevreuse, qui en surmonta toutes les difficultés.

Mais ce qui montre, que la Fortune se joue de toute la prudence des hommes, & que les mesures les mieux prises sont souvent les plus

malheureuſes, c'eſt que le Cardinal ayant fait transférer de Marcouſſy au Havre-de-Grace Meſſieurs de Condé, de Conty, & de Longueville, dont les *Frondeurs* vouloient ſe rendre les maîtres, ſoit pour les perdre tous trois, ou pour avoir la gloire de leur donner la liberté, en vue de les engager par un ſi bon ſervice à ôter la Régence à la Reine; les *Frondeurs*, qui ſe virent fruſtrés de leur eſpérance par le tranſport de ces Princes en un lieu plus ſûr & plus éloigné, & qui depuis qu'ils s'étoient réconciliés ſecrettement avec le Cardinal, feignoient, de concert avec lui, d'être toujours ſes ennemis jurés, ſe ſervirent adroitement de cette feinte, pour le ruiner tout de bon, ſans qu'il en prît ombrage. De ſorte que peu de tems après, les Princes furent délivrés, & le Cardinal obligé de ſortir du Royaume, où il couroit riſque d'ê-

tre immolé à la haine du Parlement & du peuple.

Cette Préface feroit trop longue, fi j'entrois dans le détail de toutes les autres intrigues, qui font rapportées dans ces Mémoires. Ce que j'en ai mis ici en extrait, eft un affez bel échantillon pour faire juger de tout le refte. C'eft pourquoi, je finis par une réflexion du Cardinal de Richelieu, qui ne quadre pas moins bien à la Régence d'Anne d'Autriche, qu'à celle de Catherine & de Marie de Médicis. « Pendant que » ces Reines, dit il, ont eu part au » gouvernement de l'Etat, & qu'à » leur ombre diverfes femmes fe » mêloient des affaires, il s'en eft » trouvé de puiffantes en efprit & » en attraits, qui ont fait des maux » indicibles, leurs charges leur » ayant acquis les plus qualifiés du » Royaume & les plus malheureux, » qui les fervant felon leurs paffions,

» ont souvent desservi ceux qui ne » leur étoient point agréables, par» ce qu'ils étoient utiles à l'Etat » [a]. Paroles, dont les Lecteurs habiles sçauront bien faire l'application aux Duchesses de Longueville, de Chevreuse, de Montbazon, & de Châtillon, qui ont la meilleure part à ces Mémoires.

[a] *A la fin du chapitre* 8 *de la seconde partie de son Testament politique.*

TABLE
DES PIÉCES,
Contenues dans le premier Tome de ces MÉMOIRES.

MÉMOIRES DE MONSIEUR DE LA CHASTRE, *contenant la fin du Régne de* LOUIS XIII. *&* *le commencement de celui de* LOUIS XIV. pag. 1.
Lettre de Monsieur de la Chastre, à Monsieur de Brienne. 116
MÉMOIRES DE LA RÉGENCE D'ANNE D'AUTRICHE, *Mere de* LOUIS XIV. 118
GUERRE DE PARIS. 141

TABLE.

RETRAITE DE MONSIEUR LE DUC DE LONGUEVILLE *en son Gouvernement de Normandie, pendant la Guerre de Paris de 1649.* 241

MEMOIRES

MEMOIRES
DE
M. D. L. R...

MEMOIRES DE MONSIEUR de la Chastre, contenans la fin du Régne de Louis XIII. & le commencement de celui de Louis XIV.

IL est bien difficile de paroître prudent, lorsqu'on est malheureux. Comme la plûpart du monde ne s'attache qu'à l'apparence des choses, l'événement seul régle leurs jugemens : & jamais un dessein ne leur paroît bien formé ni bien suivi, lorsque l'issue n'en est

pas favorable. Dans les disgraces, qui me sont arrivées depuis un an, j'ai reçu cet accroissement de douleur, de voir mes plus passionnés amis me blâmer en me plaignant, & sans éplucher davantage mes actions, m'accuser d'avoir été, par mon peu de conduite, l'auteur de ma ruïne (a). Ce seroit une présomption trop grande à moi de croire, que je n'aye point commis de fautes, dans le temps que j'ai demeuré à la Cour, puisque les plus rafinés Courtisans se trouvent quelquefois embarrassés en des rencontres, où quelque adroits & souples qu'ils soient, il leur arrive des accidens, dont ils ne se peuvent bien retirer. J'avoue, que je puis avoir failli, soit manque d'expé-

(a) Ita se res habet, ut plerumque, quod accidit, id etiam meritò accidisse videatur, & casus in culpam transeat. *Paterc. hist.* 2.

rience ; ſoit en ne contraignant pas aſſez mon naturel, ennemi de toutes ſortes de fineſſes. Lorſque je ſuis venu auprès du feu Roi, j'y ai apporté un eſprit mal propre aux fourbes & aux baſſeſſes, & qui a toujours fait profeſſion d'une franchiſe trop ouverte. J'ai trouvé ce train de vie aſſez honnête pour le continuer depuis, & quoique j'aye apparemment reconnu, que ce n'étoit pas là le chemin de faire fortune, j'ai préféré la ſatisfaction de ma conſcience, une réputation ſincere, & l'acquiſition de quelques amis, gens d'honneur, aux dignités, & aux avantages, que j'aurois pû eſperer en faiſant l'eſpion, ou en jouant le double, & promettant en même tems aux deux partis. Dans cette maniere d'agir, que j'ai obſervée, je me ſuis peut-être découvert trop librement, & d'ailleurs je me ſuis attaché trop fermement à mes amis, quand ils

ont été en mauvaiſe poſture ; & c'eſt en ces deux points, que je puis avoir principalement manqué : mais je crois, que de telles fautes paroîtront excuſables aux perſonnes de probité (a), & que le fondement en eſt trop bon pour avoir des ſuites condamnables.

Voilà, ſans rien déguiſer, tous les crimes dont je me trouve coupable. Et pour le montrer plus clairement, je déduirai en peu de paroles, & fort véritablement, tout ce qui s'eſt paſſé de plus conſidérable dans les derniers temps que j'ai été à la Cour, parce qu'encore que mes interéts ſoient fort éloignés de ceux de l'Etat, les affaires générales les plus importantes ont eu quelque liaiſon avec les miennes particulieres.

(a) Agnoſco crimen, amplector etiam; quid enim honeſtius culpâ benignitatis ? *Plin. ep. 28. lib. 7.*

Quelque temps après la naissance de notre Roi Louis XIV. voyant qu'il n'y avoit rien à esperer pour moi, tant que le Cardinal de Richelieu seroit tout-puissant, parce que je ne pouvois m'assujettir servilement auprès de lui (a), & que d'ailleurs j'avois beaucoup d'alliances & de liaisons d'amitié, qui lui pouvoient être suspectes; je crus que je devois songer à prendre quelque autre parti, qui pût un jour relever ma fortune; & dans cette pensée, je n'en trouvai point de plus juste ni de plus grande esperance, que celui de la Reine, parce que le Roi son mari étant très-mal sain, & ne pouvant apparemment vivre jusqu'à ce que

(a) *On ne s'avance à la Cour qu'autant qu'on y sçait faire l'esclave.* Nobiles, quanto quis servitio promptior, opibus & honoribus extolluntur. *Tac. Ann.* 1.

ſon fils fût en âge de majorité, la Regence devoit infailliblement dans peu d'années (a) tomber entre les mains de cette Princeſſe, de qui les adverſités preſque continuelles, ſouffertes avec grande patience, avoient élevé l'eſtime à un ſi haut point, qu'on la croyoit la meilleure & la plus douce perſonne du monde, & la plus incapable d'oublier ceux, qui ſe ſeroient attachés à elle dans ſa diſgrace. Ces belles qualités me charmerent, & de plus je jugeai qu'il y avoit de l'honneur de ſe jetter de ſon côté, dans un temps, où l'abſolu pouvoir de ſon perſécuteur faiſoit éviter ſon abord à toutes les perſonnes foibles & intéreſſées (b), & par un excès de

(a) Ingruentium dominationum proviſor, conſiliis ejus implicari. *Tac. Ann.* 12

(b) Alii occurſum ejus vitare, quidam ſalutatione reddita ſtatim averti. *Ann.* 4.

tyrannie, ne laiſſoit preſque dans ſa maiſon que des traitres, ou des gens, que leur ſtupidité rendoit exempts de ſoupçon, & incapables de la ſervir en quoi que ce fût (a). Je lui vouai donc dès ce temps-là mes ſervices, & l'en fis aſſurer par Mademoiſelle de St. Louis (à preſent Madame de Flavacourt) & par Monſieur de Brienne. Les réponſes obligeantes, qu'elle leur fit pour moi, m'y engagerent encore davantage, ſi bien que depuis je me réſolus à ne ſonger jamais à aucun avantage dans la Cour, que quand elle ſeroit en état de m'en départir, ou quand je croirois lui pouvoir être plus utile dans une autre charge, que celle de Maître de la Garderobe du Roi, que j'avois alors. Je vécus

(a) Qui ſortem miſerabantur, remoti fictis cauſſis : etiam libertorum ſi quis incorrupta fide, depellitur. *Ann.* 12.

dans ce ſentiment juſqu'à la mort du Cardinal, après laquelle ceux qui s'étoient le plus éloignés de la Reine, ſe preſſant à lui faire de nouveau leur cour (a), il n'eſt pas fort étrange, que m'étant donné dès auparavant entierement à elle, je cherchaſſe avec ſoin les occaſions de lui témoigner mon zele. Il s'en preſenta une incontinent, laquelle j'embraſſai avec grande joye, & la lui ayant fait propoſer par Mr. de Brienne, & lui ayant enſuite parlé moi-même, elle la jugea avantageuſe pour ſon ſervice, & m'en remercia en des termes, qui redoublerent ma paſſion pour ſes intérêts, & accrurent mes eſpérances. Cette occaſion fut l'achat de la charge de Colonel Général des Suiſſes, dans laquelle je ne regardai ni la grande

(a) Lætantes ut fermè ad nova imperia. *Ann.* 2.

ſomme d'argent, que j'y employois, ni beaucoup d'autres conſidérations, que me pouvoit faire naître la vûe d'une femme & de trois enfans, dont la ruïne étoit inévitable, ſi par ma mort ma charge ſe perdoit ſans récompenſe. Je lui ſacrifiai donc ſans regret toute ma famille, & ſoit que mon procédé plein de franchiſe lui plût; ſoit qu'elle jugeât, que je la pouvois utilement ſervir, elle redoubla dès lors ſon bon viſage & ſes civilités pour moi, & parla de moi à ſes plus confidens, comme d'un homme qui lui étoit abſolument dévoué, & dont elle faiſoit état pour ſa fidélité, ordonnant particulierement à Monſieur l'Evêque de Beauvais, qui avoit alors ſon ſecret, de me communiquer librement les choſes, qui ſeroient de ſon ſervice. Ce fut preſque en ce même temps, que Mr. de Beaufort revint d'Angleterre: car ſi-tôt que

le Cardinal fut mort, Mr. l'Evêque de Lisieux, par ordre de la Reine, lui écrivit de s'en revenir; & lui, sans prendre d'autres précautions, partit à l'heure même, & mettant pied à terre en France, m'écrivit par un Gentilhomme nommé Drouilli, une lettre fort pleine de confiance, par laquelle il me prioit de le servir en ce que je pourrois auprès du Roi, & ajoûtoit, que Monsieur de Montrésor (qu'il sçavoit être mon cousin germain, & mon principal ami, & qui étoit le sien fort particulier) l'avoit assuré, que je m'y porterois avec beaucoup de joye. Tout ce que je crus devoir répondre à Drouilli, fut, que Monsieur de Beaufort me faisoit trop d'honneur, de se fier en moi, & que je le conjurois de me dire en quoi je lui pourrois être utile, lui protestant, que j'éxécuterois ce qu'il souhaiteroit de moi, peut-être avec peu de

crédit, mais au moins avec beaucoup de passion & de fidélité. Sur cela il me témoigna, que Mr. de Beaufort eût bien desiré, qu'avec quelqu'autre de ses amis je me fusse chargé de déclarer directement au Roi son retour dans le Royaume; mais en même temps il m'apprit, qu'ayant porté à Mr. de Brienne une lettre qu'il avoit pour lui, où Mr. de Beaufort le prioit de la même chose que moi, ce bon Seigneur, meilleur Courtisan que je n'eusse peut-être été, lui avoit dit, que le moyen de ruïner ses intérêts, étoit de prendre le biais qu'il lui proposoit: que pour lui, qui sçavoit mieux l'air du monde, qu'un homme qui venoit d'outre-mer, il étoit d'avis d'en parler aux Ministres, & qu'il partoit à l'heure même pour les aller trouver. Voyant l'affaire en ces termes, je lui dis, qu'il n'étoit plus temps de consul-

ter, & que les Miniſtres ayant connoiſſance du retour de Monſieur de Beaufort, il falloit attendre ce qu'ils feroient en cette occaſion, & ne pas entreprendre ſans leur participation, une négociation auprès du Roi, laquelle les piqueroit & les rendroit ſes ennemis : que pour moi, je m'en retournois à St. Germain où étoit le Roi, & que ſi je voyois jour de m'employer, je n'y perdrois pas un moment. Si-tôt que je fus à Saint Germain, je paſſai chez la Reine, & lui croyant apprendre cette nouvelle, je trouvai qu'elle en étoit déja bien inſtruite. J'ai ſçu depuis, que ç'avoit été par Mr. de Liſieux. Quelque temps après, Meſſieurs de Sully, de Retz, de Fieſque, de Chabot, & moi, allâmes voir à Anet ce nouveau revenu ; & ce fut dans ce voyage, que je me liai plus particulierement d'amitié avec lui ; car aupara-

vant j'y avois eu peu d'habitude, & même en quelques rencontres je m'étois trouvé dans des intérêts contraires aux ſiens. Comme à mon gré, la plus grande marque d'eſtime & de bonne volonté eſt la confiance, ce fut par-là que je me laiſſai gagner par lui. Il me témoigna de m'être obligé de la franchiſe, avec laquelle j'avois parlé à Drouilli, m'entretint de ſes intérêts à cœur ouvert, & me diſcourut enſuite ſur l'état préſent de la Cour, non pas en des termes extrêmement polis, n'étant pas naturellement fort éloquent; mais au moins avec des ſentimens ſi beaux & ſi nobles, que je pûs remarquer aiſément, qu'il avoit beaucoup profité en Angleterre dans la converſation de quelques Seigneurs, qu'il y avoit fréquentés. Mais ce qui m'attacha davantage à lui, furent deux choſes : l'une, l'étroite union que je ſçavois qu'il avoit

avec Mr. de Montréſor, dont les intérêts ont toujours été les miens ; & l'autre, la paſſion extraordinaire qu'il me fit paroître pour le ſervice de la Reine. Comme c'étoit un parti, auquel je m'étois abſolument rangé, ce fut cette derniere conſidération, qui emporta la balance, & ç'a été la même, qui m'a toujours engagé depuis avec lui : mais c'eſt une choſe, que l'on counoîtra plus viſiblement dans la ſuite de cette narration, qu'il faut que je reprenne de plus haut, afin de la rendre plus éxacte.

Après la mort du Cardinal, toute la France s'attendoit à voir un changement entier dans les affaires : car comme ce Miniſtre ne ſubſiſtoit auprès du Roi, que par la terreur, on crut, que cette raiſon étant finie avec lui, la haine de Sa Majeſté éclateroit ſur tout ce qui reſteroit de ſa famille, & de ſa cabale

(a). Mais ces eſpérances, qui flatoient beaucoup de perſonnes, ne durerent pas long-temps, & on vit peu de jours après avec étonnement ſa maiſon maintenue dans ſes dignités, & ſes dernieres volontés ſuivies entierement, hormis en un ſeul point, qui fut l'échange des charges de Surintendant des Mers, & de Général des Galeres, qui furent données, la premiere au Duc de Brezé, & la derniere au petit de Pont-Courlay, Duc de Richelieu; quoique le Cardinal en mourant eût demandé le contraire, & eût deſtiné la charge de l'un pour l'autre. Je ne parlerai point ici des querelles, que cette affaire excita entre Madame la Ducheſſe d'Aiguillon & le Maréchal de Brezé, qui dit contr'elle tout ce

(a) Metus & terror infirma vincula charitatis, quæ ubi removeris, qui timere deſierint, odiſſe incipient. *In Agricola.*

que la rage lui ſuggera ; & dirai ſeulement, que l'ancienne familiarité du Maréchal avec le Roi lui apporta cet avantage, ſans l'aide de perſonne. Mais quoique cette diſpoſition des plus belles charges du Royaume, & des plus beaux Gouvernemens, ſemblât bizarre à tous ceux qui la conſidererent ; & que le Gouvernement de Bretagne donné au Maréchal de la Meilleraie, à qui nous le verrons quitter aſſez foiblement quelque temps après, parût auſſi fort extraordinaire, on fut beaucoup plus ſurpris de voir le Cardinal Mazarin, & Meſſieurs de Chavigni & des Noyers, ſeuls dans le Conſeil étroit du Roi : je dis ſeuls, parce qu'encore qu'en apparence le Chancelier, le Surintendant Bouthillier, & les deux autres Secrétaires d'Etat, de Brienne, & de la Vrilliere, fuſſent préſens à toutes les délibérations, il eſt certain, que

le ſecret étoit pour les trois premiers, & qu'outre ce grand Conſeil, où ſe trouvoient tous ceux que j'ai nommés, une fois ou deux la ſemaine; comme eux trois demeuroient aſſidûment à St. Germain, ils en tenoient tous les jours un pour le moins avec le Roi, où ſe réſolvoient les principales choſes. Dès que leur Protecteur fut mort, ſe voyant appellés au Miniſtere, ils jugerent, que le ſeul moyen d'y ſubſiſter étoit de n'avoir point de déſunion enſemble, & de travailler d'un commun accord en tout ce qui ſe préſenteroit. Mais quelque réſolution qu'ils en euſſent faite, leurs premieres actions, & la différence de leur conduite firent connoître auſſi-tôt leur diviſion ſecrette (a). Le Cardinal Mazarin & Mr. de

(a) Arduum eſt, eodem loci potentiam & concordiam eſſe. *Ann.* 4.

Chavigni joints de tout temps ensemble (a), s'unirent encore plus étroitement en cette conjoncture; & comme le dernier n'ignoroit pas l'aversion, que le Roi avoit pour sa personne, il crut, que rien ne le pouvoit maintenir, que d'attacher ses intérêts inséparablement à ceux de l'autre, qui entrant nouvellement dans les affaires, auroit longtemps besoin de lui, pour être instruit. Leur méthode, pour s'introduire dans l'esprit du Roi, fut de témoigner un désintéressement général de toutes choses, & même d'affecter de dire, l'un, que son plus grand desir eût été d'aller en Italie; & l'autre, de se retirer de l'embarras de la Cour, pour vivre avec plus de repos, & moins

(a) Pari in societate potentiæ concordes. *Ann.* 13.

de traverses (a). Après ce premier fondement, ils songerent à s'acquerir des gens qui prônassent leurs actions auprès du Roi, & essayassent de lui persuader, que la grande dépense, qu'entretenoit le Cardinal, étoit un effet de son humeur, qui n'avoit nul attachement à l'argent, & une dépense qu'il avoit crue nécessaire en la place qu'il tenoit de premier Ministre. Ils firent pour ce sujet revenir à la Cour le Commandeur de Souvré, qui par la nourriture, qu'il avoit prise auprès du Roi, s'étant acquis une parfaite connoissance de son naturel (b), leur parût capable de les bien servir; quoique depuis le siége de la

(a) Negotia urbis, populi accursus, multitudinem adfluentium increpat, extollens laudibus quietem & solitudinem, quis abesse tædia ad offensiones. *Ann.* 4.

(b) Peritia morum. *Ann.* 1. Cogitationum principis peritus. *In Agricola.*

TAYLOR INST. OXFORD

Rochelle, le feu Cardinal, craignant son esprit, l'eût éloigné de la Cour, n'ayant pas oublié les biais de s'insinuer auprès du Roi, il rentra dans peu de jours en une assez grande familiarité, pour s'y rendre utile à ceux qui l'employoient.

Mais outre ce premier émissaire, leur façon de vivre, libre & magnifique, la profession qu'ils faisoient de vouloir obliger toutes les personnes de condition, & particulierement de songer à la délivrance des prisonniers, & au rappel des exilés, leur acquirent pour amis, ou du moins pour complaisans, & pour approbateurs, la plus grande partie de la Cour, & entr'autres Messieurs de Schomberg, de Lesdiguieres, de la Rochefoucault & de Mortemar. Je ne parle point de Monsieur de Liancourt, car ayant été de tout temps ami intime de Mr. de Chavigni, & fort particulier

du Cardinal, il n'eſt pas étrange, qu'il demeurât dans le même train de vie. Le petit Mr. des Noyers avoit le même but qu'eux de s'introduire dans l'eſprit de ſon Maître, mais ſa méthode étoit toute contraire; au lieu que les deux premiers affectoient la ſplendeur & l'éclat, lui ſe maintenoit dans une vie baſſe & obſcure; & tandis que les autres recevoient les compagnies, & paſſoient une partie du jour & les ſoirées entieres à jouer & à ſe divertir, lui s'enfonçoit plus que jamais dans le travail, & ne bougeoit preſque de ſa chambre à écrire, hors les heures qu'il employoit à prier Dieu, ou à demeurer auprès du Roi, avec qui ſa charge de Secrétaire d'Etat de la guerre lui donnoit des matieres d'entretien plus agreables que les autres. Car au lieu que les grandes negociations peſoient à ce Prince, le tracas & la diſcuſſion des troupes,

ſembloient être ſes ſeules affaires, tant il prenoit plaiſir à retrancher quelque choſe aux Officiers, & à parler du détail de toutes les charges, dans la diſpoſition deſquelles il lui ſembloit que paroiſſoit principalement ſon pouvoir. La profeſſion de dévotion, que faiſoit hautement M. des Noyers, lui avoit donné outre cela une familiarité avec le Roi, que les autres ne poſſedoient pas; car il étoit de toutes ſes prieres, & ſouvent dans Oratoire, après lui avoit aidé à dire ſon Office, ils avoient de longues conférences. Le Roi lui ayant voulu faire un don de cent ou deux cent mille écus ſur une certaine affaire, il ne l'accepta qu'à condition de l'employer au bâtiment du Louvre, & cette preuve de ſon déſintéreſſement fit un grand effet dans l'eſprit de Sa Majeſté. Les priſonniers, ni les exilés, ne trouvoient point de protecteur ni d'interceſſeur en lui,

& tout ce qu'il faisoit pour ne se pas charger de la haine publique, étoit d'assurer qu'il ne s'opposeroit point à la bonne volonté du Roi pour eux. Il avoit en ce procédé deux intentions, l'une, de complaire au Roi, dont il sçavoit que l'humeur n'étoit pas naturellement portée à faire du bien: l'autre, de témoigner son respect pour la memoire du feu Cardinal, en ne voulant pas si-tôt contribuer au changement des choses qu'il avoit faites, & rejetter par là sur lui toute les violences passées. Voilà quelle fut la premiere introduction de ces Messieurs, & leur maniere d'agir jusqu'à la fin de l'année 1642. de laquelle avant que de sortir, je dirai pour ce qui me touche, qu'ayant traité de ma charge, & voyant que j'aurois principalement affaire de Mr. des Noyers, comme Secrétaire d'Etat de la guerre, je lui en parlai, & fus confirmé

par lui dans le dessein de m'adresser moi-même directement au Roi, qui me reçut avec toutes les bontés possibles & sans en prendre avis de personne, si ce que le Chancelier me dit en ce temps-là est véritable; & les deux autres ne m'y auroient pas favorisé, mais il ne les aimoit pas alors, & je ne sçai, si c'est de-là que je dois prendre le premier fondement de la haine du Cardinal pour moi.

Au commencement de l'an 1643. ces deux cabales voyant la santé du Roi s'affoiblir encore de jour en jour, & laisser peu d'espérance d'une longue vie, chacun crût devoir songer à prendre un appui, & comme ils n'étoient pas convenus en toutes les autres choses, ils ne s'accorderent pas aussi en celle-ci. Monsieur de Chavigni croyant que sa charge & son habitude auprès de Monsieur, & les derniers services, qu'il prétendoit lui avoir rendus après le

Traité

Traité d'Eſpagne lui devoient tenir lieu d'un grand mérite envers ſon Alteſſe Royale, & qu'au contraire, la Reine le devoit toujours haïr, comme le principal Miniſtre de ſon ennemi, il fit pancher le Cardinal Mazarin du côté de Monſieur, & tous deux ſe mirent à travailler auprès du Roi, pour le faire revenir à la Cour. Et ſur ce ſujet il y a une particularité, qui d'abord ne ſemblera pas peut-être fort importante, mais qui a été de telle conſequence pour nous, que je puis dire, que c'eſt ce qui a commencé à nous perdre.

Après la priſe de Mr. le Grand, le Traité d'Eſpagne étant découvert, il courut un bruit, que ç'avoit été par le moyen du Comte de Bethune. Monſieur ſembla donner force à cette fauſſeté, & l'avouer tacitement, pouſſé à cela apparemment par la Riviere, qui crut ne ſe pouvoir mieux venger de Monſieur de

Montrésor durant son éloignement, ni mieux lui ôter tout chemin de rapprocher de son Maître, qu'en le faisant auteur, ou du moins approbateur d'une si noire calomnie contre son meilleur ami. Cette médisance dura peu de temps, & le feu Cardinal même, quoique peu ami du Comte de Bethune, en desabusa ceux qui lui en parlerent. Chacun peut juger combien un homme d'honneur doit être sensible à une si rude offense; mais l'autorité du Cardinal, qui protégeoit la Riviere, l'exemptant des justes ressentimens qu'on eût pû avoir, le maintint durant sa vie sans appréhension. Sa mort changea la face des choses, & la Riviere ne sçachant pas si son Maître seroit assez vigoureux, ou auroit assez d'amitié pour lui, pour le maintenir contre une Maison de considération, & ne se voyant plus d'autre appui, il en-

tra dans des frayeurs mortelles, & étant quelques jours après appellé à Paris par Mr. de Chavigni, pour y traiter du retour de Monſieur, il ne pût jamais être perſuadé de prendre ce chemin, qu'auparavant on ne l'aſſurât des reſſentimens du Comte de Bethune. Mr. de Chavigni, qui en avoit beſoin, employa Mr. de Liancourt, & parla lui-même enſuite au Comte de Bethune, qui ſe ſentant offenſé tout ce qu'un Gentilhomme le peut être, ne pût jamais être induit à lui donner ſa parole pour un temps; ſi bien qu'à la fin on le lui fit commander par une lettre du Roi, que lui porta Varennes l'un de ſes Ordinaires, qui empêcha bien l'effet de ſa juſte colere, mais ne fit qu'accroître une haine ſi équitable & ſi bien fondée. Peut-être que cette digreſſion ſemblera un peu longue, mais on verra par la ſuite, qu'elle n'eſt pas hors de propos.

La Riviere étant enfin venu à la Cour, y traita avec l'aide des deux Ministres les intérêts de ſon Maître ſi heureuſement, que peu de temps après on le revit auprès du Roi ſon frere en très-bonne intelligence, quant à l'apparence (a). Pendant que ces deux Meſſieurs travailloient de cette ſorte de leur côté, Mr. des Noyers prenoit d'autres briſées, & par l'entremiſe de Chandenier ſon ami intime, faiſoit aſſurer la Reine de ſon ſervice, & de ſon attachement inſéparable à ſes intérêts : & après cette premiere déclaration, il eut ſur le même ſujet quelques conférences avec Monſieur l'Evêque de Beauvais, dans leſquelles il s'ouvrit aſſez clairement des deſſeins de ſes collégues, qui lui donnerent belle matiere d'entretien en ce temps-là.

(a) Manente in ſpeciem concordiâ. *Tac. hiſt.* 3.

Car voyant peu à peu la maladie du Roi s'augmenter, & Sa Majesté leur ayant parlé quelquefois de la disposition de son Royaume, ils porterent le Pere Sirmond, son Confesseur, à lui proposer la Corregence pour Monsieur avec la Reine; & dans ce même temps, ils furent tous deux à Paris pour solliciter beaucoup de personnes du Parlement à ce même dessein, & se servirent de l'entremise du President de Maisons pour cet effet. Mais cette proposition déplût si fort au Roi, qu'après l'avoir aigrement rebutée, & en avoir même dit quelque chose à la Reine, il ne voulut plus entendre parler son Confesseur, & l'ayant fait renvoyer, sous un autre pretexte, prit en sa place le Pere Dinet.

Après cette premiere tentative, ces Messieurs se voyant absolument exclus de leur prétention, prirent un autre biais, qui tomba plus dans

le ſens du Roi, aſſez porté de ſon naturel à croire la Reine incapable de toutes ſortes d'affaires, & propoſerent cette même Déclaration, qui parut deux mois après, & qui auroit éclaté dès l'heure, ſi Monſieur des Noyers n'en eût diſſuadé Sa Majeſté. Il en fit avertir la Reine, à qui ce Conſeil de la Regence donna infiniment l'allarme. Et dans ce même temps, le Roi ayant eu la fievre, & ayant donné de l'apprehenſion aux Medecins, ceux qui ſçurent le particulier de la choſe, offrirent de nouveau leur ſervice à la Reine; & moi, (à qui elle avoit défendu quelque temps auparavant de demander à aller ſervir de Maréchal de Camp, me jugeant plus utile à ſon ſervice dans la Cour) je m'offris en cette occaſion, (ſi le Roi venoit à l'extrémité,) d'aller avec le régiment des gardes Suiſſes me ſaiſir du Palais, & empêcher

que qui que ce fût y entrât jusqu'à ce qu'elle y fût arrivée. Cette proposition étant assez hardie & affectionnée ne lui déplût pas, & la réponse qu'elle y fit, témoigna qu'elle m'en sçavoit gré, & qu'elle me croyoit tout à elle. Quelque temps auparavant, le Cardinal & Mr. de Chavigni porterent le Roi à la délivrance des Maréchaux de Vitri, & de Bassompierre, & du Comte de Cramail. Le moyen, dont ils se servirent en cette occasion, mérite d'être écrit, comme étant assez plaisant; car ne voyant pas que le Roi y eût beaucoup d'inclination, ils le prirent par son foible, & lui représenterent, que ces trois prisonniers lui faisoient une extrême dépense dans la Bastille, & que n'étant pas en état de faire cabale dans le Royaume, ils seroient aussi bien dans leurs maisons, où ils ne lui coûteroient rien. Ce biais leur réüssit,

ce Prince étant préoccupé d'une si extraordinaire avarice, que tous ceux, qui lui pouvoient demander de l'argent, lui pesoient sur les épaules, jusques-là qu'après le retour de Treville, Beaupui, & des autres, que la violence du feu Cardinal l'avoit forcé d'abandonner lorsqu'il mourut, il chercha une occasion de leur faire une rebufade à chacun, pour leur ôter l'espérance d'être récompensés de ce qu'ils avoient souffert pour lui. A la liberté des prisonniers, suivit le rappel de quelques éxilés. Le Maréchal d'Estrées eut permission de revenir d'Italie & Mr. de Mercœur revint à la Cour, où ayant été introduit auprès du Roi par le Cardinal Mazarin, il parla pour son frere, & obtint pour lui la liberté d'y retourner aussi, comme il fit quelques jours après, avec un éclat, & une estime très-grande. Avant

que d'aller voir les Ministres, il alla droit chez le Roi, qui le reçut avec des marques d'une amitié extrême, & un instant après son arrivée, l'entretint des affaires d'Angleterre, comme si c'eût été lui, qui l'y eût envoyé. Il accorda le même jour à Monsieur de Mercœur le retour de Monsieur de Vendôme en France, & vit aussi Madame de Vendôme, qu'il avoit renvoyée assez rudement, sans la vouloir voir, lorsqu'elle le vint trouver aussi-tôt après la mort du Cardinal.

La Reine fit paroître à ce retour beaucoup de bonne volonté pour Mr. de Beaufort, témoigna s'interesser dans le traitement qu'il reçut du Roi, lui parla avec grande familiarité, & par l'estime, qu'elle en fit hautement, confirma ce qu'elle nous avoit dit au retour d'Anet, que nous venions de voir le plus

honnête-homme de France. Il est certain, quoiqu'il soit malheureux, qu'il a de très-bonnes parties ; & que pour le cœur & la fidélité, peu de personnes se peuvent comparer à lui. Je ne dirai pas, qu'il ait toute la prudence qui se peut souhaiter, & je suis contraint d'avouer, qu'un peu de vanité & de feu de jeunesse lui fit faire à son retour des fautes notables. Peut-être que quelque jour, s'il plaît à Dieu, je le pourrai voir en état de le faire souvenir d'un discours, que je lui tins un jour, lui disant qu'en la posture où il se voyoit, il ne falloit pas s'amuser aux bagatelles des femmes, & que la partie des Héros devoit être sa principale. S'il en eût usé de cette sorte, il ne se fût pas fait des ennemis puissans, qui enfin ont beaucoup contribué à sa perte : mais c'est un défaut assez ordinaire aux personnes de son âge, de se

laisser emporter au dépit & à l'amour. Sans particulariser les choses davantage ; le dépit de Madame de Montbason contre Mr. de Longueville, & le sien contre Madame sa femme, firent, que rencontrant son interêt dans la passion de celle qu'il aimoit, il se porta à des actions un peu inconsiderées ; & ayant désobligé Mr. d'Anguien, il le jetta dans le parti du Grand-Maître contre lui. Il se fit un autre ennemi en ce temps-là, mais ce fut par un trait de générosité & de fermeté ; car faisant profession d'être intime de Messieurs de Bethune & de Montrésor, il ne voulut pas même saluer la Riviere ; & cette froideur le sépara infiniment du commerce & de l'interêt de Monsieur, qui avoit déja quelque chose sur le cœur contre lui, de ce que lui ayant parlé du Traité d'Espagne, il s'excusa d'y entrer ; & dit, qu'il falloit qu'il eût là-

dessus l'avis de Monsieur son pere, qui étoit en Angleterre, & à qui on eût difficilement confié un tel secret. Beaucoup de gens ont trouvé étrange, qu'il eût refusé de se mettre dans un parti fait contre l'ennemi capital de sa Maison, & j'aurois moi-même peine à comprendre la raison de sa retenue sur ce sujet, si je ne sçavois, que quelque temps après, il en voulut faire parler à la Reine par une personne, à qui elle ne voulut point s'ouvrir, ni même presque prêter l'oreille, ne la jugeant pas à mon avis assez prudente pour une intrigue de cette importance, & si je ne conjecturois par-là, qu'avant que de se jetter dans cet embarras, il vouloit sçavoir le sentiment de la Reine, à qui il s'étoit dès lors absolument donné. Enfin, quelque raison qu'il eût en cette rencontre, Monsieur en étoit demeuré mal satisfait, & ce

prétexte étoit plausible, pour fournir matiere à la Riviere d'aigrir son Altesse Royale contre lui.

Pendant toutes ces diverses menées, le Roi baissoit chaque jour, & les Médecins commençoient à prédire, que sa fin arriveroit bientôt. Ce pitoyable état obligea le Cardinal Mazarin & Mr. de Chavigni de songer sérieusement à leurs affaires; & comme ils voyoient, que toutes leurs brigues en faveur de Monsieur n'avoient produit autre fruit, que de faire éclater l'inclination, que la France presque toute entiere avoit à servir la Reine, & que même son Altesse Royale, perdant toute espérance d'être Corrégent, lui témoignoit, qu'il lui obéïroit très-volontiers, ils essayerent de regagner quelque créance auprès d'elle, lui firent faire de nouvelles protestations de leur fidélité, & tâcherent même de ména-

ger l'eſprit de Mr. de Beauvais; mais leurs efforts furent d'abord aſſez inutiles, & leurs complimens peu perſuaſifs, parce qu'outre ce qu'ils avoient entrepris ouvertement pour Monſieur, Mr. des Noyers, qui avoit dès le commencement témoigné ſon zele pour la Reine, emportoit tout le mérite de ce qui s'étoit fait juſques alors, & eux au contraire portoient toute l'iniquité. De plus leur changement étoit plutôt reçu comme une marque de leur impuiſſance, que comme une preuve de leur bonne volonté: & ſans doute ils auroient fait peu de progrès de ce côté-là, ſi le petit bon-homme Mr. des Noyers eût eu plus de patience, ou plus de ſoupleſſe auprès du Roi. On a imputé généralement ſa retraite au déplaiſir qu'il eut, de ne pouvoir gagner auprès de Sa Majeſté le crédit, qu'il s'étoit figuré, & d'y voir (à ce qu'on croit)

prévaloir le Cardinal. On a jugé, que ce fut ſur cela, qu'il lui demanda ſi inſtamment ſon congé, dans une conteſtation qu'il eut pour les intérêts du Maréchal de la Mothe, & pour les dépenſes de l'armée d'Italie, & que n'ayant pû l'obtenir lui-même, il pria le Cardinal de s'y employer; ce que celui-ci fit ſi efficacement, que dans le ſoir même il lui apporta la permiſſion de s'en aller à Dangu. Mais pour moi, je crois avec des perſonnes aſſez intelligentes, que ce qui parut être le premier mouvement d'un eſprit fort prompt, fut le trait d'un courtiſan prévoyant & rafiné; & que Mr. des Noyers voyant que la Déclaration, qu'il avoit retardée juſqu'à ce temps-là, alloit éclater dans peu de jours, (ſoit par l'opiniâtreté du Roi, ſoit par les ſuggéſtions des deux autres Miniſtres) & qu'il étoit compris dans le nombre de ceux,

qu'on mettoit dans le Conſeil de la Régence, il voulut s'en ôter abſolument, perſuadé, que ſe retirant chez lui dans un temps où le Roi ne pouvoit plus guere durer, la Reine ne perdroit point le ſouvenir de ſes ſervices; & qu'étant juſtement aigrie contre les autres, à cauſe de cette Déclaration, qui ſembloit la mettre en tutelle, elle les éloigneroit, ſi-tôt qu'elle ſeroit en pouvoir, pour ſe ſervir principalement de lui, comme du plus inſtruit dans toutes les affaires. La ſuite de ce diſcours fera voir, que ce raiſonnement n'étoit pas trop mal fondé. Mais avant que de paſſer outre, je ſuis obligé de déduire quelques affaires particulieres; l'une, que le Gouvernement de Bretagne donné au Grand-Maître, lui ayant acquis l'inimitié de la Maiſon de Vendôme, cette méſintelligence ouverte partagea toute la Cour. Mr. d'An-

guien, Mr. de Longueville, Mrs. de Lesdiguieres, de Schomberg, de la Rochefoucault, & quelques autres se rangerent du côté du Grand-Maître, & presque tout le reste se déclara pour Messieurs de Vendôme. Mr. de Marsillac ayant obligation au premier, & voyant son pere dans son parti, étoit prêt à s'y mettre aussi; mais en ayant parlé à la Reine, elle lui commanda de s'offrir à Mr. de Beaufort, & lui en parla comme de la personne du monde, pour qui elle avoit autant d'estime & d'affection. Cet ordre qu'il reçut a été sçu de la plûpart de ceux, qui étoient alors à Saint Germain; mais il m'arriva deux discours avec elle, qui n'étant presque que de mon interêt, n'ont point éclaté, & n'ont été qu'entre mes plus particuliers amis. Le premier fut sur le sujet de Mr. de Beaufort, pour qui lui témoignant beaucoup

de passion, je lui dis, que la principale raison, qui m'attachoit à son amitié, étoit le zele extraordinaire, que je reconnoissois en lui pour les interêts de Sa Majesté. Cet article lui plût, & elle amplifia la matiere, que j'avois entamée, avec des termes, qui ne me permirent plus de douter de sa confiance pour ce pauvre Prince, & du plaisir qu'on lui faisoit de s'unir avec lui. L'autre entretien fut un peu de plus longue haleine, & le sujet en fut, qu'au même temps que j'entrai dans la charge de Colonel Général des Suisses, Mr. des Noyers introduisit en celle de Commissaire Général de cette Nation, Lisle-la-Sourdiere, sa créature. Quoique cela m'apportât beaucoup de préjudice, je n'avois pas lieu de m'en plaindre, parceque l'affaire étoit résolue avant que j'achetasse ma charge. Ce m'étoit toutefois un très-fâcheux obstacle,

parceque Mr. des Noyers, qui anticipoit volontiers ſur toutes celles où il pouvoit mordre, donnoit à ſon dépendant une autorité très-grande, & qui alloit au détriment de la mienne. Dès l'inſtant qu'il ſe fut retiré, la plûpart de la Cour, qui n'ignoroit pas mon interêt, me ſollicita de ſonger à la ſuppreſſion de ce nouvel Officier. Pour moi, quoique je n'euſſe point de liaiſon avec Mr. des Noyers, qui me dût empêcher de me ſervir de l'occaſion que me donnoit ſa diſgrace, ſçachant que la Reine le croyoit ſon ſerviteur, & n'étoit pas ſatisfaite des autres, dont il m'eût fallu rechercher l'appui, je me réſolus avant toutes choſes, de ſçavoir ſon ſentiment. L'étant allé trouver, je lui dis, que ce petit changement m'offroit une rencontre de me procurer un avantage, qui me rendroit plus autoriſé, & plus en état de la ſervir

dans ma charge; mais que s'agiſſant de dépoſſeder une créature de Mr. des Noyers, qui m'avoit paru fort zelé pour ſon ſervice, & étant beſoin, que je m'appuyaſſe de ces deux Meſſieurs, qui ne s'étoient pas comportés envers elle, de maniere qu'elle en dût être ſatisfaite; je n'avois rien voulu entreprendre, qu'auparavant je ne fuſſe venu ſçavoir la volonté de Sa Majeſté. Que m'étant dévoué abſolument à elle, je ne voulois jamais de bien ni de faveur, que par ſon moyen, & que j'aurois attendu ſans impatience le temps où elle m'en eût pû faire, ſans lui parler de mon petit interêt, ſi je n'euſſe cru lui en devoir rendre compte, pour apprendre, ſi avec cet accroiſſement de pouvoir, elle me jugeroit plus en état d'obéïr à ſes commandemens. Après beaucoup de civilités & d'aſſurances, qu'elle n'oublieroit jamais la paſ-

ſion que je lui faiſois paroître pour ſon ſervice, elle me répondit que je devois me prévaloir de l'occaſion, & me ſervir de qui je pourrois, & qu'elle en ſeroit fort aiſe, parceque je lui ſerois plus utile ayant plus de crédit : que Mr. des Noyers s'étoit trop hâté, & s'étoit voulu perdre pour ſon plaiſir. Et après quelques paroles ſur ſon ſujet, elle finit, ſans me rien dire des deux autres Miniſtres, & me promit en me quittant, que ſi la choſe ne s'achevoit point avant qu'elle fût en autorité, elle me feroit cette grace avec beaucoup de joye. Après cette conférence, je priai le Commandeur de Souvré, de parler au Cardinal, & Mr. de Liancourt à Mr. de Chavigni, afin qu'ils m'obligeaſſent en cette occaſion. La réponſe qu'ils firent tous deux fut, qu'ils s'y emploieroient très-volontiers ; mais qu'il falloit différer quelques jours,

parce que ce ſeroit ſe détruire eux-mêmes, que d'aller parler ſi promptement au Roi contre un homme, avec qui ils n'avoient eu aucun démêlé, & qui étoit entré dans les affaires par la même voye qu'eux. Il eſt certain qu'en ce temps-là, ils n'étoient pas trop aſſurés de l'eſprit du Maître, & que le lendemain de la diſgrace de Mr. des Noyers, il ne voulut jamais parler d'affaires au Cardinal, que Mr. de Chavigni ne fût hors de la Chambre. Et enſuite ſur une propoſition, que le Cardinal lui fit, il repartit aigrement, que *cela étoit Italien en diable.* Pour revenir à mon diſcours, je n'eus pas le temps de voir l'effet de leurs promeſſes ; car huit jours après, le Roi ſe ſentant fort affoiblir, découvrit enfin ſa volonté ſur la Régence, & parla tout haut de cette Déclaration, dont j'ai fait mention ci-devant. Je crois que ces deux Meſ-

ſieurs n'y nuiſirent pas: mais, comme j'ai déja dit, il eſt très-véritable, qu'en deux ou trois points, s'ils ont été les inventeurs, ils ont deviné le ſens du Roi, qui jugeoit la Reine incapable de toutes affaires, & très-paſſionnée pour ſa patrie, & ne croyoit rien de ſi pernicieux à l'Etat que l'autorité de Mr. de Châteauneuf, (a) parce qu'entre les autres choſes, il le croyoit inſéparable de Madame de Chevreuſe dont il appréhendoit l'eſprit, & eût voulu trouver un biais de la bannir pour jamais de France. Il n'avoit guere d'inclination pour Monſieur ſon frere, & je ſçai, que dans ſa maladie il a dit quelquefois à la Reine, que c'étoit de lui, dont leurs enfans avoient principalement à craindre : ſi bien que ce qui touche

(a) *Charles de l'Aubeſpine, Chancelier des Ordres du Roi, fils de Guillaume, Chancelier des mêmes Ordres.*

Son Alteſſe Royale, vient aſſurément de ſon inſtinct. Enfin, ſoit que cela vînt du mouvement du Roi, ou du conſeil des Miniſtres, la Reine en fut horriblement ulcerée contr'eux, & dit à la plûpart des perſonnes, qui avoient quelqu'accès auprès d'elle, que c'étoient des tours, qui ne ſe pardonnoient point, & que quand le feu Cardinal, ſon ennemi déclaré, eût vécu, il n'eût pû lui faire pis. Cette démonſtration d'une haine ſi ouverte fut cauſe, que tous ceux qui s'étoient particulierement attachés à la Reine, s'éloignerent abſolument d'eux; & depuis le jour que le Roi fit lire cette belle Déclaration devant lui, & prêter ſerment à la Reine & à Monſieur de l'obſerver, & qu'il voulut que Monſieur la portât le lendemain au Parlement; Meſſieurs de Vendôme, Mr. de Mets, Mr. de Rets, Mr. de Marſillac, le Comte de

de Fiesque, le Comte de Bethune, Beaupui, & beaucoup d'autres aussi ses serviteurs particuliers, dont je fus du nombre, ne les visiterent plus. Voilà le commencement de nos malheurs; car après ce premier pas fait, il nous fut presqu'impossible de revenir à eux de bonne grace: mais deux raisons nous y précipiterent; l'une, le dessein de plaire à la Reine, en nous éloignant de ce qu'elle haïssoit; & l'autre, la maladie extrême du Roi, qui fit croire même aux Médecins, qu'il ne pouvoit durer que deux ou trois jours, & nous fit résoudre, voyant ces Messieurs sur le penchant, de les pousser tout-à-fait, & essayer à porter la Reine à mettre en leurs places des personnes très-capables, & dont la plûpart de ce que nous étions pouvions esperer de l'amitié & du support: & ce dessein nous sembloit très-facile, vû l'état où étoit alors l'esprit de la

Reine. Le jour propre de la Déclaration, les Médecins ne jugerent pas, que le Roi pût aller qu'à grand' peine jusqu'au lendemain. Dans cette pensée, on commença à lui parler de pardonner, & de rappeller tous les éxilés. Mr. de Beaufort fut le premier, qui parla pour Monsieur son pere, & dit hautement aux Ministres, que s'ils n'en faisoient sur l'heure l'ouverture au Roi, il la lui alloit faire lui-même. Ces Messieurs, pour ne pas perdre leur emploi, en parlerent à l'instant à Sa Majesté, & ensuite demanderent & obtinrent la même grace pour Mr. de Bellegarde, pour Messieurs les Maréchaux de Vitry, de Bassompierre, & d'Estrées, pour le Comte de Cramail, & pour Manicant & Bellinghen. Dès le même jour, Monsieur de Vendôme arriva d'Anet, & les autres, qui étoient plus éloignés, arriverent à la file

durant le reste de la semaine. Cependant la Reine, peu accoûtumée aux affaires, se trouvant accablée de voir beaucoup de monde, qui venoit l'aborder, voulut, pour s'en décharger, que chacun allât trouver Mr. de Beauvais, à qui dès long-temps, mais particulierement depuis l'hyver, elle avoit donné sa principale confiance. Elle ne pouvoit mieux choisir pour la fidélité, ni guere plus mal pour la capacité, ce bon Prélat n'ayant pas la cervelle assez forte pour une telle charge.

Nous le reconnûmes dès le jour même, en ce que des personnes de la Robbe, très-zelées pour la Reine, venant lui demander quel service on pouvoit rendre à Sa Majesté dans le Parlement, (n'y ayant point lieu de douter, que son premier but ne dût être de faire casser la Déclaration) il leur fit, hors de propos, l'ignorant des intentions de sa Maî-

treſſe, & voulut mettre la choſe en longueur dans un temps, où le Roi paroiſſant tirer à ſa fin, tous les momens ſembloient être précieux. Il eſt homme de grande probité, & fort déſintéreſſé du bien : mais il eſt ambitieux, comme le ſont la plûpart des dévots, & ſe voyant déſigné pour premier Miniſtre, tout le monde lui faiſoit ombrage : & même ayant été juſqu'alors en parfaite intelligence avec Monſieur de Beaufort, il ſe refroidit, & fit même que la Reine ſe retira durant quelques jours de lui, ſur la penſée qu'il eut, que ce Prince vouloit pouſſer Monſieur de Limoges auprès d'elle. Il ſe reconnut, & changea bientôt d'humeur ſur ce ſujet : mais il n'en fit pas de même pour Monſieur de Châteauneuf ; car l'apprehenſion qu'il eut, que l'anciene inclination de la Reine pour lui, ne ſe renouvellât, & ne diminuât ſon credit

auprès d'elle, fit qu'il le ruïna autant qu'il lui fût possible; & je doute même si ce ne fut point par son conseil, que quelque temps auparavant, elle promit les Sçeaux au Président le Bailleul.

Je sçai bien, qu'avant la mort du Roi, elle avoit une fois changé d'avis, & qu'elle avoit résolu de rendre justice à Mr. de Châteauneuf; mais j'ai de la peine à croire, que Mr. de Beauvais y eût contribué, & suis certain que le bon-homme ne se connoissant pas bien, se voulut charger seul du poids des affaires, dont il fut connu incapable par la Reine dès le premier moment, & donna ainsi lieu à ses ennemis de s'introduire, & de le détruire. Au lieu qu'en rappellant Monsieur de Châteauneuf, s'il n'eût conservé la premiere place, il en auroit au moins toujours possedé une fort honorable. Mais comme j'ai déja dit, il ne sen-

toit pas sa foiblesse ; & parmi ses défauts il est louable au moins de ce qu'il a agi de bonne foi avec ses amis, & de ce que le Cardinal Mazarin & Monsieur de Chavigni lui faisant ou envoyant faire chaque jour beaucoup de propositions, il n'a jamais rien ménagé avec eux, dont il n'ait fait part à ceux qui s'étoient liés avec lui. Je m'arrête peut-être trop à ces petites circonstances. Mais les trois dernieres semaines de la vie du Roi s'étant passées en petites intrigues, dont toutes les particularités ont été considérables, il faudra par nécessité, que je marque même les moins importantes. Le soir de ce jour, qui fut le commencement de cent négociations differéntes, le Roi se sentit un peu mieux, mais non pas assez bien, pour faire esperer qu'il pût aller plus de deux ou trois jours. Le lendemain il fut presque au même état,

& ſur le ſoir il choiſit le Cardinal Mazarin pour parrain de Monſeigneur le Dauphin avec Madame la Princeſſe. Le jour ſuivant, ſon mal augmentant, le Cardinal lui fit quelque ouverture, qu'il falloit ſonger à la mort; & à peine lui en eut-il dit le premier mot, que ce pauvre Prince s'y réſolvant avec beaucoup de conſtance & de pieté, ſe confeſſa & demanda le Viatique. Le reſte du jour, les Médecins trouverent qu'il baiſſoit toujours, & le lendemain ils le jugerent aſſez mal, pour lui faire donner l'Extrême-Onction. Ce jour, qu'on nomma depuis le grand Jeudi, fut aſſez remarquable dans la Cour pour beaucoup de choſes, qui s'y paſſerent, dont l'origine fut, que le Grand-Maître croyant que le Roi alloit mourir, & craignant que Meſſieurs de Vendôme, portés preſque de toute la Cour, ne lui fiſſent un affront, il fit deſſein de s'eſcorter du

mieux qu'il pourroit, & envoya pour cet effet chercher dans Paris tous les Officiers dépendans de ſa charge, qui amenerent chacun quelques-uns de leurs amis. Tout ce ramas fit environ trois ou quatre cent chevaux, qui venant de Paris en aſſez groſſes troupes, donnerent une eſpece d'allarme à Saint Germain. Monſieur ayant ſur ce bruit demandé à Monſieur le Prince, s'il faiſoit venir ſes gens? Celui-ci lui répondit qu'il les alloit envoyer querir, croyant, à ce qu'il a dit depuis, qu'il parlât de ſes Officiers. Monſieur entendant la choſe d'une autre maniere, envoya en même temp querir la plûpart de de ſa ſuite, & cette nouvelle étant rapportée à la Reine, elle ne douta point que ce ne fût pour quelque entrepriſe; ſi bien que ſortant du vieux Château, où elle logeoit, pour aller au neuf, où étoit le Roi, elle laiſſa Meſſieurs de Vendôme auprès de

Meſſeigneurs ſes enfans, les recommandant principalement à Monſieur de Beaufort, avec des paroles, qui marquoient la plus haute eſtime, & la plus grande confiance qu'on puiſſe jamais avoir. Etant venue au Château neuf, elle m'appella, & me commanda tout haut d'envoyer ordonner au regiment des gardes Suiſſes de ſe tenir prêt à marcher & de faire auſſi mettre en état beaucoup d'autres Officiers Suiſſes, que je lui avois dit être à Paris, & m'aſſurer de plus de ce que je trouverois de mes amis. Le Roi & Elle donnerent enſuite ordre à Monſieur de Charoſt de faire faire des gardes extraordinaires au-dedans du vieux Château, où dès le jour de devant nous avions fait mettre la même garde des deux regimens devant le lieu où étoit le Roi. Enfin, il ne ſe pût guere ajoûter aux défiances que tous deux témoignerent avoir de

Monſieur, & je crois, qu'ils en auroient fait de même de Monſieur le Prince, s'il n'eût été un des premiers à leur venir conter l'action de ſon Alteſſe Royale, qui ſe repatria dès le même jour avec la Reine, lui fit quelques plaintes de ſa méfiance, & ſe prit à Monſieur le Prince de tout ce vacarme fait contre lui. J'avoue, que quand Mr. de Beaufort n'auroit eu que ce jour de bonheur en toute ſa vie, je le tiendrois aſſez glorieux, d'avoir été choiſi, pour être gardien du plus grand tréſor qui fût en France. On le blâme d'avoir trop fait l'empreſſé, mais il ſe trouvera peu de perſonnes, qui dans une poſture ſi avantageuſe euſſent pû ſe moderer, & qui ne ſe fuſſent laiſſé transporter à la joye de regarder cinq cent Gentilshommes, (entre leſquels il y avoit grand nombre de gens de condition) qui ſembloient n'attendre que ſes ordres,

& voir même le premier Prince du Sang lui venir faire compliment. Il eſt indubitable, que ſi le Roi fût mort ce jour-là, les Miniſtres étoient perdus ſans reſſource, & que la Reine animée par tant de raiſons contre eux, ne leur eût pas pardonné. Mais quoique ce pauvre Prince ne reçût point de ſoulagement durant toute la journée, & que ſur le ſoir ſe voulant dépouiller de toutes les penſées de ſon Etat, il ordonnât à la Reine d'aller tenir le Conſeil, (ce qu'elle fit, après s'en être défendue avec beaucoup de larmes,) la nuit lui apporta de l'amendement, & le lendemain matin ſe trouvant mieux, il ſe fit faire la barbe, paſſa l'après-dînée à faire enfiler des morilles & des champignons, & à ouïr chanter Nielle dans ſa ruelle, & lui répondre par fois; & ſur le ſoir, voulant tenir le Conſeil, il le dit à la Reine, & la fit ſortir de la chambre, ce

qu'elle prit pour un nouvel outrage fait par les deux Ministres, à qui ce petit moment de meilleure santé ayant rehaussé le cœur, leurs dépendans commencerent à dire hautement, que si le Roi guérissoit, on pouvoit s'assurer de la ruine des *importans*. (C'est ainsi qu'on nommoit déja tous ceux, qui étoient si ouvertement déclarés pour la Reine, & contre eux.) Mais le jour suivant, le Roi étant retombé dans sa premiere langueur, ils perdirent toute esperance qu'on le pût sauver, & redoublerent dès lors plus que jamais toutes leurs intrigues du côté de la Reine, auprès de qui ils se trouverent aidés de beaucoup de personnes differentes. Madame la Princesse (piquée contre Mr. de Beaufort, de la maniere dont il en avoit usé envers Madame de Longueville, contre qui il avoit témoigné trop de dépit & d'aigreur) fut

une des premieres qui parla pour eux ; Monſieur de Liancourt les ſervit avec l'ardeur qu'il a ordinairement pour ſes amis, & Madame ſa femme, & Madame de Chavigni, n'en perdirent point d'occaſion ; mais les plus fortes machines qu'ils employerent, furent le Pere Vincent, Beringhen & Montaigu. Le premier attaqua la Reine par la conſcience, & lui prêcha inceſſamment le pardon des ennemis ; le ſecond, en qualité de ſon premier valet de chambre, ſe rendant aſſidu à des heures, où perſonne ne la voyoit, lui remontra, que ces deux Meſſieurs lui étoient utiles, & qu'ayanr le ſecret de toutes les affaires importantes, il lui étoit preſqu'impoſſible de s'en paſſer dans les commencemens ; mais le troiſiéme, dévot de profeſſion, mêlant Dieu & le monde enſemble, & joignant aux raiſons de dévotion la néceſſité d'avoir un Miniſtre inſtruit des cho-

ſes de l'Etat, y ajoûta encore (à mon avis) une autre conſidération, qui la gagna abſolument, qui fut de lui repréſenter, que le Cardinal avoit en ſes mains, plus que perſonne, les moyens de faire la Paix; & qu'étant né ſujet du Roi ſon frere, il la feroit avantageuſe pour ſa Maiſon, qu'elle devoit eſſayer de maintenir en pouvoir, afin de s'en faire un appui contre les factions, qui pourroient naître en France durant ſa Régence.

Voilà quels furent les principaux reſſorts, que ces Meſſieurs firent joüer, & j'y puis encore ajoûter la Princeſſe de Guimené, puis que ce fut une des premieres, à qui la Reine s'ouvrit, & une de celles, qui la confirma le plus à garder le Cardinal. Je ne ſçai ſi je dois auſſi compter deſlors Monſieur de Brienne; mais ſoit devant ou après la mort du Roi, il eſt certain, que ce

fut un des premiers, qui changea de parti, après nous avoir promis amitié. On s'étonnera peut-être, que toutes ces choses se pussent passer sans que notre cabale se remuât davantage; mais à cela j'ai à répondre; qu'en premier lieu Monsieur de Beauvais, qui sembloit avoir le principal secret de la Reine, fut le premier trompé, & que Sa Majesté n'ayant pas été satisfaite des réponses qu'il lui fit sur les affaires qu'elle lui proposa d'abord, commença à se dégoûter de lui, & ne lui découvrit plus le fond de son ame. Quelquefois à lui, & à tous nous autres, elle témoignoit quelque envie de garder le Cardinal pour un temps; mais au même instant qu'on lui disoit quelques raisons, pour l'en dissuader, elle sembloit y acquiescer, & n'en parloit plus: si bien que si ses premiers sentimens nous donnoient quelque soupçon, cette condescen-

dance à ce qu'on lui repréſentoit, nous raſſuroit auſſi-tôt. Mais ce qui nous abuſa entierement, fut qu'au même temps qu'elle inclinoit du côté du Cardinal, elle promettoit à Monſieur de Beaufort les Finances pour Monſieur de la Vieuville; faiſoit eſperer les Sçeaux, tantôt à Monſieur de Châteauneuf, tantôt à Monſieur de Bailleul; aſſuroit Monſieur de Vendôme, que deux heures après la mort du Roi, elle feroit revenir Mr. des Noyers, & même ſur la fin, envoyoit querir le Pere de Gondi (a), & le Préſident Barillon, nouvellement revenu de ſon éxil d'Amboiſe, pour ſçavoir leurs ſentimens. Je crois qu'il peut y avoir eu beaucoup de diſſimulation dans tout ce procédé, mais auſſi il y a eu ſans doute beaucoup d'incertitude & d'irréſolution.

(a) *Prêtre de l'Oratoire, Pere de feu Monſieur le Cardinal de Rets.*

Cependant ce n'étoit pas de ce ſeul côté, que le Cardinal travailloit, il eſſayoit auſſi à ſe maintenir avec Monſieur, & à s'aſſurer de Monſieur le Prince; mais pour ce dernier, quoiqu'il aimât mieux, que les affaires demeuraſſent entre les mains de ceux qui les gouvernoient alors, que de les voir tomber en celles de Mr. de Châteauneuf, il ne voulut jamais pourtant leur promettre autre choſe, que de faire ce que Monſieur feroit. La Riviere qui gouvernoit abſolument Monſieur, tint le Cardinal en balance juſqu'à la fin, & ſi ſes interêts particuliers ne l'euſſent empêché de s'accommoder avec nous, je crois qu'il n'eût jamais favoriſé l'autre parti.

J'ai déja parlé de ſon inimitié découverte avec Monſieur de Montréſor, & de la noire calomnie, qu'il avoit inventée contre le Comte de Bethune, en ſuite du comman-

dement que ce dernier reçut du Roi : la Riviere gagna tant ſur l'eſprit de ſon Maître, que ſon Alteſſe Royale fit écrire à Monſieur de Montréſor en Angleterre, qu'il deſiroit qu'il ſe racommodât avec lui. Monſieur de Montréſor, qui ne vouloit pas s'expliquer de ſi loin, répondit ſeulement, que quand il ſeroit en France, il auroit l'honneur d'entretenir Monſieur, & ſuivroit ſes ordres. Cette réponſe ambigue ne diſſipa pas les frayeurs de la Riviere, qui voyant tous les amis de ces deux adverſaires ne le point ſaluer, & ne lui parler point, craignoit, que dans la confuſion de la mort du Roi, il ne lui arrivât quelque fracas ; & quoiqu'en ce temps-là il ſe fût raccommodé par l'entremiſe du Maréchal d'Eſtrées avec Monſieur de Vendôme, qui parla même favorablement de lui à la Reine, quoiqu'en partant d'Angle-

terre il eût promis à Monſieur de Montréſor une amitié inviolable, il crût n'avoir rien fait, s'il ne gagnoit Mr. de Beaufort. Dans ce deſſein, la veille de la mort du Roi, il pria le même Maréchal de lui dire, que s'il lui vouloit accorder ſon amitié, & le garantir des reſſentimens de ſes deux ennemis, il ſe faiſoit fort en échange, d'empêcher que le Cardinal demeurât dans les affaires, & de faire agir Monſieur comme l'on voudroit. Je fus le premier, à qui Monſieur de Beaufort conta cette propoſition; & comme il m'en demanda mon ſentiment, je lui dis, que les interêts particuliers devoient toujours céder aux généraux; & que je trouvois fort raiſonnable, qu'il entendît à l'offre qu'on lui faiſoit, mais qu'il me diſpenſeroit de m'y mêler en aucune maniere, étant couſin germain & ami intime de Mr. de Montréſor. Il me pria d'en

aller parler au Comte de Bethune, ce que je fis à l'heure même avec Mr. d'Humieres; mais je le trouvai si préoccupé de ses justes ressentimens, qu'il ne pût songer à d'autres considérations; & toute la réponse, que nous en pûmes tirer, & qu'il fit ensuite à Mr. de Beaufort, qui lui en parla, ce fut, qu'il lui remettoit ses interêts, mais qu'il ne pouvoit lui répondre des mouvemens de l'esprit de son ami, qui étoit absent: mais ces paroles furent dites d'une maniere, qui fit bien connoître à Mr. de Beaufort, que c'étoit l'offenser mortellement, que de passer outre; si bien que deslors il rompit ce Traité, dont je fus très-fâché: car encore que je ne me veuille jamais séparer des interêts de mes amis, j'avoue qu'en cette rencontre, je ne voyois point d'occasion de balancer, & que je trouvois foible la raison du Comte

de Bethune, qui disoit, que sans considerer ce qui le touchoit, c'étoit beaucoup d'imprudence de se fier à un coquin de naissance, & à un fourbe avéré ; puisque s'il nous trompoit, nous étions quittes de nos paroles, & plus en état que jamais de pousser nos ressentimens ; & s'il nous tenoit ce qu'il nous promettoit, il rendoit un service assez considérable, pour faire oublier tout le passé. De dire, qu'il se fût servi de ce qu'on lui eût promis pour faire son parti meilleur de l'autre côté, & que cela nous eût pû nuire, c'est une raillerie ; puisque déja nous étions déclarés, & comme irréconciliables. Quoiqu'il en soit, Monsieur de Beaufort n'y voulut plus songer, & on lui doit donner cette gloire, qu'en cette occasion, & en toute autre, il a toujours préféré l'honorable à l'utile, & n'a jamais songé à son fait particulier :

ce qui parut évidemment dans la diſtribution que fit le Roi des Charges vacantes. Car, lorſque Mr. le Prince eut celle de Grand-Maître, il pouvoit avoir celle de Grand-Ecuyer, s'il eût voulu s'aider; mais quoique la Reine le preſsât de la prendre, il lui dit toujours qu'il ne vouloit jamais de bien, que par elle; & il eſt indubitable qu'en ce temps-là le Cardinal eût donné toutes choſes pour l'avoir pour ami, & non-ſeulement lui, mais tous ceux de la Cabale, ce que je ſçai par moi-même, le Commandeur de Souvré m'étant venu ſonder de ſa part, & me dire, qu'encore qu'on me nommât entre ceux qui lui vouloient le plus de mal, notre amitié de Rome l'empêchoit de le croire; à quoi je répondis ſeulement qu'il m'obligeoit beaucoup d'avoir cette créance, & que je ne me mêlois que de faire ma charge, & de ſervir la Reine.

Tel étoit l'état des choſes, lorſque le Roi mourut; & ſi dans cet inſtant on eût fait un affront à quelqu'un des Miniſtres, ſans doute que, dans la conſternation où ils étoient, tout le reſte eût pris la fuite. Mais on crût, qu'il falloit laiſſer agir la Reine, & Monſieur de Beauvais appuya principalement cette opinion. Si-tôt que la Reine fut rentrée dans le vieux Château, & qu'on eut rendu l'hommage à notre nouveau Monarque, arriva la brouillerie de Monſieur le Prince & de Mr. de Beaufort, dans laquelle ce dernier agit un peu trop hautement. Le ſujet fut, que la Reine s'étant retirée de ſa chambre, en attendant qu'on eût fait ſortir l'horrible foule de monde, qui y étoit entrée, elle envoya Mr. de Beaufort dire à Monſieur, qu'il fit vuider la chambre, & qu'il demeurât ſeul auprès d'elle, pour la conſoler.

Monſieur le Prince, qui étoit auprès de Son Alteſſe Royale, reprit la parole à l'inſtant, & dit, que ſi la Reine lui vouloit faire commander quelque chose, qu'elle choisît un Capitaine des Gardes, que pour Monſieur de Beaufort, il ne vouloit point, qu'il lui ordonnât rien. Mr. de Beaufort lui répliqua bruſquement, qu'il ne ſe mêloit pas de lui rien ordonner, mais qu'il n'y avoit perſonne dans le Royaume, qui le pût empêcher de faire ce que la Reine lui commanderoit. Cette petite diſſenſion fut aſſoupie un moment après, mais l'aigreur ne laiſſa pas d'en demeurer. Dès ce jour-là, les Miniſtres voyant qu'on diſoit hautement, que la Reine, dès qu'elle ſeroit à Paris, devoit aller au Parlement, pour faire caſſer la Déclaration, ils crûrent, qu'en ſe ſoumettant, ils pourroient rompre ce coup, & firent dire à la Reine,

comme

comme ils avoient déja fait auparavant, qu'ils se demettoient absolument de toute l'autorité que cette Déclaration leur donnoit, & en passeroient les actes qu'on voudroit. Cela fit balancer la Reine, & quand elle arriva le lendemain à Paris, elle étoit irrésolue de ce qu'elle feroit; mais dans les deux jours suivans, on lui représenta, que sa Régence n'auroit pas l'éclat, ni l'autorité nécessaire, si le Parlement ne la lui confirmoit sans restriction. On fit aussi voir à Monsieur, combien la Déclaration lui étoit injurieuse, si bien qu'enfin la Reine & lui s'accorderent à la faire casser, & Monsieur le Prince y consentit aussi. Il est vrai, que pour les y faire condescendre tous deux, il fallut que Mr. de Beauvais promît de la part de la Reine un Gouvernement avec une Place pour Son Altesse Royale; & la même chose

enſuite pour Mr. d'Anguien. Après ce Traité, la Reine alla au Parlement, & y fit tout ce qu'elle deſira d'une maniere ſi glorieuſe, qu'il ne s'y peut rien ajoûter, tous ceux du Parlement lui témoignant ne deſirer rien tant que ſon autorité abſolue. Leur réſolution avoit auſſi été de lui faire en même temps quelque remontrance, & la ſupplier très-humblement de ſe ſervir de gens d'une probité reconnue, & d'éloigner d'elle les Miniſtres de la tyrannie paſſée (a). Mais il n'y eut que le Préſident Barillon, qui en dit obliquement quelque choſe, & l'on ne

(a) Pertinere ad utilitatem reip. pertinere ad *Regina* honorem occurrere illi, quos innocentiſſimos ſenatus habeat, qui honeſtis ſermonibus aures *ejus* imbuant. Fruerentur præmiis & impunitate, qui *Ludovicum* XIII. in exitium tot innocentium impulerant, *filium* melioribus relinquerent. *Hiſt.* 4.

poussa point davantage cette affaire par l'avis de Mr. de Beauvais, qui dit, qu'il falloit laisser à la Reine la gloire de se défaire elle seule de ces Messieurs (a). L'effet a assez fait paroître combien son opinion étoit mauvaise, & l'on doit demeurer d'accord, que si le Parlement eût parlé comme il vouloit faire, il eût imprimé une tache à la réputation des Ministres, après laquelle la Reine eût peut-être eu honte de s'en servir, & ils étoient déja d'eux-mêmes si chancelans, que le moindre effort les auroit abatus.

Je ne sçai pas quelle assurance le Cardinal pouvoit avoir à cette heure-là de la bonne volonté de la Reine; mais s'il en avoit quelqu'une, il ne s'en découvrit à personne du

(a) Suadere, ne supra principem scanderent, ne *Reginam* præceptis coërcerent. *Ibid.*

monde, & parla à ses plus confidens de son retour en Italie, comme d'une chose résolue, témoignant être fort offensé de ce qu'en cassant la Déclaration l'on ne l'avoit point excepté. Mais les affaires changerent bien de face en peu de temps, car quelques trois ou quatre heures après le retour du Palais, la Reine lui envoya proposer par Mr. le Prince, de lui rendre par un brevet la place que la Déclaration lui donnoit, & de le faire, outre cela, Chef de son Conseil. Il fit quelque résistance à cette proposition, mais enfin il se rendit; & promit de demeurer en France jusqu'à la paix seulement. On peut juger quelle surprise ce fut pour nous tous, qui le croyions prêt à passer les monts, lorsqu'en arrivant sur le soir au Louvre, nous apprîmes cette belle nouvelle. Je trouvai Mr. de Beauvais dans le Cabinet de la Reine, & lui en témoi-

gnant mon étonnement, il me répliqua en haussant les épaules, qu'il avoit bien répondu du premier acte, mais non pas de la suite : me voulant dire, qu'il sçavoit bien comme l'affaire passeroit au Parlement, mais qu'il ignoroit ce que la Reine feroit ensuite. Je me retirai fort confondu du peu de suffisance de notre principal Directeur, & m'en étant allé le soir à l'Hôtel de Vendôme, j'y appris de Mr. de Beaufort, que Mr. de Beauvais s'étant plaint modestement à la Reine de ce qu'elle avoit fait, sans lui faire l'honneur de lui en rien communiquer, elle lui avoit répondu, qu'elle s'étoit cruë nécessitée à choisir & garder dans le commencement quelqu'un de ceux qui sçavoient le secret des affaires, & qu'elle n'en avoit point jugé de plus propre que le Cardinal, parce qu'étant étranger, il n'avoit nul interêt ni nul appui en

France ; que cela ne devoit point donner l'allarme ni à lui ni à ses autres serviteurs, qui n'étoient pas bien avec le Cardinal, puisqu'elle promettoit de ne les point délaisser ; & que pour marque qu'en arrêtant ce Ministre, elle n'embrassoit pas tous ses interêts, elle abandonnoit tout le reste de la Cabale. Ce discours nous rassura un peu ; mais après un tel trait, nous crûmes bien toujours avoir lieu d'apprehender un revers d'un esprit si couvert.

Deux jours après arriva la nouvelle de la victoire de Rocroi, qui releva merveilleusement les esprits de Monsieur le Prince & de Madame sa femme ; & comme leur haine pour la Maison de Vendôme étoit assez manifeste, il sembla que la grandeur des uns fût l'abbaissement des autres. Madame la Princesse insolente & aigre à son ordinaire

(a), quand elle est en prospérité, s'en laissa entendre à beaucoup de monde; & même quand je l'allai avoir, pour me réjouir avec elle, elle me fit un discours qui commença par des picoteries, & finit pourtant fort obligeamment pour moi, mais qui fut rempli de beaucoup d'attaques contre Mr. de Beaufort, ausquelles je repartis le mieux que je pûs sans la cabrer. Ce glorieux succès mit toute cette Maison en état d'esperer & de demander avec raison beaucoup de choses, & fit que le Cardinal se joignit plus étroitement avec eux. Pour moi, c'est-là où je commençai à reconnoître, que je m'étois trompé, quand j'avois esperé quelque chose de grand de la bonne volonté de la Reine; car lui ayant de-

(a) *Semper atrox. Ann.* 4. Æqui impatiens, dominandi avida. *Ann*, 6. Nescia tolerandi. *Ann.* 3.

mandé une Compagnie dans Rambures, pour le frere d'un Capitaine, qu'on croyoit mort à la bataille, elle me fit l'honneur de me la refuser. Il faut pourtant que j'avoue, que cinq ou six jours après, elle me fit une très-grande grace, en consentant à sa suppression de la charge de Commissaire Général des Suisses; mais ce fut après y avoir fait beaucoup de difficultés. Mr. de Beauvais fut le seul à qui j'en parlai d'abord, & ensuite la Reine ayant témoigné qu'elle s'en remettoit au sentiment du Maréchal de Bassompierre, je le priai de m'y vouloir rendre office, ce qu'il fit avec des marques de beaucoup de joye; quand j'achetai ma charge, je lui envoyai dire dans la Bastille par le Comte de Bethune, que si je croyois non seulement qu'il y prétendît quelque chose, mais même qu'il eût quelque regret de la voir entre

les mains d'un autre, je n'y songerois jamais : il reçût mon compliment avec toute la civilité possible ; & renvoya son neveu d'Estelan dire à ma femme, qu'il étoit ravi que j'eusse cette charge, & qu'il me vouloit instruire & m'y servir de Pere. L'ayant vû dans la Bastille, il me continua ses cajoleries, me redit encore les mêmes choses quand il fut en liberté ; & lorsqu'il revint à la Cour, après cent embrassades, il dit tout haut, que s'il avoit encore des amis parmi les Suisses, il les prioit d'être des miens. Dans cette occasion du Commissaire General, il s'y porta avec un soin extrême ; & jusqu'à ce qu'il me vit en disgrace, il affecta toujours de bien vivre avec moi ; mais tout cela paroîtra mieux dans la suite de ce discours. Et pour le reprendre, où je l'ai laissé, une affaire si considerable pour mon établissement, faite sans

que j'y employasse le Cardinal, me fit croire, qu'en effet nos interêts n'étoient pas désesperés, & quoique la capacité de Mr. de Beauvais fût médiocre, c'étoit toujours quelque chose d'éclat de le voir déclaré Ministre d'Etat, & désigné Cardinal, la Reine ayant écrit pour lui à Rome; & de voir qu'en ce même temps elle promettoit à Mr. de Vendôme le Gouvernement de Bretagne, auquel le Grand-Maître avoit renoncé, ou une récompense équivalente. Mais cependant le Cardinal prenoit toujours pied, & quoique la Reine protestât, qu'il ne pouvoit rien faire contre ses véritables serviteurs, elle avouoit, que sa conversation étoit fort charmante, & le louoit toujours d'être désinteressé. Lui de son côté faisoit des civilités extraordinaires à toutes les personnes de condition; & hors la Maison de Vendôme, qui s'étoit ouvertement déclarée contre

lui, il alla rendre visite à tous les Princes, Ducs, Pairs, & Officiers de la Couronne. Plusieurs personnes se sont étonnées de ce que dès lors nous ne songeâmes point à nous repatrier avec lui. Mais il me semble, qu'il étoit fort difficile de le pouvoir recevoir de bonne grace, & qu'ayant rompu avec lui pour les interêts de la Reine, c'étoit à elle à nous prescrire, comme elle vouloit que nous y vécussions. Mais outre cet interêt général, il y en avoit encore un particulier, qui étoit son intelligence avec le Chancelier, contre qui Messieurs de Vendôme, Mr. de Mets, Messieurs de Montrésor, de Bethune, de Beaupui & moi, nous étions déclarés, principalement à cause de la mort de Mr. de Thou; si bien que nous ne jugions pas le pouvoir revoir avec honneur, tant qu'il seroit joint avec un homme, que nous avions tant

de sujet de haïr : & à dire le vrai, ç'a été une chose assez incompréhensible, que la Reine, à qui il devoit être encore plus odieux qu'à nous, l'ait laissé dans sa charge. Mais comme elle est d'un esprit assez susceptible des impressions qu'on lui veut donner, ayant trouvé des intercesseurs, elle diminua peu-à-peu la juste aigreur qu'elle avoit contre lui. Le premier qui lui en parla, fut Montaigu, créature dépendante autrefois de Mr. de Châteauneuf, & gagné depuis, durant sa retraite à Pontoise, par la Mere Jeanne Carmelite, sœur du Chancelier. Mr. de Brienne ensuite l'approuva fort, & préféra, comme il l'a dit lui-même, l'interêt d'un ami vivant à la mémoire de Monsieur de Thou, qui avoit été de ses plus intimes. On l'accuse aussi d'avoir principalement consideré en cette rencontre vingt-mille écus, qu'on dit qu'il lui

fit toucher pour ses peines. Mais ce qui l'établit entierement, ce fut la consideration de Mr. de Châteauneuf, qui étoit le seul homme, dont le Cardinal appréhendoit le retour; & ne voyant pas que dans un temps où l'on faisoit grace à tout le monde, il pût empêcher sa délivrance, puisque son principal crime paroissoit avoir été de s'être trop attaché à la Reine, il prit ses précautions de bonne heure, & s'y trouva merveilleusement aidé par Madame la Princesse, qui dans ce nouvel orgueil de la victoire de Rocroi, croyoit que tout lui étoit dû, & publioit hautement, qu'il falloit que toute leur Maison sortît de la Cour, si la Reine remettoit dans le Conseil celui, qui avoit présidé à la condamnation de Mr. de Montmorenci son frere. Il n'en falloit pas davantage pour détourner la Reine, de qui l'inclination

étoit déja si refroidie, qu'elle commençoit à dire, que Mr. de Châteauneuf n'étoit point son martyr, mais plûtôt celui de Madame de Chevreuse; séparant ainsi ses interêts de ceux de cette Dame, qu'elle avoit autrefois si cherement aimée; & dont maintenant elle craignoit bien plus le retour, qu'elle ne le desiroit. Elle eût bien voulu la laisser encore en Flandre (a); mais puisque Mr. d'Espernon étoit déja de retour d'Angleterre, aussi bien que Mr. de Montrésor; que Fontrailles & Aubijoux, appuyés par Monsieur, se montroient publiquement dans Paris; que Mesdames de Senecay & de Hautefort étoient rentrées à la Cour & dans leurs charges; & qu'on attendoit de jour à autre le

(a) *Elle s'étoit retirée de France en 1626. au sujet de la conspiration du Comte de Chalais, son principal confident. Elle s'appelloit Marie Rohan.*

reste des proscrits ; il n'étoit pas raisonnable, qu'elle laissât plus long-temps dans l'exil une Princesse, que toute l'Europe sçavoit n'y être, que pour avoir été trop passionnée pour son service. Si l'on me demande, d'où pouvoit venir un si grand changement dans son esprit ? Je dirai librement, que je l'impute à deux causes, l'une, que depuis que nous avons des obligations extraordinaires à des personnes, il semble que nous redoutions leur présence, comme si elle nous incitoit sans cesse à la reconnoissance (a), & blâmoit notre ingratitude dans le moindre retardement : l'autre, que sa vieille amitié pour Madame de Chevreuse s'effaçoit peu-à-peu par la nouvelle pour le Cardinal, qu'on voyoit s'accroître de jour en jour,

(a) Beneficia, ubi multum antevenêre ; pro gratia odium redditur. Ann. 4.

& qui faisoit déja, que les conversations qu'il avoit avec elle, au lieu d'une heure ou deux, emportoient toute la soirée, & que le pauvre Mr. de Beauvais, qui avoit accoûtumé de prendre ce temps-là pour l'entretenir, attendoit dans un autre cabinet, & n'avoit plus que le loisir de lui dire son *Benedicite*, & de la voir un instant après souper. Néanmoins pour vérifier en quelque sorte ce qu'elle dit, qu'elle ne s'attachoit pas à toute la cabale, elle voulut qu'en ce temps-là Mr. Bouthillier quittât les Finances. Comme le Cardinal n'étoit pas encore entierement ancré, il fallut qu'il cédât à ce coup, & il obtint seulement, que la chose se fît d'une maniere moins fâcheuse. Le Surintendant demandant de lui-même à se demettre, on remplit sa place de Messieurs de Bailleul & d'Avaux, pour empêcher ce dernier d'être en passe

pour la charge de Mr. de Chavigni, que le Cardinal essayoit de maintenir. Pour le premier, la raison qui le fit mettre en ce grade fut, pour faire voir que la Reine avançoit ses anciens serviteurs, & pour l'éloigner de la prétention des Sçeaux, où il vouloit maintenir le Chancelier; parce qu'un Titulaire étoit bien plus propre à opposer à Mr. de Châteauneuf, qu'un Commissionnaire, comme l'est toujours un Garde des Sçeaux. A ces raisons on en peut ajoûter une plus obscure qui est, qu'y mettant ces deux, & le dernier étant obligé d'aller Plénipotentiaire pour la Paix générale à Munster, les Finances demeuroient entierement entre les mains du premier, qui par son insuffisance donnoit lieu à Mr. d'Emeri nouveau Contrôleur Général, & affidé du Cardinal, d'agir avec autorité, comme s'il eut été Surintendant. Quel-

que temps après cette promotion, le Cardinal jugeant, qu'il témoigneroit une extraordinaire déférence aux sentimens de la Reine, en faisant quelques avances, pour acquerir l'amitié de ceux qu'elle avoit toujours crus ses serviteurs, il commença par Mr. de Marsillac, comme étant le premier, à qui elle avoit protesté hautement de faire du bien, & lui fit demander son amitié avec des termes les plus civils & les plus pressans qui se puissent imaginer, & entr'autres choses il lui fit dire, qu'il le prioit de se séparer entierement de lui, en cas qu'il remarquât jamais en lui aucun interêt particulier de biens, de charges, ni d'autres avancemens, ou aucune intention de nuire à un homme de condition. Mr. de Marsillac rendit compte à la Reine de ce que le Cardinal lui avoit fait dire, & lui demandant ce qu'elle lui ordonnoit

là-dessus, elle lui dit, que le plus grand plaisir qu'il lui pouvoit jamais faire, étoit d'être son ami; & lui en parla avec une estime & un empressement, qui découvroient assez son inclination. Après ce discours, Mr. de Marsillac n'eut plus à consulter, mais avant que de l'aller voir, il déduisit ce qui lui étoit arrivé, à ses amis particuliers, & entr'autres me fit la grace de me le raconter assez amplement. Cet exemple nous fit songer à nous, & étant arrivé dans ce même temps que Mr. de Chavigni, selon la méthode de son pere, demanda & obtint permission de se défaire de sa charge, qui fut donnée à Mr. de Brienne, & qu'on parla de l'envoyer à Rome, ou en Allemagne, comme un homme sans ressource à la Cour; nous crûmes, que le Carnal n'ayant plus personne dans le Conseil, qu'il affectionnât particu-

lierement, il seroit aisé de se lier avec lui, & que pour avoir notre amitié, il abandonneroit peut-être volontiers le Chancelier. Ayant consulté ce dessein, Mr. de Mets, à qui il avoit aussi fait faire des propositions d'être son ami, alla trouver la Reine, & lui ayant fait presque un même discours que Mr. de Marsillac, il en reçut une semblable réponse, y ayant seulement cela de plus, que sur l'ouverture qu'il lui en fit, elle le conjura de lui acquerir d'autres amis autant qu'il pourroit. Mr. de Mets ayant rapporté cet entretien à Mr. de Vendôme, lui & Messieurs ses enfans voulurent que leurs amis sçussent tout ce qui se passeroit en cette rencontre, & prierent pour ce sujet Mr. de Mets, Mr. d'Espernon, le Comte de Fiesque, Beaupui & moi, de nous trouver à leur Hôtel. Campion étant lors domestique de la

Maiſon, fut auſſi appellé à cette conférence. Meſſieurs de Bethune & de Montréſor étant de leurs anciens & principaux amis, devoient bien y être mandés; mais je crois que Mr. de Vendôme ne le deſira pas, peut-être à cauſe de ce que j'ai déja dit de la Riviere, qu'il vouloit ſe conſerver pour ami par l'intrigue du Maréchal d'Eſtrées. La volonté de la Reine ne donnant pas lieu à beaucoup d'opinions différentes, le Comte de Fieſque ſe chargea d'aller dire au Cardinal, de la part de Meſſieurs de Vendôme, de Mets, & d'Eſpernon, qu'ils ſouhaitoient être ſes amis avec toute ſorte de franchiſe & de ſincérité, mais qu'ils ne vouloient s'attacher qu'à lui ſeul; & qu'à cauſe de cela ils n'avoient point voulu lui faire parler, qu'ils ne viſſent Mr. de Chavigni hors des affaires: que la ſeule choſe, qu'ils lui demandoient, pour marque de

sa bonne volonté étoit, qu'il détruisît le Chancelier, que la mort de Mr. de Thou, & la maniere dont il avoit procédé dans l'affaire des Hermites, & dans le procès de Mr. d'Espernon, rendoient odieux à ces Messieurs. Le Cardinal, après avoir témoigné recevoir cette ouverture avec joye, & faire un état extrême de leur amitié, répondit, qu'on lui avoit fait plaisir de ne lui point parler, lorsque Mr. de Chavigni avoit encore part dans les affaires, parce qu'il ne l'auroit jamais abandonné; que pour le Chancelier, c'étoit un infame, qui à la mort du Roi l'avoit renoncé, & dont par conséquent il ne faisoit nul état; mais qu'en l'ôtant, il ne pouvoit éviter de voir rentrer Mr. de Châteauneuf, avec qui il avouoit ne pouvoir demeurer dans le Ministére.

Ce premier colloque finit ainsi, & laissa de la matiere pour quel-

ques autres, dans lesquels le Comte de Fiesque dit au Cardinal, que ces Messieurs, pour qui il parloit, désirant se lier d'amitié avec lui, ne vouloient pas commencer à le choquer dans ses interêts : c'est pourquoi ils lui demandoient seulement, que toutes les fois qu'il pourroit prendre ses sûretés du côté de Mr. de Châteauneuf, il chassât le Chancelier. Il fit quelque difficulté de promettre qu'il le feroit chasser, & dit seulement à l'abord qu'il l'abandonneroit; mais enfin il acquiesça, & fit la même chose sur le sujet de Mr. d'Anguien; car ayant dit, qu'il vivoit civilement avec lui, & ne prétendoit pas rompre, il n'eut point de réponse quand le Comte de Fiesque lui dit, que ces Messieurs le choisissant pour leur principal ami demandoient aussi d'avoir la préférence dans son esprit sur tous ceux de leur volée. Ce Traité dura cinq

ou six jours, parce que d'un côté le Cardinal témoignoit tantôt desirer avec ardeur l'amitié de ces Messieurs, puis après faisoit paroître plus de froideur, & parloit avec plus de réserve ; & de l'autre, Monsieur de Beaufort étoit bien aise, avant que de conclure, de voir le retour de Campion, qu'il avoit envoyé au-devant de Madame de Chevreuse, qui arrivoit alors en France, & avec qui Monsieur son pere, Mr. d'Espernon & lui avoient de très-étroites liaisons. Et comme il étoit nécessaire, que le Comte de Fiesque rendit compte de ce qu'il négocioit, & sçût ce qu'on vouloit qu'il dît, nous nous assemblâmes durant ce temps cinq ou six fois, ou à l'Hôtel de Vendôme, ou à l'Hôtel ou d'Espernon, ou chez Mr. de Mets, aux Capucins, ou chez moi : & quoique dans toutes ces assemblées il ne se soit presque agi que d'obéir à la

à la Reine, l'on n'a pas laissé depuis de faire passer cela pour un crime, & pour le projet d'une cabale séditieuse. Cependant le Cardinal ne sçauroit nier, qu'il ne sçût chaque jour ce qui se résolvoit entre nous, par le Comte de Fiesque. Au bout de ces cinq ou six jours Campion revint, & nous apprit, qu'avant que de partir de Flandres, Madame de Chevreuse avoit reçu des lettres de la Reine qui lui faisoient paroître qu'elle desiroit, que le Cardinal & elle fussent en bonne intelligence; qu'elle venoit avec un esprit préparé à cela; & qu'elle conseilloit à ces Messieurs d'en faire de même: à quoi ils se résolurent aussitôt, & allerent dès le lendemain faire leur visite dont ils eurent sujet d'être satisfaits, y ayant reçu toute la civilité possible. On s'étonnera, peut-être, qu'ayant été jusqu'alors dans le même interêt de

ces Messieurs, je ne fusse point compris dans leur Traité; mais c'est que je ne le desirai point, & qu'ayant une charge qui ne dépendoit que de la Reine, je ne voulus rien faire que par son ordre. Ce fut la réponse que je fis à Mr. de Beaufort, lorsqu'il m'en parla, & je ne sçai, s'il en dit quelque chose à la Reine, mais deux ou trois jours après, comme je prenois son ordre, elle me dit, qu'elle croyoit, que je sçavois bien, que Monsieur de Vendôme avoient vû Mr. le Cardinal Mazarin: je lui dis qu'oui, avec un ton de voix, & une façon qui pouvoit lui faire connoître, que je ne jugeois pas que cela fit rien pour moi. Sur cela elle poursuivit son discours & me dit, qu'elle le croyoit son serviteur, & qu'elle desiroit, que tous ceux qui l'étoient, vécussent bien avec lui. Je lui répondis que je la suppliois très-humblement de se souvenir, que je ne m'é-

tois éloigné de lui, que lorsque j'avois cru, qu'il n'étoit pas dans ses interêts; *il est vrai*, me dit-elle, *mais à cette heure: Madame*, lui répliquai-je, *je n'ai que l'obéïssance pour toutes les choses que Votre Majesté me commande:* & me retirai là-dessus, avec dessein de faire ma visite dès le jour suivant. Il est vrai, qu'avant que de passer outre, je voulus voir Messieurs de Bethune & de Montrésor, que je trouvai fort piqués de ce que le Traité s'étoit fait sans eux; & quoique Mr. de Beaufort leur en fût venu parler avant que de voir le Cardinal, ils croyoient, qu'il devoit davantage à leur ancienne amitié, que de leur rendre simplement compte d'une affaire résolue. Mais ils s'en prenoient particulierement à Mr. de Vendôme, & sur tout Mr. de Montrésor, qui se souvenoit, que quand il partit d'Angleterre, il lui promit toute amitié, & l'assu-

sura même de le servir auprès de Monsieur ; ce qu'il exécuta si mal, qu'une des premieres liaisons qu'il voulut avoir, fut avec la Riviere. Ce souvenir lui étoit un peu dur, principalement en ce temps ; car à son retour d'Angleterre, Monsieur l'ayant encore fait presser de vivre civilement avec la Riviere, & ayant employé pour ce sujet Mr. de Bellegarde sans aucun effet, Monsieur de Montrésor ayant persisté à dire, qu'il tenoit la Riviere pour tel, que Monsieur le lui avoit dépeint autrefois, c'est-à-dire, pour *un coquin & un traître* ; Son Altesse Royale avoit vécu d'une autre maniere avec lui, & le traitant fort indifféremment, il étoit enfin résolu de vendre sa charge, & de se retirer entierement ; ce qu'il fit quelque temps après. Leur ayant dit tout ce qui me concernoit (qu'ils approuverent comme étant un effet d'obéissance pour une per-

fonne; à qui je m'étois donné sans réserve) & ayant été à Montrouge le communiquer à Mr. de Châteauneuf, qui fut du même sentiment, j'allai chez le Cardinal, que je rencontrai descendant son degré avec des Dames, & s'en allant de-là au Conseil, si bien que je n'eus pas pour cette premiere fois long discours avec lui. Ce qu'il me dit, fut pourtant civil & fort obligeant pour moi, jusque-là qu'il me fit excuse, s'il ne remontoit pas pour m'entretenir. J'y retournai le lendemain, & l'ayant trouvé dans sa chambre avec peu de monde, je lui fis un compliment, dont il s'est fort plaint depuis, assurant, que je lui avois dit, que je l'allois voir seulement par l'ordre de la Reine; quoique mes paroles signifiassent tout autre chose. Je sçavois, que quand Mr. de Marsillac le fut voir, il lui dit d'abord, que la Reine lui avoit

parlé de lui ; je crûs ; qu'elle en pourroit avoir fait de même de moi, & après l'avoir assuré de mon respect & de mon service, je lui dis : » Que je m'imaginois, qu'il me feroit l'honneur de croire facilement ce que je lui protestois, » puisqu'il sçavoit, que depuis très-long-temps je faisois profession » d'être son très-obéïssant serviteur ; » mais que s'il se pouvoit ajoûter » quelque chose à l'inclination, que » j'avois toujours eue à l'honorer, » ce seroit sans doute par la confiance & l'estime, que la Reine » témoignoit pour lui, ce qui obli» géoit tous ceux qui étoient à elle, » & moi particulierement, à le res» pecter encore davantage ; que je » le suppliois de croire, que quand » Sa Majesté me feroit quelque » commandement sur ce sujet, je » l'éxécuterois, non-seulement avec » l'obéïssance aveugle, que je devois

» à tous ses ordres, mais avec une,
» joye & une satisfaction extrême. «
Je laisse à juger, si ce discours peut avec raison recevoir le sens, qu'il lui a donné, & si c'est un juste fondement des maux qu'il m'a faits depuis, & qu'il commença dès le lendemain. Car le Maréchal de Bassompierre l'étant allé voir, il lui parla de moi d'une façon, qui témoignoit assez, qu'il ne m'aimoit pas, & lui voulut faire naître dès-lors des pensées de rentrer dans sa charge; de quoi le Maréchal me fit avertir, dès le jour suivant, par deux ou trois personnes.

Cette nouvelle me surprit un peu, & desirant en sçavoir le fond, j'allai trouver Monsieur de Liancourt, & le suppliai de lui parler pour moi; ce qu'il fit incontinent avec cette bonté, qu'il a toûjours euë pour mes intérêts; & lui ayant seulement fait paroître, qu'on lui avoit dit,

qu'il étoit mal satisfait de moi ; il fit l'ignorant, & sans lui découvrir d'aigreur contre moi, lui conta, qu'après avoir long-temps cessé de le voir, j'y étois retourné, & lui avois dit ; que c'étoit par l'ordre de la Reine ; mais que maintenant il l'assuroit ; que si je voulois être de ses amis, il seroit des miens. Monsieur de Liancourt lui ayant répondu ; qu'il se pouvoit fier en moi, leur conversation finit, & me l'ayant depuis dite, je crûs, que ce peu de mauvaise volonté étoit passé, & que je pourrois me mettre bien avec lui. Pendant ce temps, Madame de Chevreuse étoit arrivée, & étoit allé descendre droit au Louvre ; mais si la Reine avoit eu peu d'impatience de la voir, elle en eut beaucoup de l'envoyer à Dampierre ; car incontinent après les premières salutations elle lui dit, que les Alliés de la France pour-

roient entrer en soupçon, si incontinent après son retour de Flandres, ils la sçavoient auprès d'elle, & que pour cette raison il falloit qu'elle allât faire un petit voyage à la campagne. Madame de Chevreuse, malgré sa surprise, lui répondit sans s'émouvoir, qu'elle étoit toute prête à lui obéïr, mais qu'elle la supplioit de considerer que toute l'Europe sçavoit, qu'elle avoit été persécutée pour l'amour de Sa Majesté; & que ce seroit peut-être se faire tort à elle-même, si elle l'éloignoit si promptement; qu'elle en demandât, s'il lui plaisoit, l'avis au Cardinal, qui se trouvant dans le Cabinet, & étant appellé en tiers, dit à la Reine, que Madame de Chevreuse avoit raison, & que Sa Majesté seroit blâmée, si elle en usoit de cette sorte. Ainsi Madame de Chevreuse para cette premiere attaque, qui dût bien lui faire connoître, qu'elle n'avoit plus

ſa place accoûtumée : mais, ſi elle s'en apperçut, au moins le cacha-t'elle à ſes plus intimes, & de long-temps après ne fit part à perſonne de cette avanture ; ſelon la methode ordinaire de tous les favoris, qui ne veulent jamais laiſſer voir la diminution de leur credit.

Il ne falloit pas pourtant que le Cardinal la crût entiérement ruinée, ni qu'il la jugeât abſolument inutile à ſa fortune, puiſque dès le lendemain il l'alla voir, & pour premier compliment lui dit, que ſçachant, que les aſſignations de l'épargne venoient lentement, & que venant d'un long voyage, elle auroit peut-être beſoin d'argent, il étoit venu lui offrir & apporter cinquante mille écus. Mais comme il ſçavoit, qu'une ame ambitieuſe comme celle-là, ſe laiſſeroit moins toucher à ces belles offres qu'à des actions d'éclat ; il lui demanda quelques jours après, ce

qu'il pouvoit faire pour gagner son amitié, & lui protesta de n'y rien épargner. Elle le mit d'abord à une assez belle épreuve, lui demandant deux choses assez importantes; l'une, que l'on contentât Mr. de Vendôme pour ses prétentions du Gouvernement de Bretagne, sur lesquelles on ne lui avoit encore donné que des paroles; & l'autre, qu'on rendît à Mr. d'Espernon sa charge & son Gouvernement (a). Il y proceda en toutes deux très-obligeamment; car pour le premier point, Mr. de Brienne eut aussi-tôt commission de traiter avec Mr. de Vendôme, & de lui promettre au nom de la Reine l'Amirauté, dont on envoya demander la démission au Duc de Brezé; & pour le second, Monsieur d'Espernon fut remis incontinent après dans tous ses hon-

(a) Præmia amicis obtinuit. *Ann.* 13.

neurs, & l'on n'épargna ni diligence, ni recompense, pour tirer Monsieur le Comte d'Harcourt de la Guienne. Après ces deux premieres affaires, elle lui en proposa une troisiéme, où il eut peine à consentir, mais où il acquiesça à la fin, quoique depuis elle n'ait point eu d'effet; ce fut, de donner le Gouvernement du Havre à Monsieur de Marsillac: & sur cela il lui representa ce qu'il devoit à la memoire du feu Cardinal, & qu'il n'étoit pas juste qu'il servît d'instrument, pour dépoüiller ses héritiers; mais elle insistant toûjours, il témoigna à la fin qu'il se rendoit. Après de si grands coups d'essai, elle crût que rien ne lui seroit impossible auprès de lui (a); & lui proposa enfin le rétablissement de Mr. de château-

(a) Cuncta fortunæ suæ patere rebatur, nec quidquam ultra incredibile. *Hist.* 4.

neuf; mais comme c'étoit là son sensible & son intérêt, il ne pût dissimuler, & lui repliqua nettement, qu'il n'y consentiroit jamais: & dès cet instant, il s'éloigna d'elle, sans que depuis, quelque civilité qui ait paru entr'eux, il y ait jamais eu d'intelligence, ni de reconciliation sincere. Il y avoit déja quelque temps, que Mr. de Châteauneuf étoit à Montrouge; y étant arrivé au même temps que Madame de Chévreuse abordoit de l'autre côté à Paris, & peut-être que s'il ne se fût pas arrêté, & qu'il fût venu droit à la Cour, sans capituler avec la Reine, il l'eût engagée par cette franchise à ne le point abandonner: mais s'étant voulu servir de l'exemple de Madame de Senecai, qui n'avoit point voulu rentrer dans Paris, qu'étant rétablie dans sa charge, il donna temps à la Reine de s'accoûtumer à le sçavoir auprès de

Paris, ſans ſouhaiter de l'approcher davantage; & ne conſidera pas, que Madame de Seneçai n'avoit pour obſtacle qu'une perſonne, que la Reine n'aimoit point, au lieu que lui, outre la Maiſon de Mr. le Prince, qui s'oppoſoit à ſon retour, donnoit de l'ombrage au premier Miniſtre, & ne pouvoit gagner, que par adreſſe peu à peu, ce que la Dame d'honneur avoit gagné du premier pas. Mais il ſe trompa ſans doute dans la créance de l'inclination de la Reine pour lui; & ce fut auſſi par là, que Mr. de Beauvais ſe perdit inſenſiblement, & qu'après avoir tenu le premier rang, & avoir été nommé pour Cardinal, on envoya un contremandement ſecret à Rome, & le laiſſa-t'on dans l'antichambre, pendant que la Reine entretenoit paiſiblement le Cardinal, de qui au commencement il n'eſtimoit pas l'eſprit, diſant, qu'il n'é-

toit pas habile homme, puisqu'il n'entendoit pas les Matieres Beneficiales, ni les Finances; parties veritablement fort necessaires pour un grand Ministre. Voilà comme toutes nos affaires alloient à leur déclin; & pour moi, Mr. le Tellier, suivant les traces de Mr. des Noyers, son prédécesseur, commençoit dès-lors à me traverser dans ma charge, & se voulant approprier l'autorité de donner des Commissaires pour les revûes des Suisses, songeoit à m'ôter en détail ce que la Reine m'avoit rendu en gros, par la suppression de la charge de Lisle. Il s'y prit pourtant d'abord d'une maniere qui me donna lieu de croire, que son dessein alloit plutôt contre les Marechaux de France que contre moi, & par les civilités qu'il me fit, il me tint quelque temps dans cette pensée; mais enfin voyant que toutes ces belles paroles n'a-

boutissoient à rien, & qu'on ne faisoit qu'allonger de jour en jour la résolution de ce que je demandois, je jugeai que ces chicanes venoient d'un autre principe, & que le Cardinal n'y avoit pas moins de part, que dans les délais qu'on apportoit à la conclusion des affaires de Mr. de Vendôme, à qui l'on faisoit naître chaque jour mille obstacles dans l'éxécution de ce qu'on lui avoit promis. Il est vrai, que lui-même contribuoit bien à son malheur, car il faisoit difficulté de prendre l'Amirauté sans l'Ancrage, & ne considéroit pas qu'il devoit, à quelque prix que ce fût, entrer en charge, après quoi il lui seroit aisé d'étendre ses droits. Cependant sa façon d'agir incertaine & confuse donnoit assez d'occasion de lui rendre de mauvais offices. Tantôt il s'adressoit au Cardinal, & témoignoit lui vouloir avoir l'obligation de ce

qu'on feroit pour lui; un instant après, il alloit chercher l'occasion de faire parler à la Riviere par le Maréchal d'Estrées, & le conjurer de faire réüssir ses interêts; & au sortir de là il essayoit, par des voyes obliques, d'engager Mr. le Prince à le servir. Enfin il ne se passoit presque point d'heure, où il ne changeât plus d'une fois d'opinion & de parti (a). Mais ce ne lui étoit pas assez d'aller ainsi de côté & d'autre; il vouloit faire faire le même badinage à Mr. de Beaufort, qui ayant de son côté ses visions particulières, & mêlant les affaires importantes avec les bagatelles, vivoit d'une façon si bizarre avec le Cardinal, qu'il lui étoit impossible d'y prendre assurance. Ce n'est pas que

(a) Ipse modò huc, modò illuc, ut quemque suadentium audierat, promptus. *Ann.* 12. Neque alienis consiliis regi, neque sua expedire. *Hist.* 3.

je croye qu'il ait jamais eu dans l'ame aucun des desseins, qu'on lui a imputés ; & je dirai seulement, que selon la disposition des esprits de Mesdames de Chevreuse & de Montbazon (a), ses entretiens avec le Cardinal étoient pleins de froideur ou de civilité ; si bien que si un jour il lui donnoit lieu de se louer de lui, le lendemain il le desobligeoit en lui disant, qu'il le venoit voir seulement par l'ordre de Monsieur son pere. Si dans l'état où il est, je voulois me plaindre de lui, j'en aurois quelque petit sujet, étant très-véritable qu'en ce temps-là, quoiqu'il me fît l'honneur de venir souvent manger chez moi, & que nous passassions la plûpart des après-dînées ensemble, il ne me faisoit que fort peu de part de sa conduite ; & j'ose dire, qu'en-

(a) Feminarum imperiis obnoxius. *Ann.* 12.

core que je ne ſois pas le plus grand politique du Royaume, s'il ſe fût ouvert plus librement à moi, il ne ſe ſeroit peut-être jamais embarraſſé dans cette fâcheuſe & honteuſe intrigue des lettres de Madame de Longueville, qui arriva en ce temps-là, & dans laquelle l'amour de Madame de Montbazon le precipita (a). Sans approfondir davantage la choſe, ni imputer la malice à ceux qui n'en ſont poſſible pas coupables; je puis avancer ce mot, que pour bien prendre l'affaire, il n'en faut rien croire du tout. Je n'ai jamais recherché à en être plus ſçavant; mais ſi dès le commence-

(a) *Il lui donna toutes les lettres, que Madame de Longueville lui avoit écrites, pour montrer les faveurs qu'il diſoit en avoir reçûes: & Madame de Montbazon, pour triompher de ſa rivale, qui étoit plus jeune qu'elle; liſoit ces lettres à tout le monde.*

ment, Mr. de Beaufort m'en eût parlé, je lui eusse conseillé, sans en éplucher davantage la fausseté ou la vérité, de faire rendre les lettres à Madame de Longueville; & je crois, que ce service rendu à une personne, qu'on a autrefois passionnément aimée, & contre qui le dépit nous dure encore, est un reproche bien sensible qu'on lui fait, & une vengeance la plus honnête & la plus glorieuse qu'on puisse prendre. Mais il se laissa emporter à la passion d'autrui, & par l'éclat de cette maudite brouillerie, il acheva de se jetter dans le précipice. Dès-là véritablement il y avoit peu d'intelligence entre Mr. d'Anguien & lui; & outre le souvenir de ce qui s'étoit passé dans le démêlé du Grand Maître, & le bruit qui couroit, que ce Prince demandoit qu'on maintint son beau-frere le Duc de Brezé en sa charge, il avoit fait une réponse

à la lettre, que Mr. de Beaufort lui avoit écrite sur la naissance de Mr. son fils, où il le traitoit fort de haut en bas, pour avoir sa revanche du petit orgueil, qui l'avoit porté à lui mettre seulement à la souscription, *très-humble & très-affectionné serviteur*. Mais quoique ces petites picques entre deux esprits fiers & glorieux fussent assez capables de les porter aux extremités, il s'y pouvoit encore apporter de la moderation; au lieu qu'après une affaire, qui touchoit directement à l'honneur, il n'y avoit plus de biais de reconciliation. J'avoue que je ne parle pas de sens froid sur ce sujet, & que dans tout ce qui s'est passé depuis la mort du Roi, il n'y a que ce seul point que je regarde avec regret, & je dirois avec quelque sorte de repentir, si je ne trouvois une infinité de raisons qui me forcerent à me jetter du côté où je me

mis. Celles qui m'en devoient détourner étoient, que j'avois presque tout mon bien dans le Berri, & sous le Gouvernement de Mr. le Prince; que je voyois Mr. d'Anguien en état de revenir dans peu à la Cour, ayant augmenté l'éclat de la victoire de Rocroi par la prise de Thionville, qu'on jugeoit infaillible; & qu'après de tels services, il étoit difficile à croire, que la Reine appuyât un autre parti que le sien; que Mr. de Longueville avoit toûjours agi très-obligeamment avec moi, & qu'il y avoit peu de personnes, à qui il parlât plus confidemment. Enfin il y avoit à remarquer, que j'avois l'honneur d'appartenir de fort près à Madame la Princesse, que j'offensois mortellement en m'offrant à Madame de Montbazon, de qui la parenté m'étoit & plus éloignée, & moins glorieuse. Mais aussi de l'autre côté,

de puissantes considérations m'appelloient; presque tous mes amis s'y trouvoient embarqués, & particulierement Mr. de Guise, qui à son retour en France m'avoit fait des caresses extraordinaires, & sembloit m'avoir choisi pour son capital ami; j'avois l'honneur de lui être plus proche qu'à qui que ce fût de sa condition, je l'avois de tout temps fort cheri & honoré, & avois été le premier auteur de l'étroite union entre Mr. de Beaufort & lui, qui sembloit être une des principales causes, qui le jettoit dans cette intrigue. Je croyois aussi, qu'indubitablement la querelle des femmes en formeroit une entre les hommes, & que je ne voulois pas embrasser un parti pour le quitter le lendemain. Mais pour parler franchement, la plus essentielle raison qui me fit déclarer, fut, que je voyois bien, que quelque bon accuëil que

[illegible] le Cardinal [illegible] de bonne volonté pour moi, & [illegible]s qu'il étoit nécessaire [illegible]e [illegible] appui auprès [illegible]. D'en esperer [illegible] Prince, quoi que [illegible] bien qu'il ne [illegible] premier Ministre [illegible] du côté de Monsieur la Riviere [illegible] y étoit un obstacle [illegible] n que je ne voyois plus, [illegible] Madame de Chevreuse qui cachant sa disgrace le mieux qu'elle [illegible] & conservant son ancienne familiarité avec la Reine, me paroissoit encore en état de me protéger. M. [illegible]vé joint d'interêt avec ses [illegible]x amis, j'y avois en peu de temps acquis beaucoup de [illegible] en avois reçu des assurances [illegible] servir en toutes occasions, [illegible] y voulus encore obliger par quelque chose d'éclatant, sçachant bien,

qu'étant

qu'étant vaine & ambitieuse, cela la toucheroit. Je lui dis, qu'en me rangeant du côté de Madame de Montbazon, c'étoit elle premierement que je regardois; ce qu'elle reçut comme je l'avois pû esperer, & me promit des assistances nompareilles. Je ne parlerai point de toute la suite de l'affaire, parce-qu'elle a été si publique, que personne ne l'a ignorée; je dirai seulement, que si le sentiment de Mr. de Longueville eût été suivi, on l'auroit étouffée: mais Madame la Princesse suivant l'aigreur de son naturel, & trouvant une occasion de contenter ses anciennes animosités, la porta à l'extrémité; & je ne sçai, si elle n'y fut point poussée par le Cardinal, qui considéroit notre parti comme formé contre lui, & jugeoit que c'étoit moins contre Mr. le Prince, que contre son autorité, qui croissoit chaque jour, que s'étoit

faite à l'Hôtel de Chevreuse, l'assem-
blée des quatorze Princes, à laquelle
je ne me trouvai point, la jugeant
fort inutile & fort impertinente.

Deux jours après l'amende hono-
rable que Madame de Monbazon
fut faire à l'Hôtel de Condé (a), la
Reine étant dans le cercle, m'ap-
pella, & me dit, qu'elle croyoit,
que je n'avois pas sçu, que les Offi-
ciers de la Maison du Roi ne pre-
noient point de parti dans les que-
relles de la Cour, parce qu'il falloit
qu'ils attendissent ce qu'elle leur or-
donneroit. Je lui répondis, que je
l'avois ignoré, mais que quelque
parti que je pusse prendre, cela ne
pouvoit préjudicier à l'obéïssance,
que je rendrois toujours à ses com-
mandemens. Elle repliqua, que me
rendant suspect à l'un des partis,
cela me mettroit presque hors d'état

(a) *En rendant les Lettres de Madame de Longueville à Mr. le Prince, qui lui dit des duretés horribles.*

de bien suivre ses ordres ; & finissant son discours, elle me témoigna qu'il falloit qu'une autrefois je demeurasse neutre.

Le lendemain je fus voir le Cardinal, qui m'ayant reçû avec plus d'apparence de franchise qu'auparavant, me dit, que la Reine lui avoit parlé de ce qu'elle m'avoit dit ; & comme je m'étois informé de ce que je pouvois alléguer là-dessus, je lui répondis, que puisque la Reine désapprouvoit mon action, j'en étois corrigé pour jamais ; mais que si j'avois failli, ma faute n'étoit pas sans exemple ; & je lui citai là-dessus celui de feu Mr. d'Espernon, dans la querelle de Mr. le Comte & de Mr. de Guise. Il me dit, que la Reine avoit beaucoup de raison de desirer, que cela ne se fit plus, & m'exhorta comme mon ami à demeurer dans le dessein, que je lui témoignois, d'obéir

[illegible]
ponctuellement à Sa Majesté. Je lui fis encore ensuite deux ou trois visites, dans lesquelles il me traita si bien, que je crus qu'il ne seroit-il pas fâché de m'obliger dans mes interêts, puisqu'il avoit bien voulu servir un de mes parens à ma recommandation. Je lui parlai donc de ce qui étoit à démêler entre Mr le Tellier & moi, & par un memoire que je lui donnai, je lui expliquai assez nettement la chose, & en le quittant j'ajoûtai, que c'étoit la plus importante affaire que je pouvois avoir. Ses réponses furent fort civiles & affectionnées; mais lorsque je lui en reparlai, je le trouvai beaucoup plus froid, & il me fit un long discours, pour me montrer qu'il y alloit fort du service du Roi de ce que je lui demandois, & conclut en me disant, que pour ce qui seroit de mon interêt, il falloit que j'eusse satisfaction, & que je ne m'atta-

chasse pas & conserver un droit, qui étoit de trop grande conséquence, je lui répondis que mes prédécesseurs en la charge en avoient joui, & que pour ce qui étoit de moi, je ne croyois pas que ceux qui me connoissoient croi-voient que le bien & l'interest me touchassent beaucoup, & que l'honneur étoit ce qui me faisoit agir en ce que je demandois dans l'affaire dont je l'entretenois. Je demeurai d'accord que cette déclaration si franche de mon humeur lui plût; mais je sai bien qu'il ne se put tenir sans me donner de grandes espérances. Je fus même jus-ques là où le [illegible] le len-demain de la disgrace de Madame de Montbazon chez Renard; je n'y arrivai qu'après que la Reine en fut sortie, & fus très-surpris & fâché de ce désordre. Mr. de Mercœur [illegible] té-moin de ce que je dis à Madame de Montbazon, & combien je la blâ-mai d'avoir fait de l'affaire de Ma-

dame la Princesse celle de la Reine. Cependant Sa Majesté me fit le [illegible] d'honneur [illegible] de me voir [illegible] les Conseillers [illegible] gracieux ; & témoignant que les choses qu'elle avoit dites touchant Madame la Princesse [illegible], par l'avis de qui elle étoit [illegible] dans le logis de Renard, étoient [illegible] à quoi [illegible] innocemment ; mais [illegible] innocens. Je [illegible] n'en devois point faire d'excuses, vû que je ne pouvois [illegible] faits [illegible] en quelque sorte [illegible] qui n'étoit pas de mon humeur. Cependant je m'appercevois bien qu'on tiroit mon affaire en longueur pour [illegible] faire quelque escapade, & quelque [illegible] bizarrerie [illegible] les Suisses par le [illegible] & de me [illegible] auprès d'eux. Ainsi je pou-

sçay, que je devois me hâter d'en voir la conclusion ; & je fus trouver Madame de Chevreuse, à qui je dis, que dans l'état où étoient les choses, je ne la venois pas prier pour parler pour moi, sçachant bien qu'elle avoit des interêts plus importans à démêler ; mais que je venois seulement lui dire, qu'il falloit que je me pressasse, & qu'avant que de rien faire, je lui en avois voulu rendre compte. Elle appella Campion en tiers à notre conversation, & me répondit, que si j'eusse pû me donner huit jours de patience, elle croyoit, que dans ce temps-là, elle eût pû faire mon affaire hautement ; mais puisque je ne pouvois differer, que je cherchasse mon appui ailleurs, & que je demeurasse seulement toujours de ses amis. Je crois, que ce discours ne s'est point étendu plus avant, que nous ; mais je sçai bien, que le lendemain étant allé parler au Cardinal,

il me témoigna avoir peu d'inclination à me favoriser ; & après plusieurs difficultés, (quoique je l'assurasse, que je desirois lui avoir l'obligation de la chose) il me dit, qu'il n'étoit pas seul dans le Conseil, & qu'il falloit, que j'en parlasse aux autres. Je jugeai bien dès là mon affaire perdue, mais ne trouvant point d'autre biais d'en sortir, & voyant, que Mr. le Tellier avoit obtenu par provision ce qu'il desiroit contre moi, je me résolus à parler à Son Altesse Royale, & aux autres personnes, qui avoient entrée dans le Conseil ; mais durant ce temps, le procédé de mes amis ruïnoit tout ce que je pouvois établir. Monsieur de Beaufort, soit par amour, soit par orgueil, se montroit outré de l'éxil de Madame de Montbazon, & quand la Reine vouloit parler à lui, il s'en éloignoit avec une maniere si dédaigneuse, que

cela seul étoit capable de détruire toute l'amitié qu'elle eût pu avoir pour lui. Je m'en apperçus un soir, & lui fis des reproches d'agir ainsi en entrant ; mais au lieu de me payer de raisons, il ne me répondit qu'avec des transports & des boutades fort imprudentes. Comme il avoit moins d'occupation qu'à l'ordinaire, il me venoit chercher très-souvent, & pour moi, quoique je le visse en assez mauvaise posture, par amitié & par honneur, je ne voulois point m'éloigner de lui. Il est vrai, que les soirs je ne le voyoit pas si fréquemment, & que je doute, s'il passoit toutes les nuits dans Paris. Mr. de Vendôme ne voyant point son affaires s'achever, le tourmentoit tous les jours pour le faire raccommoder avec le Cardinal, & ne pouvant rien gagner sur lui de ce côté, il crut, qu'il falloit s'unir absolument avec la Riviere. Il se fit

donc presser plus que jamais par le Marechal d'Estrées, & les sus-dits l'amitié de Mr. de Beaufort. La Riviere écouta cette proposition avec beaucoup de joye, & ayant pris rendez-vous chez le même Maréchal d'Estrées, il fut surpris de n'y voir que Monsieur de Mercœur avec Monsieur son pere, & point du tout Mr. de Beaufort. Dés-lors il se tint pour fourbé, & quoy que Mr. de Vendôme l'asseurât qu'il luy ameneroit son fils au premier jour, & luy alléguât quelque obstacle qui l'avoit empéché de venir, il ne voulut jamais entrer en matiere, & s'étant séparé civilement de la conversation, il s'unit dés le lendemain avec feu Cardinal, avec qui jusqu'alors il n'avoit pas eu une intelligence parfaite. Mr. le Prince entra en tiers en cette association, dont je crois que le premier article fut la ruine de Mr. de Beaufort. Et de fait

deux jours après, la Reine étant
allée au Bois de Vincennes faire
collation chez Mr de Chavigni, il
y fut, & en reçut une assez mauvaise
réception. Je ne sçai si cela le pi-
qua, mais il n'en revint aussi-tôt à
Paris, & étant allé au Louvre
attendre le retour de sa Majesté,
il y trouva le Cardinal, à qui, à
ce qu'on dit, il fit quelques ques-
tions s'il sçavoit qui le mettoit en
allarme. Quelque temps après on
le vint avertir qu'il y avoit des
cavaliers sur les Quais qui sem-
bloient attendre quelque chose. A-
près cela il ne douta plus qu'on
ne le voulût assassiner, il le publia
hautement, & envoya quérir tous
les braves qu'il pût pour son escor-
te. Le lendemain j'appris cette nou-
velle de Mr de Mets, & étant allé
à Luxembourg, j'y trouvai Mr de
Guise, que j'apprehendois de voir
embrouillé dans ce mauvais bruit.

Je trouvai qu'il l'ignoroit encore: nous attendîmes ensemble le retour de Monsieur, qui parla fort sobrement de la chose; mais la Riviere la releva hautement & dit, qu'il y alloit de l'autorité de Son Altesse Royale de maintenir les Ministres en sûreté. J'eusse bien voulu voir Mr. de Beaufort, mais il étoit allé à la campagne voir Mr. son pere, & n'en revint que le soir, ce qui acheva de le perdre; car peut-être que s'il eût été chez le Cardinal, il se fût éclairci avec lui, & n'auroit point été arrêté. On lui conseilla de s'en aller pour quelques jours à Anet; mais il se confioit si fort à la bonne volonté de la Reine pour lui, qu'il s'en voulut venir droit au Louvre. Pour moi, ayant été l'après-dînée chez le Cardinal l'assurer de mon service, & lui offrir de faire avancer une Rotte des Gardes Suisses pour l'accompagner, j'en fus

reçu fort civilement, quoiqu'il refusât mon offre ; il fit semblant de croire, que ce bruit étoit faux ; mais je lui trouvai pourtant le visage & la contenance d'un homme fort étonné. Le soir en entrant au Louvre, j'y appris sous la porte la prise de Mr. de Beaufort. La connoissance que j'avois de mon innocence, fit, que sans balancer je montai en-haut, & trouvai dans la salle des gardes de la Reine le Cardinal, qui sortoit accompagné de trois cent Gentilshommes ; il me salua assez civilement ; mais de toute sa suite, Noailles, Piennes & Saint Megrin furent les seuls qui me voulurent connoître & aborder. Je trouvai dans le petit cabinet de la Reine Madame de Chevreuse, à qui je parlai quelque temps, & ayant demandé par plusieurs fois, si je ne pourrois point voir ce pauvre Prince, & ayant sçû de Guitault même, que non ;

je m'en allois, lorsque la Reine me fit appeller dans sa petite chambre grise, & me commanda de faire venir deux compagnies Suisses le lendemain à six heures du matin, devant le Louvre. N'ayant pû dès le soir voir personne de l'Hôtel de Vendôme, j'y allai le lendemain matin mêler mes soupirs avec ceux de toute cette Maison affligée, & j'appris de Mr. de Vendôme, à qui Monsieur en avoit fait entendre quelque chose, la confirmation de ce que m'avoit dit le soir d'auparavant Mr. de Guise, que j'étois du nombre de ceux, qu'on devoit éloigner de la Cour. Ce bruit me fâchoit médiocrement, & je ne sçai par quelle prescience de mon malheur, je souhaitois le bannissement plus que je ne le craignois. J'en allai au sortir de-là attendre la nouvelle chez Messieurs de Bethune & de Montrésor, qui étoient me-

nacés du même accident, & qui en reçurent une heure après le commandement en ma présence. Ce n'est pas, qu'ils eussent aucune liaison pour d'être avec Mr. de Beaufort, qu'ils dussent participer à sa disgrace; mais c'est que la Riviere ne voulut jamais promettre au Cardinal, de faire consentir son Maître à la prison de ce pauvre Prince, qu'il ne l'assurât en même temps d'exiler ses deux ennemis; & je crois, que Monsieur même y contribua de son avis, étant mortellement ulceré contre Mr. de Montrésor, de ce qu'il l'avoit quitté; & n'ayant pas aussi oublié, que tout ce qu'il avoit pû dire lui-même, & faire dire en son nom au Comte de Bethune l'hyver d'auparavant, pour l'adoucir envers la Riviere, n'avoit de rien servi, & qu'il avoit fallu lui envoyer un commandement du Roi pour cela. On fit le même jour partir Mr. de

Châteauneuf de Montrouge, & St. Ibal (a) eut aussi ordre de se retirer. Ce qui fut la recompense des services, que Beringhen avoit rendus au Cardinal qui le delivra de la presence d'un homme, qui en parloit par tout avec un mépris horrible. Pour moi, je croyois à chaque moment accroître le nombre des proscrits; mais enfin l'après-dînée, on me vint assurer, que j'étois garanti du naufrage, & que la protection de Monsieur m'en avoit sauvé. J'avois peine à comprendre, que celui que je n'avois jamais servi, me preservât des malheurs, que m'auroit preparés celle, à qui je m'étois dévoué si fidélement. Néanmoins cette nouvelle m'étant confirmée de trois ou quatre endroits, & même de l'Hô-

(a) *Cousin germain de Mr. de Montrésor, qui s'appelle dans ses Mémoires, homme de hauts desseins, & ennemi de la tyrannie.*

tel de Guise, je crus l'en devoir aller remercier. Etant allé le soir au Louvre, la Reine ne me regarda pas, de quoi je m'étonnai peu dans une si récente disgrace de mes meilleurs amis. Mais je fus assez surpris, lorsque après avoir été le lendemain dire adieu à Mr. de Vendôme, qu'on chassoit quoi qu'assez malade, je m'en allai à Luxembourg, & y ayant fait à Son Altesse Royale le compliment, que je lui devois pour le bon office, qu'on disoit qu'elle m'avoit rendu, j'en reçus une réponse fort froide, & qui contenoit presque un desaveu de ce qu'on publioit qu'il avoit entrepris en ma faveur. Je recommençai dès ce jour à faire les fonctions de ma charge à l'ordinaire, & ayant essayé le lendemain inutilement de voir le Cardinal, qui avoit pris médecine, j'y retournai le jour d'après & en reçus un accueil fort froid, ne m'ayant

jamais parlé qu'en tierce personne; & comme s'il se fût aussi-tôt adressé à toute la compagnie, [illegible]. Je fis cette premiere visite assez courte; & y étant revenu deux ou trois fois dans la semaine suivante, je n'en eus jamais que des réverences fort sérieuses, & pas une parole. Dès-là je jugeai mes affaires en fort mauvais état; mais, je [illegible] plus qu'elles ne fussent entierement ruinées, lorsque j'appris que Monsieur, en présence du Cardinal, avoit presque tourné en ridicule le remerciment que je lui avois fait, & avoit conté tout haut qu'il m'avoit nié de m'avoir servi. Je fus redevable de cet avis à Mr. de Longueville, qui malgré tous les démêlés passés m'avoit fait l'honneur de demeurer de mes amis, & s'étoit offert dès la prise de Monsieur de Beaufort à me servir. Je ne doutai point que la Riviere n'eût opéré en

ce rendez-vous, & priai Monsieur de Brienne, à qui je contai toute la chose, de la vouloir dire à la Reine, & lui témoigner, que mon accomplissement n'avoit point été pour chercher autre protection que la sienne, & le conjurai d'entrer un peu plus en matière, s'il y trouvoit jour. Il le fit, & eut pour réponse de Sa Majesté, qu'elle me croyoit trop homme d'honneur, pour avoir trempé dans la conjuration, qu'on imputoit à Mr. de Beaufort; mais qu'il y avoit eu de l'imprudence dans ma conduite. Ne trouvant pas beaucoup d'aigreur dans cette réponse, je crus que si je lui parlois moi-même, peut-être s'ouvriroit-elle davantage. Je pris donc mon temps comme elle me donnoit bonsoir; & lui ayant confirmé ce que Mr. de Brienne lui avoit dit de ma part, elle me dit seulement avec froideur, qu'elle le croyoit, & s'é-

loigna de moi. On me conseilla de me rendre soigneux de la voir à toutes heures, ce que je fis avec toute l'assiduité qu'il me fut possible; & dans ce même temps Mr. de Liancourt étant arrivé à Paris, je le priai de dire au Cardinal, que je ressentois la captivité de Mr. de Beaufort avec une douleur infinie; mais que c'étoit sans murmurer, & sans perdre le respect que je lui devois; & que je lui demandois, qu'il me considérât comme un homme qui songeoit à faire sa charge, & rien davantage. Sa réponse fut, que j'avois refusé d'être de ses amis, & que ce qu'il pouvoit faire par générosité étoit, de ne me point faire de mal. Cependant je voyois, que le Maréchal de Bassompierre, qui m'avoit jusqu'alors témoigné tant d'amitié, & qui même étoit venu dîner chez moi huit jours devant, s'éloignoit de moi, & ne

ne parloit plus qu'en crainte. Un soir, dans le petit cabinet de la Reine, il m'avertit de songer à moi, & m'apprit la disgrace de Monsieur de Beauvais, à qui l'on fit faire une querelle sans sujet par Monsieur le Prince, pour avoir lieu de le bannir. Il ne me dit la chose qu'en gros, & en trois mots, & puis se retira de moi sans me vouloir parler davantage, comme s'il eût apprêhendé, qu'on ne nous eût vû en conversation. Un jour après, trouvant un de mes amis, il se mit à lui blâmer ma conduite, & à m'accuser entr'autres choses, de voir souvent Madame de Chevreuse. Il est vrai, que m'étant dit son serviteur avant sa chûte, je ne m'éloignai pas d'elle, lorsque le malheur de Mr. de Beaufort avança le sien, & qu'allant, comme j'ai dit, fort souvent au Louvre, dont son logis étoit fort proche, j'y allois atten-

dre la fin des prieres de la Reine, & l'heure de son souper; mais ses visites n'étoient point particulieres, & Messieurs de Guise, de Rets, & vingt autres personnes y venoient aux mêmes heures. Je fus même un des premiers qui lui conseillai d'essayer à se raccommoder avec le Cardinal, & lui confirmai le dessein d'y employer Mr. de Liancourt, qui l'y servit avec grande chaleur, mais sans aucun fruit; le Cardinal se plaignant, qu'elle lui avoit manqué de parole, & disant, qu'elle sçavoit bien de quoi elle étoit demeurée d'accord avec la Reine. Nous ne sçavions ce que c'étoit, parcequ'elle cachoit sa disgrace jusqu'à la fin; mais nous apprîmes enfin, que le soir même de la prise de Mr. de Beaufort, s'étant offerte à faire sans répugnance tout ce que la Reine lui ordonneroit, Sa Majesté lui dit, qu'elle la croyoit in-

necessaires des desseins du prisonnier, mais que néanmoins elle jugeoit à propos que sans éclat elle se retirât à Dampierre, & qu'après y avoir fait quelque séjour, elle s'en allât en Touraine. Depuis ce soir elle ne fut qu'une seule fois au Louvre, & n'auroit pas tant demeuré à Paris, si elle ne se fût opiniâtrée à toucher, avant que d'en partir, quelque argent qu'on lui avoit promis. Tous les jours il venoit des émissaires de la Reine & du Cardinal la solliciter de s'en aller, & entr'autres Montaigu étant venu un jour lui parler, elle lui demanda s'il étoit vrai, qu'on chassât encore beaucoup de gens, & parut fort curieuse de sçavoir, si l'on m'ôtoit ma charge, témoignant me plaindre, & prendre part à mon malheur. Cette question étant rapportée au Cardinal, fut le dernier coup de ma ruine, & dès le lendemain la Reine dit au Maréchal

de Bassompierre, qu'elle lui vouloit rendre sa Charge, ce qu'il refusa d'abord, à ce que l'on m'a dit. Ce bruit s'étant répandu par la ville, vint jusqu'à moi, & fit, que je priai Mr. de Liancourt de faire encore une tentative auprès du Cardinal. Il me dit, que sans que je l'en eusse sollicité, il lui en avoit parlé plusieurs fois, & n'en avoit point eu de satisfaction; si bien qu'il jugeoit nécessaire, que quelqu'autre lui aidât à rentrer dans ce discours. Le Commandeur de Souvré me promit de me rendre cet Office, & eux deux ensemble, ayant pris leur temps dès le soir, ils trouverent un homme fort aigri, & qui à peine les voulut ouïr, assurant toujours pourtant, qu'il ne me feroit point de mal. Ce dernier effort étant demeuré inutile, je jugeai, que je devois tout appréhender, & pris dès-lors mes résolutions. En ce

[illegible] ma femme étant arrivée à Paris, elle alla voir Madame la Princesse [illegible] qui la dévotion lui avoit donné quelque intrigue, & quelque familiarité; elle eut avec elle une longue conversation, où elle déclama furieusement contre moi, faisant paroître pourtant à la fin de son discours, qu'elle desiroit de me voir. Elle mena ensuite ma femme aux Carmelites, où elle & Madame d'Aiguillon la présenterent à la Reine, & tâcherent de l'adoucir pour moi; mais elles la trouverent trop obstinée à me perdre, & déja disoit-elle, engagée de parole au Maréchal de Bassompierre. Madame d'Aiguillon la mena le soir chez le Cardinal, qui lui dit la même chose, & l'assura que si elle fût venue [illegible] semaines plûtôt, il y auroit eu lieu de me sauver. Voyant ainsi tout le monde bandé contre moi, je me résolus de ne point voir la

Reine, de peur de recevoir un commandement de sa bouche, & d'être réduit à la refuser en face; & ayant trouvé Saint Luc, qui m'assura de la part de son oncle, qu'il ne contribuoit point à mon malheur, & qu'il ne vouloit point de ma charge, je lui dis, que je lui demandois seulement, qu'il ne la prît point sans ma démission; ce qu'il m'assura qu'il feroit.

Le lendemain je fus voir Madame la Princesse, qui d'abord s'emporta fort contre moi; je souffris ce qu'elle me voulut dire, & ne voulant pas justifier mon procédé, pour ne la pas choquer entierement, ni aussi le condamner, parceque cela m'auroit paru honteux, je rejettai tout ce qui s'étoit passé sur mon malheur, & sur des rencontres inévitables. Elle donna plusieurs attaques sur le pauvre Mr. de Beaufort, ausquelles je repartis le plus modes-

tement & le plus fermement que je pûs, & sortis d'avec elle, la laissant en apparence fort adoucie. En effet, quoiqu'elle eût un peu sur le cœur, que je ne lui eusse point demandé son assistance, elle promit à ma femme d'empêcher ma ruïne, & lui dit, que je me trouvasse le lendemain chez elle à l'arrivée de Monsieur son fils. Je passai le reste du jour en l'attente du commandement, & le lendemain matin ayant sçu, que le Maréchal de Bassompierre sembloit trouver étrange, qu'après tant de civilités, qu'il m'avoit faites, je ne lui en rendisse pas une, j'allai chez lui, où il me répéta les mêmes assûrances, que Saint Luc m'avoit données de sa part; & pour remede contre la persécution qu'on me préparoit, il me conseilla de ne point donner ma démission; ce que je lui protestai que je ferois. Je me trouvai l'après-di-

née à l'arrivée de Mr. d'Anguien, à qui Madame sa mere me presenta; & en fus fort bien reçu. Monsieur son pere, que je vis un instant après, me fit quelques reproches, mais sans s'emporter, & m'assura qu'il ne me nuiroit point. Ne voyant plus cette Maison aigrie contre moi, au contraire Madame la Princesse ayant dit ce jour-là que mon affaire étoit la sienne, il me restoit encore quelque esperance, fondée principalement sur cette haute réputation du Maréchal de Bassompierre, que je croyois trop généreux, pour contribuer à ma perte, après ce qu'il m'avoit promis, & la priere qu'il avoit faite à Mr. de Longueville, d'assurer Madame la Princesse, que bien loin de le desobliger en me servant, il le tiendroit à faveur, ne prétendant point me dépouiller. Cependant, n'ayant point été depuis deux ou trois jours au Louvre, je jugeai à

propos de faire dire à la Reine, qu'après le bruit qui avoit couru, je n'avois osé par respect me présenter devant elle, pour faire ma charge, quoique je la crusse trop juste, & me sentisse trop innocent pour appréhender sa disgrace. Je priai Mr. de Brienne de me rendre cet office, & de voir aussi le Cardinal, pour lui dire, que quelque bruit qui courût, je ne pouvois croire mon malheur, sçachant bien, que je n'avois jamais manqué contre la fidélité que je devois à la Reine, ni contre le respect qui étoit dû à son Eminence. J'eus réponse de ce dernier point dès le jour même, & sçus, que le Cardinal n'avoit point témoigné d'animosité contre moi, & avoit parlé comme s'il y eût eu encore quelque esperance de me raccommoder. Mais pour le premier point, Mr. de Brienne m'étant venu voir le lendemain matin, me

dit, que comme il ouvroit la bouche pour parler de moi à la Reine, elle l'avoit prévenu, & lui avoit dit que le sçachant mon ami, elle l'avoit choisi plutôt que Mr. le Tellier, avec qui elle avoit appris que je n'étois pas bien, pour me venir ordonner de lui envoyer la démission de ma charge, & ne lui avoit allegué autre raison de ce commandement, sinon qu'elle vouloit rendre justice au Maréchal de Bassompierre. Ma réponse fut, que je m'estimois le plus malheureux homme du monde, d'avoir pû déplaire à la Reine, & que ma seule conscience ne me reprochoit point de l'avoir offensée, ni en bagatelles ni en choses sérieuses: que pour ma charge, elle en étoit la Maîtresse absolue, & qu'elle en pouvoit disposer; mais que je la suppliois très-humblement de trouver bon, que je n'y contribuasse point: que l'ayant prise huit

mois auparavant à la vûe de toute la France par ſon commandement, il ſembleroit, que je me ſentirois coupable de quelque grand crime, ſi je conſentois ſi-tôt à m'en dépouiller; & qu'enfin, pour les petits ſervices, que j'avois eſſayé de lui rendre, je ne lui demandois point d'autre grace, que la permiſſion de me retirer chez moi, pour y plaindre mon infortune, & attendre un temps plus favorable à mon innocence; ce que j'eſperois quelque jour, parceque je croyois S. M. juſte, & que je ſçavois que Dieu l'étoit. Mr. de Brienne ne pouvant abſolument improuver ma réſolution, dit ſeulement, que ſi j'en voulois prendre une autre, on pourroit me ménager, outre la récompenſe entiere de ma charge, quelques avantages, comme des Brevets de Chevalier du St. Eſprit, de Maréchal de Camp, de deux mille écus de penſion, & d'aſſurance de ré-

compenſe de la premiere charge vacante. Je me mocquai de toutes ces graces frivoles, & me ſéparai de lui, après l'avoir prié de rapporter éxactement ma réponſe à la Reine. Une heure après, j'appris de ma femme, que Madame la Princeſſe s'étoit excuſée à elle-même de l'aſſiſtance qu'elle avoit promis de me rendre ſur la conſidération du Maréchal de Baſſompierre, qui l'en avoit priée, à ce qu'elle diſoit, quoique l'autre le niât. Ne jugeant pas à propos, après ma réponſe de demeurer chez moi, je me retirai chez un de mes amis, & le ſoir j'appris d'une perſonne de très-grande condition, que s'étant trouvé au Louvre, il avoit vû quelque remuement parmi les Gardes de la Reine, & avoit eu certitude, qu'il y avoit ordre de m'arrêter. Si j'euſſe crû mon ſentiment, je ſerois demeuré dans Paris, pour voir, ſi l'on pouſſeroit l'injuſtice juſqu'au bout; mais mes amis ne l'approu-

vant pas ; dès le lendemain matin je fus à la campagne. Quelques jours après j'appris, que la Reine, Monsieur, Monsieur le Prince, le Cardinal, ou pour mieux dire en un mot, toutes les puissances, étoient acharnées contre moi ; & que le Maréchal de Bassompierre commençoit à changer son premier discours, & à dire, qu'ayant tant de droit à la charge, il ne pouvoit la refuser s'il falloit que je la perdisse, & que la Reine la lui jettât à la tête ; mais qu'il n'y entreroit jamais que je ne fusse entierement satisfait. Contre un si grand orage, je ne trouvois que peu ou point d'amis ; Mr. de Liancourt, qui seul a fait paroître pour moi de la vigueur & de la générosité, étoit à la campagne ; presque tous les autres m'abandonnoient peu-à-peu (a) ; & ceux qui

(a) Abruentibus cunctis, cùm diversa prætenderent, eadem formidine. *Ann.* 2.

me restoient, étoient, ou envelop-pés dans le même malheur que moi, ou dans l'impuissance de m'assister. Des premiers, les uns, comme Mr. de Brienne, me proposoient des avantages en obéissant, & des persécutions en résistant; d'autres, même des plus qualifiés, complaisans aux Puissances, ou incités par mes ennemis, m'écrivoient des lettres pour m'intimider, & me vouloient faire appréhender, qu'on ne me traitât de rebelle (a), & qu'ainsi mes biens ne fussent confisqués, & mes maisons rasées. Enfin, il se passoit peu de jours, où je ne reçusse cent avis différens, qui ne m'ébranloient point du tout. Au bout d'un mois, me voyant toujours dans les mêmes sentimens, la Reine fit faire une Déclaration, par laquelle

(a) Quidam cogitationum principis periti, primò occultiùs quietem & otium laudare; postremò non jam obscuri; suadentes simul terrentesque. *In Agricola.*

le Roi publioit, que la démiſſion du Maréchal de Baſſompierre étoit nulle, comme ayant été donnée en priſon, & ſous une promeſſe de le mettre en liberté, qu'on ne lui avoit pas tenue; & caſſoit toutes les proviſions données en conſéquence au Marquis de Coiſlin & à moi, remettant le Maréchal en charge, ſans qu'il eût beſoin de nouveau ſerment, à condition de me payer dans quinze jours, en un payement, les quatre cent mille livres, qu'il en avoit touchées pour récompenſe; ou de conſigner cette ſomme à l'Epargne, en cas que je ne donnaſſe pas un pouvoir valable pour la recevoir. Cette Déclaration, dreſſée par le Chancelier, & écrite de ſa propre main, me laiſſoit à courre après les vingt-deux mille écus, que j'avois donnés de ſurplus : néanmoins craignant, que je ne les répétaſſe contre lui, avec qui j'avois traité comme

Tuteur de ses petits-fils de Coislin, il prit un Brevet du Roi, de pareille somme, pour me le donner en payement. J'appris cette nouvelle, qui ne m'émût point, avec une autre, qui me toucha beaucoup davantage, qui fut un discours, que Madame de Brienne voulut faire croire à ma femme, qu'elle avoit eu avec la Reine sur mon sujet, où Sa Majesté blâmant ma désobéissance, avoit juré, disoit-elle, devant le Saint Sacrement, qu'elle avoit contre moi des choses capables de me perdre, qu'elle ne vouloit point pousser par pure bonté. J'avoue que ce discours me mit si fort en colere, qu'à l'heure même j'écrivis à Mr. de Brienne: Que tant qu'il ne s'étoit agi que de ma charge & de ma fortune, j'avois souffert sans murmurer; mais que je ne pouvois, sans me plaindre, oüir dire qu'on attaquât mon innocence; & qu'on me

voulut noircir auprès de la Reine; à qui en cette ocasion je ne demandois que justice; la suppliant, si j'étois coupable, d'ordonner au Parlement de me faire mon procès, étant prêt d'entrer en la Conciergerie, toutes les fois qu'elle lui voudroit donner connoissance de mes fautes (a). C'étoit-là le sens de ma lettre (b), qui étoit en termes un peu plus étendus. Mr. de Brienne la trouvant peut-être trop hardie, ne voulut

(a) Quelque innocent que soit un sujet, il doit toujours éviter autant qu'il peut, d'être mis en justice, quand il a son Prince pour partie, car alors les péchés véniels passent pour mortels. Témoin l'Amiral Chabot, qui fut condamné à mort sous François I. quoiqu'il fût innocent. Le Maréchal de Montmorency fut bien plus sage, car Henri III. qui le tenoit prisonnier à la Bastille, voulant qu'on lui fit son procès, il l'empêcha par tant de longueurs affectées, qu'à la fin il sortit de prison, sans aucune flétrissure.

(b). Dont la copie est à la fin de ces Mémoires.

pas la montrer à la Reine, & se contenta (que je pense) d'en faire part au Cardinal; qui n'étoit pas ce que je desirois de lui. Cependant le Maréchal de Bassompierre voyant que tout ce qu'on m'avoit pû dire jusqu'alors ne m'avoit point fait changer de dessein, & ayant ordre de la Reine de se résoudre à se dèshonorer en prenant ma charge, après tant de paroles données du contraire, étoit en d'étranges inquiétudes, & travailloit chaque jour, par mille biais différens, à me faire parler, pour me rendre moins opiniâtre. Enfin se disant extrêmement pressé par la Reine, il fit faire trois sommations à ma femme de recevoir son argent, & en donner quittance valable à la troisiéme. Elle ayant fait réponse, qu'elle étoit prête à donner quittance, pourvû qu'on lui apportât tout son argent, cela, l'avoit encore mis en peine, n'ayant

pas le quart de la somme, & toute sa pensée étant de consigner en papier, par la faveur de Mr. d'Emeri, il fit demander qu'on lui montrât ma procuration, & sur le refus qu'on en fit jugeant que ce n'étoit qu'un délai, il dit, que si dans quatre jours on ne la lui montroit, il consigneroit, & dès lors il entra en charge. Dans cette extrémité, quoique je fusse encore dans la même pensée qu'au commencement je trouvai tous mes amis de contraire opinion, qui me représenterent, que c'étoit perdre & ma charge & mon bien à crédit, puisque laissant consigner à l'Epargne, (ce qui ne se feroit qu'en papier) c'étoit jetter mon argent dans un gouffre, d'où je ne le retirerois jamais: que j'aurois affaire à un vieillard, Officier de la Couronne, & rafiné Courtisan, qu'il m'étoit comme impossible de déposseder tant qu'il vi-

vroit, & qu'à sa mort, si je ne me trouvois bien à la Cour, je ne rentrerois point dans ma charge : que ma désobéïssance feroit qu'on me pousseroit jusqu'au bout; & que je voyois bien, que celui, qu'on me mettoit en tête, étoit un homme hors d'âge de pousser mes ressentimens, & un fourbe, qui m'ayant manqué tant de fois de parole, se rendroit volontiers l'instrument de toutes les tyrannies qu'on voudroit exercer contre moi. Toutes ces raisons jointes à la considération d'une femme grosse, & de trois enfans, que je pouvois rendre misérables par ma mort, me firent enfin céder; & je crûs, que quelque raison que j'eusse dans mon dessein, le sentiment de tant de personnes prudentes & généreuses devoit être préferé au mien. Ainsi je fis dire à Mr. de Brienne, que j'étois prêt à obéir, & à recevoir mon argent; &

lui me promit, de la part de la Reine, tout ce qu'il m'avoit proposé le jour qu'il me demanda ma démission. Ensuite je donnai ma procuration à ma femme, après avoir fait des protestations, qu'on me dit me pouvoir servir quelque jour: à quoi, pour dire le vrai, je n'ai guere de confiance: & si j'ai gardé ma démission, ç'a été seulement parceque je m'étois engagé dès le commencement, à ne la point donner, & non pas par esperance qu'il puisse jamais arriver un assez grand changement, pour m'en prévaloir. Ne m'étant jamais attaché qu'à la Reine, & me trouvant ruïné dans son esprit, je ne trouve pas de ressource tant qu'elle sera en puissance; & lorsque notre Roi sera en âge de gouverner lui-même, il se trouvera une si grande disproportion entre son âge & le mien, que je n'y puis jamais prétendre d'accès ni de familiarité.

Les choses qui se sont passées dans mes affaires, ensuite de ce que j'ai écrit ci-dessus, ont été si connues de tout le monde, que ce seroit un discours fort ennuyeux de vouloir éxagerer encore les fourbes du Maréchal de Bassompierre, les foiblesses de Mr. de Brienne, & les longueurs & manquemens de parole des Ministres. Je me suis déja peut-être trop arrêté à des choses peu importantes ; mais comme je n'ai fait cette relation que pour mes proches & mes amis très-particuliers, ils auront la bonté d'en excuser les défauts ; & si mon discours ne leur paroît pas fort éloquent, ils le trouveront au moins plein de sincérité & de vérité. Je serai ravi, s'il leur donne quelque satisfaction, & aurai obtenu la principale fin, que je me suis proposée, s'ils connoissent qu'en beaucoup de choses j'ai été plus malheureux qu'imprudent ; &

que dans celles où j'ai manqué, ç'a été par des principes de générosité & de fidélité, dont je ne me départirai jamais, quoiqu'ils ne m'ayent pas bien succédé.

LETTRE DE MONSIEUR de la Chastre à Mr. de Brienne.

MONSIEUR,

Tant que le malheur ne s'est attaqué qu'à ma fortune, & que j'ai crû n'avoir rien à appréhender, que la perte de ma charge, j'ai souffert ma disgrace sans murmure, & me suis résolu sans peine à attendre, qu'un temps plus favorable me donnât lieu d'esperer plus d'avantage. Mais maintenant que j'apprens, qu'on en veut à mon innocence, & qu'on essaye de ruiner dans l'esprit

de la Reine le peu de bonne opinion, que j'avois souhaité de m'y acquerir; j'avoue, que je n'ai pas assez de constance, pour endurer un si rude choc sans me plaindre. Vous me connoissez assez, Monsieur, pour sçavoir, que l'interêt ne m'a jamais fait agir; je n'ai cherché dans mes actions que de l'honneur, & en ai mis le plus haut point à pouvoir être estimé de la seule personne, à qui je dédiois tous mes services. Jugez par-là combien je dois être sensible à l'injure, qu'on me fait, de me vouloir noircir auprès d'elle, & trouvez bon, s'il vous plaît, que je vous supplie très-humblement, de dire à Sa Majesté, qu'en toute autre occasion, je recevrai ses graces avec le respect, auquel je suis obligé; mais qu'en celle-ci je ne lui demande que justice. Si je suis coupable envers elle, ou en choses d'importance, ou en ba-

gatelles, je suis le plus criminel homme du Royaume, & je desire avec passion, que le Parlement éxamine mes fautes, & les punisse. Pour ce sujet, je suis prêt d'entrer dans la Conciergerie toutes les fois qu'il lui plaira de me faire faire mon procès; me sentant si innocent, que je n'en puis redouter l'issue. Et quand même la fin m'en pourroit être funeste, je pense que je ne l'apprêhenderois pas dans le désespoir où je suis présentement, croyant n'avoir plus rien à perdre au monde, puisque la Reine à perdu la créance, qu'elle a eue autrefois de ma fidelité. J'attens de l'honneur de votre amitié, que vous me ferez la grace de lui témoigner mes tristes sentimens; & c'est le meilleur office que puisse esperer de vous,

MONSIEUR,

Votre, &c.

MEMOIRES
DE LA REGENCE
D'ANNE D'AUTRICHE,
MERE DE
LOUIS XIV.

LA persécution que j'avois soufferte durant l'autorité du Cardinal de Richelieu, étant finie avec sa vie, je crûs devoir retourner à la Cour. La mauvaise santé du Roi, & le peu de disposition où il étoit de confier ses enfans & son état à la Reine, me faisoient esperer de trouver bien-tôt des occasions considérables de la

ſervir, & de lui donner dans l'état préſent des choſes, les mêmes marques de fidélité qu'elle avoit reçues de moi dans toutes les rencontres, où ſes interêts & ceux de Madame de Chevreuſe avoient été contraires à ceux du Cardinal de Richelieu. J'arrivai à la Cour, que je trouvai auſſi ſoumiſe à ſes volontés après ſa mort, qu'elle l'avoit été durant ſa vie. Ses parens & ſes créatures y avoient les mêmes avantages qu'il leur avoit procurés; & par un effet de ſa fortune, dont on trouvera peu d'exemples, le Roi qui le haïſſoit & qui ſouhaitoit ſa perte, fut contraint, non-ſeulement de diſſimuler ſes ſentimens, mais même d'autoriſer la diſpoſition, que le Cardinal de Richelieu faiſoit par ſon teſtament; des principales charges, & des plus importantes Places de ſon Royaume. Il choiſit encore le Cardinal Mazarin, pour lui ſuccéder au

Gouvernement des affaires ; & ainsi fut assuré de régner bien plus absolument après sa mort, que le Roi son Maître n'avoit pû faire depuis trente-trois ans qu'il étoit parvenu à la Couronne. Néanmoins comme la santé du Roi étoit déplorée, il y avoit apparence que les choses changeroient bien-tôt, & que la Reine ou Monsieur, venant à la Régence, se vengeroient sur les restes du Cardinal de Richelieu, des outrages qu'ils avoient reçus de lui (a).

1. Le Cardinal Mazarin, Mr. de Chavigni, & Mr. des Noyers, qui avoient alors plus de part aux affaires, voulurent prévenir ce mal-là, & se servir du pouvoir qu'ils avoient sur l'esprit du Roi, pour l'obliger à déclarer la Reine Régente, & pour se réconcilier avec elle par ce service, qui devoit paroître d'autant

1. (a) Odia, injurias, cupidinem ultionis, allaturos. Tac. *Ann.* 13.

tant plus considérable à la Reine, qu'elle croyoit le Roi très-éloigné de cette pensée, par le peu d'inclination qu'il avoit toujours eu pour elle, & par la liaison qu'il croyoit qu'elle avoit encore avec les Espagnols, par le moyen de Madame de Chevreuse, qui s'étoit refugiée en Espagne, & qui étoit alors à Bruxelles.

Mr. des Noyers fut le premier qui donna des esperances à la Reine de pouvoir porter le Roi par son Confesseur (a) à l'établir Régente, croyant par là faire une liaison étroite avec elle (b), à l'exclusion de Mr. de Chavigni, qu'elle avoit consideré davantage du vivant du Cardinal de Richelieu. Mais Mr.

(a) *Qui étoit alors le Pere Sirmond Jésuite.*

(a) Ingruentium dominationum provisor, quo gratiam (ejus) pararet consiliis ejus implicari. *Ann.* 12.

des Noyers se trouva peu de temps après bien éloigné de ses desseins ; car le Confesseur eut ordre de se retirer, & lui-même fut chassé ensuite. Il me parut, que ce changement-là n'avoit rien diminué de l'espérance de la Reine, & qu'elle attendoit du Cardinal Mazarin & de Mr. de Chavigni le même service que Mr. des Noyers avoit eu dessein de lui rendre. Ils lui donnoient tous les jours l'un & l'autre toutes les assurances qu'elle pouvoit desirer de leur fidélité ; & elle en attendoit des preuves, lorsque la maladie du Roi augmentant à un point, qu'il ne lui restoit aucune espérance de guérison, leur donna lieu de lui proposer de régler toutes choses, pendant que la santé lui pouvoit permettre de choisir lui-même une forme de Gouvernement, qui pût exclure des affaires toutes les personnes qui lui étoient suspectes.

Cette propoſition, quoiqu'elle fût apparemment contre les intérêts de la Reine, lui ſembla néanmoins trop favorable pour elle. Il ne pouvoit conſentir à la déclarer Régente, & ne ſe pouvoit réſoudre auſſi à partager l'autorité entre elle & Monſieur. Les intelligences dont il l'avoit ſoupçonnée, & le pardon qu'il venoit d'accorder à Monſieur pour le traité d'Eſpagne (a), le tenoient dans une irréſolution, qu'il n'eût peut-être pas ſurmontée, ſi les conditions de la Déclaration, que le Cardinal Mazarin & Mr. de Chavigni lui propoſerent, ne lui euſſent fourni l'expédient qu'il ſouhaitoit, pour diminuer la puiſſance de la Reine, & pour la rendre en

(a) *Conclu par le ſieur de Fontrailles, au nom de Monſieur, avec le Comte-Duc, premier Miniſtre d'Eſpagne, le 13. de Mars 1642.*

quelque façon dépendante du Conseil qu'il vouloit établir. Cependant la Reine & Monsieur, qui avoient eu trop de marques de l'aversion du Roi; & qui le soupçonnoient presque également de *les* vouloir exclure du maniment des affaires, cherchoient toutes sortes de voyes pour y parvenir. J'ai *sçû* de Mr. de Chavigni même, qu'étant allé trouver le Roi de la part de la Reine, pour lui demander pardon de tout ce qu'elle avoit jamais fait, & même de ce qui lui avoit deplû dans sa conduite, le suppliant particuliérement de ne point croire qu'elle eût eu aucune part dans l'affaire de Chalais (a), ni qu'elle eût trempé dans le dessein d'épouser Monsieur, après que Chalais auroit fait mourir le Roi; il ré-

(a) *Henri de Tallerand, Grand-Maître de la Garderobe, décapité à Nantes le 19 d'Août 1626*

pondit ſur cela à Mr. de Chavigni ſans s'émouvoir : *en l'état où je ſuis, je lui dois pardonner, mais je ne la dois pas croire.* Chacun croyoit d'abord avoir droit de prétendre la Régence à l'excluſion l'un de l'autre ; & ſi Monſieur ne demeura pas long-temps dans cette penſée, pour le moins crut-il devoir être déclaré Régent avec la Reine. Les eſpérances de la Cour, & de tout le Royaume étoient trop différentes ; & tout l'Etat, qui avoit preſque également ſouffert durant la faveur du Cardinal de Richelieu, attendoit un changement avec trop d'impatience, pour ne recevoir pas avec joye une nouveauté, dont chaque particulier eſperoit de profiter (a). Les interêts

(a) Poſtquam ægro corpore fatigabatur, aderatque finis & ſpes novæ. Tac. *Ann.* 1. *& quelques pages après ;* mutatus princeps licentiam turbarum, & ex civili bello ſpem præmiorum oſtendebat.

différens des principaux du Royaume, & des plus considérables du Parlement, les obligerent bien-tôt à prendre parti entre la Reine & Monsieur; & si les brigues, qu'on faisoit pour eux, n'éclatoient pas davantage, c'est que la santé du Roi, qui sembloit se rétablir, leur faisoit craindre qu'il ne fût averti de leurs pratiques, & qu'il ne fit passer pour un crime les précautions qu'ils prenoient d'établir leur autorité après sa mort (a). Ce fut dans cette conjoncture-là, que je crus, qu'il importoit à la Reine, d'être assurée du Duc d'Anguien. Elle approuva la proposition que je lui fis, de se l'acquerir; & m'étant rencontré dans une union très-particuliere d'amitié avec Coligni, en qui le Duc d'Anguien avoit toute

(a) *Suspectum semper invisumque dominantibus* (h. i.) *in Cæsaris fata scrutari.* *Ann.* 16.

confiance, je leur répréſentai à l'un & à l'autre les avantages que la Reine & le Duc d'Anguien rencontreroient à être unis ; & qu'outre l'intérêt particulier qu'ils avoient de s'oppoſer à l'autorité de Monſieur (a), celui de l'Etat les y obligeoit encore. Cette propoſition là étoit aſſez avantageuſe au Duc d'Anguien, pour la recevoir agréablement ; il m'ordonna donc de contribuer à la faire réuſſir ; & comme le commerce que j'avois avec lui, eût peut-être été ſuſpect au Roi ou à Monſieur, principalement dans un temps où l'on venoit de lui donner le commandement de l'armée, & qu'en toutes façons il importoit grandement de le tenir ſecret ; il deſira, que ce fût à Coligni ſeul que je rendiſſe les répon-

(a) Potentiam ejus ſuſpectantes. *Ann.* 11.

ſes de la Reine, & que nous fuſſions les ſeuls témoins de leur intelligence. Il n'y eut aucune condition par écrit, & Coligni & moi fûmes dépoſitaires de la parole que la Reine donnoit au Duc d'Anguien de le préférer à Monſieur, non ſeulement par des marques de ſon eſtime & de ſa confiance, mais auſſi dans tous les emplois, d'où elle pourroit exclure Monſieur par des biais dont ils conviendroient enſemble, & qui ne pourroient point porter Monſieur à une rupture ouverte avec la Reine. Le Duc d'Anguien promettoit de ſon côté d'être inſeparablement attaché aux intérêts de la Reine, & de ne prétendre que par elle toutes les graces qu'il deſireroit de la Cour.

Le Duc d'Anguien partit peu de temps après pour aller commander l'armée en Flandre, & donner commencement aux grandes choſes, qu'il a ſi glorieuſement éxécutées.

Le Roi, de qui la maladie augmentoit tous les jours, voulant donner dans la fin de ſa vie quelques marques de clémence (a), ſoit par dévotion, ou pour témoigner que le Cardinal de Richelieu avoit eu plus de part que lui à toutes les violences (b), qui s'étoient faites depuis la diſgrace de la Reine ſa mere, conſentit de faire revenir à la Cour les plus conſiderables de ceux qui avoient été perſécutés, & il s'y diſpoſa d'autant plus volontiers, que les Miniſtres prévoyant beaucoup de déſordres eſſayoient d'obliger des perſonnes de condition, pour s'aſſurer contre tout ce qui pouvoit

(a) Oſtentui clementiæ ſuæ. *Ann.* 12.

(b) Cuncta dominationis flagitia in eum tranſtulit. *Annal* 14. *& quelques lignes après*, quo gravaret invidiam ejus, eoque demoto auctam lenitatem ſuam teſtificaretur, illuſtres (viros) ſedibus patriis reddidit ab eo olim pulſos.

arriver dans une révolution, comme celle qui les menaçoit (a).

Presque tout ce qui avoit été banni, revint, & comme il y en avoit beaucoup d'attachés à la Reine par des services qu'ils lui avoient rendus, ou par la liaison que la disgrace fait d'ordinaire entre les personnes persécutées (b), il y en eut peu qui n'eussent pas assez bonne opinion de leurs services, pour n'en attendre pas une recompense proportionnée à leur ambition; & beaucoup crûrent, que la Reine leur ayant promis toutes choses, conserveroit dans la souveraine au-

(a) Non clementia, sed effugio in futurum; quia pessimus quisque diffidentia præsentium mutationem pavens adversus publicum odium privatam gratiam præparat. *Hist.* 1.

(b) Antistius Pammenem ejusdem loci exulem similitudine fortunæ sibi conciliat. *Ann.* 16. Primam ex similitudine fortunæ amicitiam. *Ann.* 12.

torité les mêmes ſentimens qu'elle avoit eus dans ſa diſgrace.

Le Duc de Beaufort étoit celui qui avoit conçu les plus grandes eſpérances, il avoit été depuis très-long-temps très-particuliérement attaché à la Reine (a), & elle lui avoit donné une preuve ſi publique de ſa confiance, en le choiſiſſant pour garder Mr. le Dauphin, & Mr. le Duc d'Anjou, un jour que l'on croyoit que le Roi alloit mourir, que ce ne fut pas ſans fondement, que l'on commença à conſidérer ſon credit, & à trouver beaucoup d'apparence à l'opinion qu'il eſſayoit d'en donner.

L'Evêque de Beauvais, qui étoit le ſeul des ſerviteurs de la Reine, que le Cardinal de Richelieu avoit trop mépriſé, pour l'ôter d'auprès

H 6

(a) Primus in partes tranſgreſſus ſpem conceptam acrius rapiebat. *Hiſt.* 1.

d'elle (a), & qui par son assiduité avoit trouvé occasion d'y détruire presque tous ceux qu'elle avoit considerés, crut ne se devoir point opposer à la faveur du Duc de Beaufort; & souhaita de faire une liaison avec lui, pour ruïner de concert le Cardinal Mazarin, qui commençoit de s'établir. Ils crûrent d'en venir facilement à bout, non seulement par l'opinion qu'ils avoient de leur crédit, & par l'experience que l'Evêque de Beauvais avoit faite de la facilité, avec laquelle il avoit ruïné des personnes qui devoient être plus considérables à la Reine (b) par leurs services que le Cardinal Mazarin; mais encore parce qu'étant creature du Cardinal de Richelieu, ils croyoient, que cette liaison-là

(a) Segnis & dominationi fastiditus. *Ann.* 13.

(b) Eo usque valuit, ut gratia, vi nocendi præmineret. *Ann.* 15.

ſeule lui devoit donner l'excluſion, & que la Reine avoit condamné trop publiquement la conduite du Cardinal de Richelieu, pour conſerver dans les affaires une perſonne, qui y étoit miſe de ſa main (a), & qui étoit auteur de la Déclaration que le Roi venoit de faire, dont la Reine paroiſſoit aigrie au dernier point.

Cette confiance fit négliger au Duc de Beaufort & à l'Evêque de Beauvais beaucoup de précautions (b) durant les derniers jours de la vie du Roi, qui leur euſſent été bien neceſſaires après ſa mort; & la Reine étoit encore aſſez irréſolue

(a) Fidus in (eum) memoria beneficii. *Ann.* 12. Demovere præfectura; tanquam (Richelii) gratia provectum & vicem reddentem. *Ann.* 13.

(b) Poſito metu incamti, *Mazarinum* dum uterque dedignatur, ſupra tulere. *Ann.* 14. *Hiſt.* 1. Uterque pari culpa meritus adverſa. *Hiſt.* 4.

en ce temps-là (a), pour recevoir les impreſſions que l'on eût voulu lui donner.

Elle me cachoit moins l'état de ſon eſprit qu'aux autres, parce que n'ayant point eu d'autres interêts que les ſiens, elle ne me ſoupçonnoit pas d'appuyer d'autre parti, que celui qu'elle choiſiroit.

C'étoit elle qui avoit voulu que je fuſſe ami du Duc de Beaufort dans une querelle qu'il eut contre Mr. le Maréchal de la Meilleraie, & qui m'avoit ordonné de voir le Cardinal Mazarin, afin d'éviter un ſujet de plainte au Roi, qui étoit perſuadé qu'elle empêchoit ſes ſerviteurs de voir ceux en qui il avoit confiance : de ſorte que ne lui étant point ſuſpect, je pouvois connoître plus facilement que perſonne l'im-

(a) Metu (enim) ac neceſſitate huc illuc mutabatur. *Hiſt.* 1.

pression, que les raisons de l'un & de l'autre parti faisoient dans son esprit.

Elle commençoit à craindre l'humeur imperieuse & altiere du Duc de Beaufort (a), qui ne se contentant pas d'appuyer les prétentions du Duc de Vendôme son pere sur le Gouvernement de Bretagne, appuyoit encore celles de tous ceux qui avoient souffert sous l'autorité du Cardinal de Richelieu; non seulement pour attirer presque toutes les personnes de condition par leurs intérêts particuliers, dans une cause qui leur paroissoit juste; mais encore pour avoir un prétexte de choquer par là le Cardinal Mazarin; & en remplissant les principales charges de l'Etat faire des creatures, & donner des marques si éclatantes de sa faveur (b), que l'on en pût

(a) Velut arbitrum regni agebat. *Ann.* 13.

(b) Quo vim suam ostentaret. *Ann.* 12.

attribuer la cauſe à tout ce qui étoit le plus capable de ſatisfaire ſon ambition, & même ſa vanité.

D'un autre côté, la Reine conſideroit, qu'après avoir confié ſes enfans au Duc de Beaufort, ce ſeroit une legereté que tout le monde condamneroit, que de la voir paſſer dans ſi peu de temps d'une extrémité à l'autre, ſans aucun ſujet apparent.

La fidélité du Cardinal Mazarin & celle de Mr. de Chavigni ne lui étoient pas aſſez connues pour être aſſurée qu'ils n'euſſent point de part à la Déclaration; & ainſi trouvant des doutes de tous côtés, il lui étoit mal-aiſé de prendre une réſolution ſans s'en repentir (a). La mort du Roi l'y obligea néanmoins, & on

(a) Futuri ambiguus, & magis quid vitaret, quàm cui fideret, certus. *H.* 3. quia pavidis conſilia in incerto ſunt. *Ann.* 3.

connut bien-tôt, que les ſoins du Cardinal Mazarin avoient eu le ſuccès qu'il deſiroit ; car dans le temps que l'on croyoit que la Reine le conſideroit comme l'auteur de la Déclaration, toute l'aigreur tomba ſur Mr. de Chavigni (a) ; & ſoit que le Cardinal Mazarin fût innocent, ou qu'il ſe fût juſtifié aux dépens de ſon ami, qui apparemment n'étoit pas plus coupable que lui, enfin il demeura dans le Conſeil.

Or comme je ne prétends pas écrire toutes les particularités de ce qui s'eſt paſſé en ce temps-là, & que ce que j'en fais préſentemnet, eſt plutôt pour ne pas oublier quelques circonſtances que j'ai vûes, dont quelqu'un de mes amis a eu curioſité, que pour les faire voir ; je me contenterai de rapporter ſeulement ce qui me regarde, ou au-

(a) Damnatus culpæ, quam duo deliquerant. *Ann.* 12.

moins les chofes dont j'ai été témoin.

Peu de temps après la mort du Rói, il me fut bien aifé de connoître l'augmentation du crédit du Cardinal Mazarin, & la diminution de celui du Duc de Beaufort; l'un & l'autre paroiffoit dans la confiance, que la Reine témoignoit avoir pour le Cardinal Mazarin, puifqu'étant directement oppofé au Duc de Beaufort, la puiffance de l'un étoit entierement la ruine de l'autre.

La Cour étoit néanmoins encore fort partagée, & on attendoit le retour de Mad. de Chevreufe comme la décifion de toutes chofes; on ne la confidéroit pas comme une perfonne qui voulût fe contenter d'appuyer un des deux partis, mais qui détruiroit certainement celui qui dépendroit le moins d'elle. J'avois moins de fujet que les autres de ju-

ger si avantageusement de son autorité.

La Reine qui m'avoit toujours témoigné l'amitié qu'elle avoit pour elle, m'en avoit parlé quelque temps avec assez de froideur; & l'incertitude où je la vis, si elle la feroit revenir à la Cour, me tira de celle où j'étois, que les mauvais offices de l'Evêque de Beauvais (a) n'eussent point fait autant d'impression contr'elle, que contre tout le reste qu'il avoit essayé de détruire.

La Reine m'avoit déja ordonné de voir le Cardinal Mazarin; & bien qu'elle eût approuvé la déclaration que je lui fis, que je ne pouvois être son ami & son serviteur, que tant que je le verrois attaché au service de la Reine, & qu'il feroit dans les grandes & dans les petites choses ce que l'on devoit attendre

(a) In alios criminator. *Ann.* 4.

d'un homme de bien, & digne de l'emploi qu'il avoit: Je sçûs toutefois, qu'elle eût souhaité, que je lui eusse parlé avec moins de réserve, & qu'elle eût desiré, que je lui eusse promis toutes choses aussi facilement que plusieurs autres, qui s'y étoient engagés d'autant plus aisément, qu'ils étoient résolus de n'en tenir aucune, qu'entant que leurs interêts les y obligeroient. Elle me parut néanmoins satisfaite de ma visite, & ne me témoigna pas desirer de moi rien de plus que ce que j'avois fait.

On eut avis en ce temps-là que Madame de Chevreuse revenoit en France, & la Reine me parut plus irrésolue que jamais sur son retour à la Cour; non pas comme je crois, qu'elle en fût retenue par aucune difficulté qu'il y eût à lui accorder cette grace; mais seulement afin que le Cardinal Mazarin s'entremît

pour la lui faire obtenir, & que Madame de Chevreuſe lui fût obligée de ce qu'il avoit porté la Reine à ſurmonter les raiſons qui la retenoient, qui étoit une clauſe particuliere de la Déclaration, & une aversion étrange que le Roi avoit témoignée contr'elle (a) en mourant.

Je demandai permiſſion à la Reine d'aller au-devant de Madame de Chevreuſe, & elle me l'accorda d'autant plus volontiers, qu'elle crut que je diſpoſerois ſon eſprit à ſouhaiter l'amitié du Cardinal Mazarin, puiſque je voyois bien que c'étoit une des choſes, que la Reine deſiroit le plus.

(a) Infenſus iis quibus ſuperbia mulieribus (*de la Reine*) innitebatur. *Ann.* 13. *Le Procurateur Nani dit, que cette Dame portoit partout le feu de la guerre contre la France, & allumoit celui de l'amour dans le cœur de tous les Princes, chez qui elle alloit négocier.*

Montaigu (a) avoit été envoyé vers elle, pour lui faire des propositions, qui étoient davantage dans les interêts du Cardinal Mazarin; & c'étoit en suite de quelques autres qu'on lui avoit fait faire en Flandre, par le même homme deux ou trois mois avant la mort du Roi.

Je rencontrai Madame de Chevreuse à Brie-Comte-Robert, & Montaigu qui étoit arrivé quelque temps devant moi, avoit eu tout celui qu'il avoit desiré pour faire réussir ses projets. Elle me témoigna d'abord qu'il lui étoit suspect, soit que véritablement elle menquât de confiance pour lui, ou qu'elle crût que je ne serois pas bien

(a) *Gentilhomme Anglois, Abbé de St. Martin de Pontoise, fort aimé de la Reine Mere, qui le vouloit faire Cardinal, pour l'introduire dans le Ministere après la mort du Cardinal Mazarin.*

uiſe de partager la ſienne avec une perſonne que je ne connoiſſois pas par moi, & que je n'aurois pas grand ſujet d'eſtimer ſur le rapport des autres.

Elle deſira, que je ne lui parlaſſe point devant lui ; mais comme il lui importoit d'être informée de l'état de la Cour, & de l'eſprit de la Reine, & que je vis bien qu'elle ſe méprendroit indubitablement à l'un & à l'autre, ſi elle en jugeoit par ſes propres connoiſſances, & par les ſentimens que la Reine avoit eus autrefois pour elle : je crûs être obligé de lui repréſenter les choſes comme elles me paroiſſoient, & de l'aſſurer, que les penſées de la Reine étant fort différentes de ce qu'elle les avoit vûes, il étoit néceſſaire de prendre d'autres précautions que celles dont elle s'étoit ſervie. Que la Reine étoit entierement réſolue de prendre auprès d'elle le Cardinal

Mazarin ; qu'il étoit mal-aisé de juger d'autre sorte que par les événemens, si c'étoit-là un bon ou mauvais conseil, parce qu'étant créature du Cardinal de Richelieu, & uni avec ses parens, il étoit à craindre, qu'il n'autorisât ses maximes ; mais aussi, que n'ayant point eu de part à ses violences, & étant presque le seul qui eût connoissance des affaires étrangetes, je doutois, que dans le besoin où étoit la Reine & l'Etat, d'un homme capable de les ménager, on pût facilement obtenir d'elle d'en exclure le Cardinal Mazarin. Outre que je ne voyois personne, dont la capacité & la fidélité fussent assez connues, pour souhaiter de l'établir dans un emploi aussi difficile & aussi important que celui-là. Que ma pensée étoit donc de ne point témoigner à la Reine, qu'elle revînt auprès d'elle avec dessein de la gouverner ; puisqu'apparem-

paremment ſes ennemis s'étoient ſervi de ce prétexte-là pour lui nuire (a). Qu'il falloit par ſes ſoins & par ſa complaiſance ſe remettre au même point où elle avoit été, & qu'ainſi étant unie avec Madame de Seneçai, Madame de Hautefort, & le reſte de ceux en qui la Reine ſe confioit, qui m'avoient tous donné parole d'être entierement dans ſes interêts, elle ſeroit en état de détruire ou de protéger le Cardinal Mazarin, ſelon que ſa conſervation ou ſa ruine ſeroient utiles au public.

Madame de Chevreuſe me témoigna d'approuver mes penſées, & me promit affirmativement de me ſuivre. Elle arriva auprès de la Reine dans cette réſolution, &

(a) Exueret ferociam, ſubmitteret animum, non regreſſa in urbem æmulatione potentiæ validiores irritaret. *Ann.* 2.

quoiqu'elle en fût reçue avec beaucoup de marques d'amitié, je n'eus pas grande peine à remarquer la différence qu'il y avoit de la joye qu'elle avoit de la voir, à celle qu'elle avoit eue autrefois de m'en parler; & je reconnus par de certains défauts, qu'elle remarqua en sa personne, que les mauvais offices, qu'on lui avoit rendus, avoient fait une assez grande impression (a). Madame de Chevreuse les méprisa tous néanmoins, & crut, que sa présence détruiroit en un moment ce que ses ennemis avoient fait contre elle pendant son absence. Elle fut fortifiée dans cette opinion-là par le Duc de Beaufort, & ils crurent l'un & l'autre qu'étant

(a) Insignis genere, forma, & (Reginæ) diu percara, mox occultis inter eas offensionibus, *Ann.* 13. Speciem magis in amicitia principis, quam vim tenuit. *Ann.* 3.

unis ils pourroient facilement détruire le Cardinal Mazarin, avant qu'il eût le temps de s'établir.

Cette pensée fit recevoir à Madame de Chevreuse toutes les avances du Cardinal Mazarin comme des marques de sa foiblesse, & elle crut que c'étoit assez y repondre, que de ne pas se déclarer ouvertement de vouloir sa ruine, mais seulement de la procurer en établissant Monsieur de Château-neuf dans les affaires.

Elle crut aussi être obligée d'appuyer mes interêts, & voyant la Reine dans le dessein de me donner quelque établissement considérable, elle insista fort pour me faire avoir le Gouvernement du Havre de Grace, qui est entre les mains du Duc de Richelieu, afin qu'en me procurant du bien, elle pût commencer la persécution, & la ruïne de cette Maison-là.

Cependant le Cardinal Mazarin voyant bien que la Reine n'étoit plus en état d'entreprendre une affaire de cette importance-là sans sa participation, crut qu'il suffisoit, pour l'empêcher, de dire, qu'il approuveroit toujours avec beaucoup de soumission toutes les volontés de la Reine, mais qu'il croyoit être obligé, non seulement pour la reconnoissance qu'il lui devoit, mais aussi pour l'interêt du service de sa Majesté, de lui representer les raisons qu'elle avoit de maintenir la Maison de Richelieu: qu'il souhaiteroit toujours qu'elle les approuvât, mais qu'il ne croiroit point avoir sujet de se plaindre, quand on ne suivroit point son avis.

Il ne se déclara pas si ouvertement sur le retour de Mr. de Châteauneuf, soit qu'il le crût si ruiné dans l'esprit de la Reine qu'il s'imagina lui pouvoir donner cette mar-

que de sa modération sans aucun peril, & qu'elle étoit assez éloignée de le remettre dans les affaires par son propre sentiment, sans qu'il essayât de faire quelque effort pour cela: mais enfin il se contenta de laisser agir Mr. le Chancelier, qui étant obligé par sa propre conservation d'exclure Mr. de Châteauneuf qui ne pouvoit revenir à la Cour sans lui ôter les sceaux, avoit pris toutes les précautions imaginables auprès de la Reine, par le moyen d'une de ses sœurs, qui étoit Religieuse à Pontoise, & de ce même Montaigu dont j'ai déja parlé.

Cependant tous ces retardemens aigrissoient au dernier point Madame de Chevreuse; elle les considéroit non seulement comme des artifices du Cardinal Mazarin, qui accoûtumoient peu à peu la Reine à ne lui accorder pas d'abord les choses qu'elle en desiroit; mais qui di-

minuoient dans l'esprit du monde l'opinion qu'elle y vouloit donner de son credit. Elle témoignoit souvent sa mauvaise satisfaction à la Reine, & dans ses plaintes elle y mêloit toujours quelque chose de picquant contre le Cardinal Mazarin ; elle ne pouvoit souffrir d'être obligée de lui parler de ce qu'elle desiroit de la Reine, & elle faisoit paroître qu'elle aimoit mieux n'en recevoir point de graces, que d'en devoir une partie à l'entremise du Cardinal. Lui, au contraire, qui voyoit que cette conduite de Madame de Chevreuse persuadoit mieux à la Reine, qu'elle avoit envie de la gouverner, que tout ce qu'il avoit employé jusque-là pour le lui faire croire, prit des voyes bien differentes pour la ruiner (a).

(a) Intellecta invidia odium intendit. *Ann.* 13. Occulta molitur. *Ibid.*

GUERRE DE PARIS.

IL est presqu'impossible d'écrire une relation bien juste des mouvemens passés ; parceque ceux qui les ont causés, ayant agi par de mauvais principes, ont pris soin d'en dérober la connoissance, de peur que la postérité ne leur imputât d'avoir dévoué à leurs interêts la félicité de leur patrie. Outre cette raison, il est assez mal-aisé à celui qui écrit des affaires de son temps, qu'il conserve ses passions si pures, qu'il ne s'abandonne ou à la haine ou à la flaterie, qui sont les écueils ordinaires, où la vérité fait naufrage (a). Quant à moi, je me pro-

(a) Veritas pluribus modis infracta, libidine assentandi, aut odio adversus dominantes. *Hist.* I. Tiberii, Cajique, &

posé de faire un récit désintéressé de ce qui s'est passé, pour laisser à ceux qui le liront, la liberté entiere du blâme ou de la louange.

La France avoit déclaré la guerre en l'année 1635. à la maison d'Aûtriche, & la fortune avoit favorisé une si haute entreprise par tant d'heureux succès, qu'elle étoit victorieuse par tous les endroits où elle portoit ses armes. Nous avions pénétré dans le cœur de la Flandre, ayant assujetti toute la riviere du Lis; l'on avoit porté en Allemagne la victoire jusques au Danube, par la fameuse bataille de Nortlingue (a); le Milanez étoit le théâtre de la guerre d'Italie; & du côté d'Espagne nos conquêtes n'auroient pas

Claudii ac Neronis res, florentibus ipsis, ob metum falsæ, postquam occiderunt recentibus odiis compositæ sunt. *Ann.* I. Scriptores temporum corruptas in adulationem caussas tradidere. *Hist.* 2.

(a) En 1645.

été bornées par le Roussillon & la Catalogne, sans Lérida qui en étoit le terme fatal.

Ces prospérités qui avoient commencé du temps du feu Roi, avoient encore continué avec plus d'éclat pendant les cinq premieres années de la Régence, qui s'étoient rendues fameuses par de si belles & célébres victoires, non sans admiration, que dans un temps de minorité, d'ordinaire exposé aux guerres civiles & domestiques, l'on eût remporté des avantages si considérables sur les étrangers.

Mais comme c'est l'étoile de notre nation de se lasser de son propre bonheur, & de se combattre elle-même (a), quand elle ne trou-

I 5

(a) Quia ingrata genti quies. *In Germ.* Vacui externo metu, gentis adsuetudine, arma in se vertunt. *Ann.* 2.

ve pas de résistance au-dehors ; ou soit que Dieu ait prescrit aux Empires de certains limites de puissance & de durée (a), qui sont hors de la jurisdiction des hommes ; nous avons perdu dans une Campagne, par nos divisions, la plûpart des conquêtes que nous avions faites pendant le cours heureux de plusieurs années. Mais avant que d'entrer dans la narration de ces troubles, il est à propos de dire comme les choses se gouvernoient dans le cabinet.

Le Conseil du Roi pendant la Régence de la Reine étoit composé de Mr. le Duc d'Orléans, de Mr. le Prince, & du Cardinal Mazarin. Les autres Ministres, comme Mr. le

(a) Quemadmodum urbium imperiorumque, ita gentium nunc florere fortunam, nunc senescere, nunc interire. *Paterc. Hist. 2. n. 11. Les Etats ont leur periode aussi-bien que les hommes.*

Chancelier, Mr. de Longueville, le Surintendant, Chavigni & Servien y avoient peu de considération (a).

Les principales affaires se régloient du conseil des Princes & du Cardinal qui en avoit l'entiere direction par la confiance que la Reine prenoit en lui.

Les Princes du Sang étoient fort unis à la Reine, & cette union produisoit le bonheur public, d'autant que par-là toutes les espérances des nouveautés étant ôtées (b), ausquelles notre nation a une pente naturelle, chacun aspiroit par des services légitimes à quelque accroissement en sa fortune.

(a) Vana & sine viribus nomina. *Hist.* 4.

(b) Sic cohiberi pravas aliorum spes *Ann.* 3.

Le Cardinal Mazarin entretenoit cette bonne intelligence, avantageuse à sa conservation, & lorsque l'un des Princes vouloit s'élever, il le moderoit par l'opposition de l'autre, & balançant leur puissance, la sienne étoit sans comparaison la plus respectée.

D'ailleurs il avoit procuré au Duc d'Orléans le Gouvernement du Languedoc, & s'étoit rendu si dépendant l'Abbé de la Riviere, son premier Ministre, qui aspiroit au Cardinalat, qu'il envisageoit toutes les voyes, hors des bonnes graces du Cardinal, comme des précipices.

Pour Mr. le Duc d'Anguien, il satisfaisoit à son ambition par le Gouvernement de Champagne & de Stenai, par le commandement des armées qu'il lui procuroit. Joint à cela que le Cardinal étant étranger, sans parens, sans établissement,

d'une nature assez douce (a), il étoit moins appréhendé ; & les Princes, moins appliqués aux affaires, s'en déchargeoient sans envie sur lui (b).

Or comme il prévoyoit, que la liaison des Princes & de leur autorité affoibliroit celle de la Reine ; il jettoit adroitement dans leurs esprits des soupçons de jalousie & de défiance (c) l'un de l'autre, lesquels il dissipoit à propos, de crainte qu'ils ne vinssent à une rupture ; car étant l'auteur de leurs différends, il lui étoit aisé d'être l'arbitre de leur réconciliation, & même de s'en attirer le mérite. Pour les autres Grands du Royaume, comme ils étoient sans pouvoir, leur

(a) Nulla odia, nullas injurias, nec cupidinem ultionis afferre. *Ann.* 13.

(b) Rarò enim invidetur eorum honoribus, quorum vis non timetur. *Paterc. Hist* 2. *n.* 31.

(c) Semina odiorum jacienda. *Ann.* 12. Serendæ in alios invidiæ artifex, discordiis & seditionibus potens. *Hist.* 2.

bonne ou mauvaiſe volonté n'étoit pas regardée (a).

Telle étoit l'aſſiette de la Cour, lorſque des événemens rompant cette union ſi néceſſaire à l'Etat, lui cauſerent des maux très-funeſtes.

Avant que de les dire, je remarquerai la mort du Prince de Condé arrivée à la veille de ces mouvemens, d'autant plus conſidérable, que l'opinion publique eſt, que s'il eût vécu, il les auroit prévenus par ſa prudence, & par ſon autorité (b), qui donnoit de la retenue aux Miniſtres (c), & à laquelle le Parlement auroit déféré.

(a) Cæteri, ut modeſtia, vel ignobilitate obſcuri, ita præmiorum expertes. *Hiſt.* 4.

(b) Civitati grande deſiderium ejus manſit: quippe graveſcentibus in dies publicis malis, ſubſidia minuebantur. *Ann.* 14.

(c) Ultor metuebatur (à Sejano Druſus.) *Ann.* 4. *Il mourut dans les fêtes de Noël 1646.*

L'union de ces puissances étoit un gage si solide de la tranquillité du Royaume, qu'elle donnoit trop de confiance aux Ministres, & ne retenoit point Emeri Surintendant des Finances de faire de grandes levées de deniers. Or comme cette conduite, quoique colorée de la guerre étrangere (a), & de la défense de l'Etat, avoit été introduite durant le ministere du Cardinal de Richelieu, & qu'elle n'en étoit qu'une suite, il ne sera pas inutile d'en parler.

Ce Ministre, dont la politique absolue avoit violé les anciennes loix du Royaume, pour établir l'autorité immoderée de son Maître, dont il étoit dispensateur, avoit consideré tous les réglemens de cet Etat comme des concessions forcées, & des bornes imposées à la puissance des Rois, plutôt que comme des

(a) Quæ gravia atque intoleranda, sed necessitate armorum excusata. *Hist.* 2.

fondemens solides pour bien régner. Et comme son administration très-longue avoit été autorisée par de grands succès pendant la vie du feu Roi, il renversa toutes les formes de la Justice & des Finances, & avoit introduit pour le souverain tribunal de la vie, & des biens des hommes, la volonté Royale (a). Ce Gouvernement si violent subsista jusques à sa mort, & le Roi ne l'ayant survecu que de peu de mois, laissa à la Reine avec la Regence l'établissement de ses ordres de Finances, qui sembloient nécessaires, pour subvenir aux dépenses de la guerre.

(a) Munia Senatus, Magistratuum, legum, in se trahere. *Ann.* 1. & 2. Eam conditionem esse imperandi, ut non aliter ratio constet, quam si uni reddatur. *Ann.* 1. Id diis placitum, ut arbitrium penes Romanos maneret, quid darent, quid adimerent, neque alios judices, quam seipsos paterentur. *Ann.* 13.

Sa Majesté dans les premiers jours de sa Régence, pressée de faire ses libéralités, épuisa l'épargne (a) des plus clairs deniers, & par là Emeri fut obligé de mettre en pratique tous les expédiens (b), que son esprit lui fournissoit, sans être retenu ni par la justice, ni par la pitié, ni par le desespoir où il pourroit jetter le monde (c). Pour cet effet, après avoir consumé la substance des peuples par des subsides nouveaux, il porte ses soins dans les villes, taxe les aisés & les malaisés, fait de nouvelles creations d'Offices, prend les gages des anciens Officiers, saisit les rentes publiques, éxige des

(a) Paucis diebus absumpta sunt, quæ adversus necessitates, in longum suffecissent. *Hist*. 4.

(b) Si Ærarium exhauserimus, per scelera supplendum erit. *Ann*. 2.

(c) Non jus aut verum in cognitionibus, sed solam magnitudiuem opum spectabat. *Hist* 2.

emprunts (a), prépare encore de nouveaux édits; & dans cette Inquisition rigoureuse sur les biens de toute nature, il poussa dans une revolte secrette les Compagnies, les Communautés, & les Corps de ville. Enfin toutes ressources étant épuisées, il veut prendre les gages des Chambres des Comptes, des Cours des Aides, & du Grand Conseil, qui firent leurs plaintes au Parlement, qui donna ce célébre Arrêt d'Union (b).

Cet Arrêt fut un signal pour tous les mécontens: les Rentiers, les Trésoriers de France, les Secrétai-

(a) Locupletissimus quisque in prædam correpti. *Ib.* Ubique hasta & sector, & inquieta urbs auctionibus. *Hist.* 1. Ubique lamenta, clamationes. *Hist.* 4.

(b) (*De tous les Parlemens ensemble,*) *par où il montra, que son intérêt particulier lui avoit fait prendre une résolution qu'il n'avoit pas prise, tant que l'oppression n'étoit tombée que sur le peuple.*

es du Roi ; les Elûs, les Officiers
es Tailles & des Gabelles, enfin
es peuples de toutes conditions se
allierent, & exposant leurs griefs
au Parlement en demandent la ré-
paration. Les noms des Partisans &
d'Emeri (a) tomberent dans l'éxé-
cration publique, chacun décla-
moit contre l'éxaction violente des
Traitans, la puissance démesurée
des Intendans, la cruauté des Fusi-
liers, les contraintes rigoureuses fai-
tes au pauvre peuple par la vente
des biens, & l'emprisonnement des
personnes, la solidité réelle des tail-
les (b); enfin cette oppression der-

(a) Nota publicarum cladium no-
mina. *Hist.* 1. Et vetera odiorum no-
mina. *Hist.* 2.

(b) Crebris populi flagitationibus
immodestiam publicanorum arguentis.
Ann. 13. Tanquam mancipia haberi.
Legatos, gravi quidem comitatu, &
superbo cum imperio venire ; tradi se
prefectis centurionibusque, quos ubi

niere, nuisible à la vie, à la liberté, & aux biens de tous les sujets du Roi.

Le Parlement paroissant touché des miseres publiques, reçoit les supplications des malheureux, offre de leur faire justice, & par la part qu'il témoigne prendre aux souffrances des peuples, acquiert leur bienveillance à tel point, qu'il est respecté comme leur Dieu vengeur & libérateur.

Je ne prétens pas faire un récit des assemblées des Chambres, des matieres que l'on a traitées, des avis, résultats & des remontrances de la compagnie portées par le Premier Président Molé à leurs Majestés; assez de mémoires en sont remplis; il me suffit de dire, qu'il y avoit trois sortes de partis dans le Parlement.

spoliis & sanguine impleverint, mutari, exquirique novos sinus, & varia prædandi vocabula. *Hist.* 4.

Le premier étoit des *Frondeurs*, nom donné par raillerie à ceux qui étoient contre les ſentimens de la Cour. Ces gens-là étant touchés du deſir d'arrêter le cours des calamités préſentes, avoient le même objet, quoique par un different motif, que ceux qui étoient intereſſés par leur fortune, ou par leur haine particuliere contre le principal Miniſtre (a).

Le deuxiéme parti étoit des *Mazarins*, qui étoient perſuadés, que l'on devoit une obéïſſance aveugle à la Cour, les uns par conſcience, pour entretenir le repos de l'Etat (b); les autres par les liaiſons qu'ils

(a) Boni malique cauſſis diverſis, ſtudio pari, res novas omnes cupiebant. *Hiſt.* 2. Pars virtute, multi ferocia & cupidine præmiorum. *Hiſt.* 5.

(b) Optimus quiſque amore reip. *Hiſt.* 2. Sapientibus quietis & reip. cura. *Hiſt.* 1.

avoient avec les Miniſtres, ou par interêt avec les gens d'affaires (a).

Et le dernier étoit de ceux qui blâmoient l'emportement des premiers, & n'approuvoient pas auſſi la retenue des ſeconds, & qui ſe tenoient dans un parti mitoyen, pour agir dans les occaſions, ou ſelon leur interêt ou ſelon leur devoir (b).

C'étoit la diſpoſition du Parlement, dont la plûpart qui au commencement n'avoient point d'amour pour les nouveautés, parceque l'expérience des affaires du monde leur manquoit, étoient bien-aiſes d'être commis pour régler des abus, qui

(a) Pauci quibus conſpicua dignitas, aut ingenium adulatione exercitum. *Hiſt.* 4.

(b) Nutabant hæc illave defenſuri, prout invaluiſſent. *Hiſt.* 2. Medios ſe partibus præſtabant, ut omnia ex proprio uſu agerent, & huc atque illuc, undè ſpes major affuiſſet potentiæ, ſe deflecterent. *Paterc. Hiſt.* 2. c. 22.

s'étoient glissés dans l'administration de l'Etat, & de se voir médiateurs entre la Cour & le peuple.

On leur insinuoit que cet emploi donneroit de la considération & de l'éclat à leurs personnes : que la charité les obligeoit de secourir les malheureux dans leurs pressantes nécessités, & que le devoir de leurs charges qui sont instituées, comme celles des Ephores, pour modérer l'extrême puissance des Rois, & s'opposer à leurs déréglemens, les y convioit (a) ; qu'ils devoient sçavoir, que depuis quelques années les Ministres de France sont persuadés, que c'est régner précairement, quand leur empire ne s'étend que sur les choses permises (b) : que les

(a) Torpere ultra, & perdendam remp. relinquere, sopor & ignavia videretur. Tac. *Hist.* 2.

(b) Imperatoribus sine fine dominationem placere. *Hist.* 4.

Loix sont étouffées par la crainte, & la Justice par la force (a): que pour nôtre infortune nos derniers Rois leur ont si fort abandonné la conduite de l'Etat, qu'ils se sont rendus la proye de leurs passions: que le temps est venu, qu'il faut remettre les anciens ordres, & cette relation harmonique, qui doit être un commandement légitime, & une obéïssance raisonnable (b): que pour cet effet les peuples réclamoient leur justice, comme le seul azile pour prévenir leur derniere oppression:

(a) Minui jura, quoties gliscat potestas. *Ann.* 3. Etiam bonos metu sequi. *Ann.* 16.

(b) Egregium resumendæ libertati tempus. *Ann* 3. Quando ausuros exposcere remedia, nisi novum & nutantem adhuc principem precibus vel armis adirent? *Ann.* 1. Venisse tempus quo cuncti modum miseriarum exposcerent. *Ibid.*

oppreſſion : qu'une ſi ſainte miſſion étant approuvée du Ciel, & ſuivie des acclamations publiques, les mettroit à couvert de toute crainte (a) : mais quand il y auroit du péril, que c'eſt le propre d'une rare vertu de ſe ſignaler plutôt dans la tempête, que dans le calme ; & que la mort qui eſt égale à tous les hommes, n'eſt diſtinguée que par l'oubli ou par la gloire (b).

Ces diſcours empoiſonnés firent d'autant plus d'impreſſion ſur leurs eſprits, que les hommes ont une inclination naturelle à croire ce qui flate leur grandeur (c) ; qu'ils ſe laiſſerent charmer par ces doux noms de Dieux tutelaires de la pa-

(a) Ceteris fortunam ſecuturis. *Hiſt.* 2.

(b) Mortem omnibus ex naturâ æqualem, oblivione apud poſteros, vel gloria diſtingui. *Hiſt.* 1.

(c) Vocibus adulantium in ſpem induci. *Hiſt.* 4.

trie, & de reſtaurateurs de la liberté publique (a).

Celui, qui leur inſpiroit ce venin avec plus d'artifice, étoit Longueil Conſeiller en la Grand'Chambre, lequel pouſſé d'un eſprit d'ambition de rendre ſa fortune meilleure dans les diviſions publiques, s'étoit en des aſſemblées ſecrettes, depuis quelques années, préparé avec quelques-uns de ſes confreres (b) à combattre la domination des Favoris, ſous couleur du bien du Royaume: de ſorte que dans la naiſſance de ces mouvemens, & dans leur progrès, il étoit conſulté comme l'Ora-

(a) Magna par Gallias fama libertatis auctores celebrabantur. *Hiſt.* 4.

(b) Cui compoſitis rebus nulla ſpes, omne in turbido conſilium. *Hiſt.* 1. Queis publica mala in occaſionem gratiæ trahuntur. *Ann.* 5. Publicis malis abuti ad occaſionem privati odii. *Ann.* 15.

cle de la *Fronde*, tant qu'il a été constant dans son parti (a).

Cependant le Parlement paroissant appliqué à la réformation de l'Etat, s'assembloit tous les jours : il avoit déja supprimé des Edits & des Droits nouveaux : il avoit révoqué les Intendans des Provinces & rétabli les Trésoriers de France, & les Elûs à la fonction de leurs charges ; il prétendoit encore faire rendre compte de l'emploi des deniers levés depuis la Régence ; & insensiblement il attaquoit l'administration du Cardinal.

D'ailleurs, la Cour n'oublioit aucun moyen qui servît à faire ces-

K 2

(a) *Car il l'abandonna, dès que le Cardinal Mazarin lui eut promis* 50000 *écus pour lui, & la Surintendance des Finances pour le Président de Maisons son frere. Tant est vraye la maxime de Tacite, que dans les guerres civiles l'argent est plus puissant que les armes.* Pecuniam inter civile discordias ferro validiorem. *Hist.* 2.

ſer les aſſemblées. Mr. le Duc d'Orleans, le Premier Preſident (a), & le Preſident de Meſmes (b) en repreſentoient la conſequence préjudiciable à la paix generale, diſant que les ennemis s'en figuroient un triomphe, qui les rétabliroit de leurs pertes paſſées; & néanmoins le Roi avoit autoriſé tous les Arrêts que la Compagnie avoit donnés. Mais les voyes de douceur étoient mal interpretées, & paſſoient pour des marques de foibleſſe & de crainte, qui rendoient les ennemis du Cardinal plus fiers & plus hardis à le pouſſer.

En 1648. Monſieur le Prince commandoit l'armée du Roi en Flandre: il avoit pris Ipre; mais

(a) *Mathieu Molé, qui fut fait Garde des Sceaux en 1651. homme de bien, & qui ne devoit ſa fortune qu'à ſa vertu & à ſa capacité.*

(b) *Homme de Cour & tout Mazarin.*

durant ce siege les Espagnols avoient surpris Courtrai (a), & remporté d'autres petits avantages. Or comme son genie est puissant & heureux à la guerre, il trouva l'armée d'Espagne le vingt-uniéme jour d'Août dans les plaines d'Arras & de Lens, la combattit, & obtint une victoire célébre. Le Duc de Châtillon, qui s'y étoit glorieusement signalé, vint de sa part en porter les nouvelles à la Cour. Le Conseil du Roi regarda ce grand succès comme un coup du Ciel, dont il se falloit prévaloir, pour arrêter le cours des desordres (b), que le temps & la patience augmentoient ; & résolut de s'assurer de ceux du Parlement, qui étoient les plus animés, principa-

(a) *Que nous avions pris en 1646.*

(b) Utendum ea occasione, & quæ sors obtulerat, in sapientiam vertenda . . . . adjiciendos metus, sublatis seditionis auctoribus *Ann.* 1.

lement de Brouſſel, Conſeiller en la Grand'Chambre, perſonnage d'une ancienne probité, de mediocre ſuffiſance, & qui avoit vieilli dans la haine des favoris (a). Ce bon homme, inſpiré par ſes propres ſentimens, & par les perſuaſions de Longueil, & d'autres, qui avoient pris creance dans ſon eſprit, ouvroit les avis les plus rigoureux qui étoient ſuivis de la cabale des *Frondeurs*. De ſorte que ſon nom faiſant bruit dans les aſſemblées des Chambres, il s'étoit rendu chef de ce parti dans le Parlement, d'autant plus accredité que ſon âge & ſa pauvreté le mettoient hors des atteintes de l'envie (b). Or comme le peuple qui ne bougeoit du Palais,

(a) Semper alicui potentium inviſus. *Ann. 6.*

(b) Gloriæ erat benè tolerata paupertas. *Ann.* 4. Extra invidiam, nec extra gloriam erat. *In Agricola.*

étoit informé qu'il s'interessoit puissamment pour son soulagement, il le prit en affection, & lui donna ce beau titre de son *Pere*. (a) L'arrêter, c'étoit un coup bien hardi, & qui pouvoit être très-salutaire, s'il eût réüssi; mais aussi, il pouvoit avoir des suites dangereuses, comme nous verrons. Il fut pourtant heureusement éxécuté par Cominges, le matin que l'on chanta le *Te Deum* à Notre-Dame, de la victoire de Lens, durant que les Compagnies des gardes étoient en haie dans les rues, & Broussel fut conduit en sûreté hors la ville avec Blancmesnil (b), pour être transféré à.....

Deux heures après que le bruit de l'enlevement de Broussel fut répandu, les bourgeois les plus qualifiés

(a) Tædium ex mora, pericula ex properantia. *Ann.* 12.

(b) *Neveu de l'Evêque de Beauvais.*

se rendirent au Palais Royal, où l'on dissimuloit l'excès du desordre (a), & ceux qui avoient eu grande peur en y allant, avoient la complaisance de dire à la Reine, que ce n'étoit que quelque canaille, que l'on mettroit bientôt à la raison (b).

Le Coadjuteur de Paris, qui jusques alors n'avoit point paru sur le théâtre du monde, & s'étoit renfermé dans l'étendue de sa profession, fut offrir son service à la Reine, à qui il ne déguisa rien de ce qui se passoit (c); mais ses offres & ses avis furent également mal reçus. Il ne laissa pas apparemment

(a) Simul ex tota urbe, ut quisque obvius fuerat, alii formidinem augentes, quidam minora verò, ne tum quidem obliti adulationis. *Hist.* I.

(b). *C'est ainsi qu'en parloit le Président de Mesmes au Cardinal, qui crût aisément ce qu'il desiroit.*

(c). *Lui conseillant de ceder pour un temps à la furie du peuple.*

d'employer la dignité de son caractére & ses persuasions, pour calmer les orages, & puis il vint rendre compte de la sédition au Palais Royal, où n'ayant pas reçu la satisfaction qu'il pretendoit, il conçut du dépit contre le Cardinal, qui fut la cause ou le pretexte qu'il prit, (outre le refus qu'on lui avoit fait de traiter du Gouvernement de Paris,) pour s'interesser si avant dans le parti opposé à la Cour.

Cependant la Reine naturellement incapable de peur, commanda aux Maréchaux de la Meilleraie & de l'Hospital de monter à cheval avec leurs amis, d'aller par les rues, & de contenir le peuple par quelque exemple de justice (a). Ils

(a) Fortioribus remediis agendum, nihil in vulgo modicum; ubi pertimuerint, impune contemni; adjiciendos metus, sublatis seditionis auctoribus. *Ann.* 1.

trouverent le mal tel, qu'ils ne pûrent éxécuter cet ordre. Si bien que l'on étoit réduit à esperer, que le tumulte s'appaiseroit par la nuit, comme il arriva; mais un accident alluma le lendemain matin le feu, qui s'alloit éteindre.

Le Chancelier s'en allant au Palais porter une Déclaration du Roi, qui défendoit les assemblées des Chambres, fut apperçu par quelque reste de populace mutinée: sa personne odieuse au public, & sa mission animerent force gens à courir après son carosse, qui le firent fuïr jusques à l'Hôtel de Luines, où ils le cherchoient, pour immoler (a), disoient-ils, cette ame

(a) Jampridem invisus, turbine quodam ad exitium poscebatur. *Hist.* 3. quod is firmare credebatur *Reginam. Ann.* 1. *Le danger que le Chancelier Seguier échappa ce jour-là, en se sauvant chez le Duc de Luines, grand Jansenište;*

venale, le protecteur des maltôtes, à tant de peuples ruinés par les Edits qu'il avoit scellés. L'avis de l'état auquel il étoit, étant parvenu au Palais Royal, le Maréchal de la Meilleraie en partit avec quelques Compagnies des Gardes, qui firent une décharge sur ces seditieux, la-

lui qui étoit Moliniste, donna lieu aux vers suivans:

Dans ce dernier soulevement
(Chose bien digne de notre âge)
Saint Augustin à vû Pelage
Dans un étrange abaissemcnt.

La pauvre Grace suffisante,
Toute pâle & toute tremblante,
Chez l'Efficace *eut son recours.*
Elle y fit amende honorable,
Pour expier l'erreur, dont elle étoit coupable,
D'avoir crû, qu'on se pût sauver sans son secours.

quelle délivra le Chancelier, mais ce fut un ſignal par toute la ville de prendre les armes (a). Car à même temps le peuple ferma les boutiques, tendit les Chaînes par les ruës, & fit des barricades juſques fort près du Palais Royal.

Pendant cette émeute le Parlement déliberoit ſur la détention de leurs confreres, avec d'autant plus de courage, qu'il voyoit le peuple ſe ſoulever en ſa faveur; & ſi ſur ces entrefaites le Chancelier fût arrivé au Palais avec ſa commiſſion, ſans doute on l'auroit retenu pour repreſaille. Il fut arrêté d'un commun conſentement, que le Parlement iroit en corps à l'heure même ſupplier leurs Majeſtés de mettre en liberté leurs confreres. Il trouverent le peuple par les ruës ſous les armes; les uns les autres les conju-

(a) Cauſa diſcordiæ & initium armorum. *Ibid.*

roient de ne rien craindre, & qu'ils periroient pour leur conſervation ; & tous enſemble proteſtoient de ne point mettre les armes bas (a), qu'ils n'euſſent vû le *pere de la patrie*.

Le Parlement, après avoir été introduit dans le grand Cabinet du Palais Royal, où étoient leurs Majeſtés, accompagnées de Mr. le Duc d'Orleans, du Prince de Conti, du Cardinal Mazarin, des Grands du Royaume, & des Miniſtres d'Etat; le Premier Préſident repréſenta la douleur de la compagnie de la détention de leurs confreres, & expoſa leurs très-humbles ſupplications pour leur liberté, qui étoient appuyées des vœux de cent mille hommes armés, qui demandoient Mr. de Brouſſel. La Reine répondit, qu'elle s'étonnoit, que l'on fît

(a) Multa ſeditionis ora voceſque.... quanto plures, tanto violentius. *Ann.* I.

tant de bruit pour un ſimple Conſeiller, & que le Parlement à la détention de feu Mr. le Prince n'avoit rien dit. Le Premier Préſident & le Préſident de Meſmes repliquerent, que dans le point où les choſes étoient venues, il n'y avoit plus lieu de délibérer (a), & que c'étoit une néceſſité abſolue de fléchir ſous la volonté des peuples, qui n'écoutoient plus la voix du Magiſtrat, & qui avoient perdu le reſpect & l'obéïſſance ; enfin qu'ils étoient les Maîtres. La Reine dit, qu'elle ne ſe relâcheroit point, (b), & qu'ayant en main le ſacré dépôt de l'autorité du Roi ſon fils, elle ne conſentiroit jamais, qu'on le violât en cédant aux paſſions d'une multitu-

(a) Nullus cunctationi locus eſt in eo conſilio, quod non poteſt laudari niſi peractum. *Hiſt.* 1.

(b) Negat ſe terrore & minis vinci. *Ann.* 1.

de : que le Parlement rémontrât aux mutins leur devoir ; que ceux qui avoient excité la sédition, s'employassent à l'appaiser ; & qu'un jour le Roi sçauroit faire la différence des gens de bien d'avec les ennemis de sa Couronne (a). Ces Messieurs firent encore des instances, mais en vain, Sa Majesté demeurant toujours dans une négative absolue : si bien qu'ils s'en retournoient au Palais, pour opiner sur ce refus. Lors qu'ils furent arrivés à la premiere barricade, le peuple leur demande, s'il ont obtenu la liberté de Mr. de Broussel ; & voyant dans leur visage, qu'ils ne l'avoient pas obtenue, les renvoye avec furie au Palais Royal, menaçant, que si dans deux heures on ne la leur accorde, deux cent mille hommes iront en armes en supplier la Reine,

(a) Ipsi tempus fore, quo crimina & innoxios discerneret. *Ann.* I.

& qu'ils extermineront les Ministres auteurs de la sédition (a). Ces Messieurs retournerent représenter ce qu'ils avoient vû & oüi ; à quoi ils ajoûtent, que puis qu'on ne peut vaincre leur desobéïssance ni par la raison, ni par la force, il faut recevoir la loi, si l'on ne veut mettre la Couronne en peril (b). Là-dessus on tint Conseil, où Mr. le Duc d'Orleans & le Cardinal furent d'avis contre le sentimens de la Reine, d'accorder la liberté aux prisonniers (c), ce qui fut incontinent déclaré au Parlement. On le fit sçavoir au peuple, lequel nonobstant toutes les assurances qu'on lui en

(a) *Menaçant de mettre le feu au Palais Royal, & de poignarder le Cardinal & ses adherens.*

(b) Metu, ne vulgi acrior vis ingrueret. *Ann.* 14.

(c) Comitate permulcendum populum censebant. *Ann.* 1. Vicit ratio parcendi. *Hist,* 4.

donna, ſoupçonnant que cela ne s'éxécuteroit pas de bonne foi (a), demeura encore ſous les armes attendant l'arrivée de Brouſſel, qui n'eut pas ſitôt paru, qu'il fut ſalué de toute la mouſqueterie, & accompagné des acclamations publiques juſqu'au Palais, où lui & Blancmeſnil reçurent les complimens de la Compagnie; & de là il fut conduit par le peuple juſqu'à ſon logis, avec des démonſtrations de joye ſi grandes, qu'il ſembloit, qu'en la liberté de Brouſſel, chacun eût remporté ce jour-là une grande victoire.

Voilà la fameuſe journée des barricades, qui a été moins cauſée par l'affection que le public avoit pour

(a) Ut eſt vulgus pronum ad ſuſpiciones. *Hiſt.* 2. Senſit in tempus conficta, ſtatimque flagitavit .... ne irrita fierent, quæ per ſeditionem expreſſerant. *Ann*, 1.

Brouſſel, que par une haine démeſurée, dont il étoit prévenu depuis quelques années contre le Miniſtere; telle qu'il n'attendoit qu'une occaſion pour la manifeſter. Il eſt malaiſé de décider, ſi ce conſeil de rendre les priſonniers a été ſalutaire (a); car d'une part, qui conſidérera l'irréverence des peuples, pour ne pas dire leur emportement, tel qu'il y avoit à craindre un attentat contre la Majeſté Royale, il ſemblera que la prudence ne pouvoit conſeiller un autre parti, que celui de la douceur, puiſque la force manquoit pour les reduire (b):

(a) Nec perinde dijudicari poteſt, quid optimum factu fuerit, quam peſſimum fuiſſe quod factum eſt. *Hiſt.* 2. Seu nihil, ſeu omnia concederentur, in ancipiti reſp. *Ann.* 1.

(b) Vires ad coërcendum deerant. *Hiſt.* 4. Quod aliud ſubſidium, ſi Imperatorem ſpreviſſent? *Ann.* 1. Parum tutam majeſtatem ſine viribus eſſe. *Liv.* Neceſſaria glorioſis præpoſita. *Paterc. Hiſt.* 2.

d'autre part, c'étoit une playe mortelle à l'autorité du Prince, & un triomphe que l'on préparoit aux peuples, sur la dignité souveraine, que d'acquiescer à leur fureur (a). Là-dessus quelques-uns disoient, qu'il auroit mieux valu mener le Roi à Saint Germain (b), & y attendre toute sorte d'évenemens, que de prostituer la dignité Royale aux caprices d'une multitude : mais monsieur le Duc d'Orleans & le Cardinal naturellement amis des conseils temperés, ne pensoient qu'à se délivrer du peril present (c).

(a) Superbire, necessitate expressa, quæ per modestiam non obtinuissent. *Ann.* 1.

(b) Cujus integra auctoritas majoribus remediis servaretur. *Hist.* 1. Arguere omnes, satis superque mollibus consultis peccatum. *Ann.* 1.

(c) Suopte ingenio ad mitiora inclinantes. *Hist.* 4. Omissis præcipitibus tuta & salutaria capessentes. *Ann.* 15. præsenti se subducentes tempori. *Paterc.* *Hist.* 2.

Quoi qu'il en ſoit, il eſt conſtant que depuis ce jour le Parlement prit de nouvelles forces contre la Cour; & force gens de qualité ou par interêt, ou par le deſir des choſes nouvelles, s'engagerent ſérieuſement pour la perte du premie Miniſtre (a).

Or comme il a été pendant *tous* les mouvemens l'objet de l'invective publique, & que les plumes & les langues ſe ſont déchaînées dans la derniere licence (b), il eſt à propos de rapporter les accuſations les mieux fondées, & auſſi ſes légitimes défenſes (c).

L'on diſoit contre le Cardinal Mazarin, qu'il étoit inoüi & honteux à la France, qu'un étranger,

(a) Cupientibus cunctis infringi (ejus) potentiam. *Ann.* 14.

(b) Exercentibus pleriſque libidinem ingeniorum. *Ann.* 5.

(c) Apud prudentes vita ejus variè extollebatur, arguebaturve. *Ann.* 1.

encore ſujet originaire d'Eſpagne, en fût le principal Miniſtre, même avec un pouvoir ſi abſolu, qu'il y étoit l'arbitre de la guerre & de la paix; que de ſon pur mouvement il diſtribuoit les honneurs, les offices, les bénéfices, enfin toutes les graces, non pas au mérite, au ſervice, ni à la condition, mais à l'attachement que l'on avoit à ſa perſonne (a), qui étoit le véritable titre pour les obtenir; que pour ſon ambition il avoit porté les armes de la France dans la Toſcane (b), avec une extrême dépenſe & ſans

(a) Clientes ſuos honoribus, aut provinciis ornando. *Ann.* 4. Illius propinqui & adfines honoribus augebantur; ut quiſque illi intimus, ita ad Cæſaris amicitiam validus: contra quibus infenſus eſſet, metu ac ſordibus conflictabantur. *Ann.* 6.

(b) *On diſoit qu'il avoit fait aſſiéger Orbitello, Piombino & Portolongone, non pas pour faire reſpecter la France en Italie, mais pour s'y faire redouter lui-même, &*

avantage, & qu'il n'avoit pas assisté le Duc de Guise dans la révolte de Naples : que pour ses propres interêts il n'avoit pas voulu accepter le Traité de Paix fait à Munster, & qu'il l'avoit éludé par le ministére de Servien (a) sa créature; que par sa jalousie il vouloit perdre le Maréchal de Gassion lors de sa mort, & même Mr. le Prince en Catalogne, (b) parce que sa naissance & sa réputation lui donnoient de l'ombrage; qu'il avoit épuisé la France d'argent par des édits, pour l'envoyer en Italie; qu'il s'étoit attribué la même puissance sur mer, que sur terre, après la mort du Duc de Brézé (c); qu'il ne sçavoit que

pour y acquerir des Principautés à ses parens. Car il avoit voulu acheter Piombino du Prince Ludovisio.

(a) *Abel de Servien, depuis Surintendant des Finances.*

(b) *Au Siége de Lerida en* 1647.

(c) *Fils du Maréchal.*

les affaires étrangeres, encore avoit-il perdu parmi nos Alliés la confiance & l'opinion de la bonne-foi que le Cardinal de Richelieu avoit établie pendant ſon miniſtere ; & pour celles du dedans, qu'il n'en avoit aucune lumiere, & que la confuſion où elles étoient tombées, en étoit une preuve certaine, puiſque d'un Etat tranquille, il l'avoit rendu diviſé & plein de révolte ; qu'il vouloit gouverner le Royaume par des maximes étrangeres, nullement propres à notre nation, & la Cour par des adreſſes ſi fort connues, qu'elles lui tourneroient à mépris ; bref, qu'il n'étoit pas capable d'un ſi grand fardeau, & qu'il avoit perdu ſon crédit dans l'eſprit des peuples.

A ces accuſations on répondoit : que ce n'eſt pas d'aujourd'hui que les étrangers ont part au Gouvernement de l'Etat, témoin les Cardinaux de

Lorraine & de Birague, le Duc de Nevers, le Maréchal de Retz, & le Maréchal d'Ancre ; que le Cardinal Mazarin a été nommé au Cardinalat par la France après avoir rendu des ſervices conſidérables ; que le Cardinal de Richelieu, qui connoiſſoit ſon intelligence, l'avoit deſtiné pour ſon ſucceſſeur au Miniſtére, prévoyant les avantages que l'Etat en tireroit ; que le feu Roi, qui étoit juſte eſtimateur des hommes, l'avoit fait chef du Conſeil, après la mort de ce Cardinal ; que la Reine Régente l'y avoit laiſſé par la ſeule néceſſité des affaires, & conformément aux dernieres volontés du feu Roi ; que ce choix avoit été approuvé par tous les gens ſages du Royaume, & même des Princes alliés de la Couronne ; qu'ayant répondu par ſes ſervices à l'attente, que Sa Majeſté en avoit conçue, elle ne le pouvoit abandonner, ſans faire

faire tort à l'Etat, & ſans manquer de reconnoiſſance envers un ſi utile ſerviteur : que toutes les graces ſe départent du conſentement des Princes, & que bien loin de favoriſer ceux qui étoient attachés aux interêts de la Cour, la plainte commune étoit, que dans la diſtribution il conſidéroit préférablement les ſerviteurs de Mr. le Duc d'Orléans & de Mr. le Prince, & que toutes les affaires ſe propoſent au Conſeil, & que les réſolutions s'y prennent : que l'accuſation de s'être oppoſé à la concluſion de la paix eſt chimérique, puiſqu'outre l'interêt général, le ſien particulier l'obligeoit à couronner un miniſtére glorieux de tant de grands événemens par un Traité, qui l'auroit éterniſé dans les affections du public ; mais qu'en effet les Eſpagnols l'avoient toujours traverſé, dont il prenoit à témoin Mr. le Duc de Longueville, & même les

Princes ; que l'expédition d'Orbitel & de Portolongone étoit la plus avantageuse que la France pût faire, & qui auroit plûtôt porté les ennemis à une prompte paix, parce que ces Places tenoient en sujettion les Etats du Roi d'Espagne, qui sont en Italie : que l'indépendance que le Duc de Guise affectoit à Naples, ne l'avoit pas sollicité à le secourir puissamment : que le Maréchal de Gassion vouloit établir un Empire particulier en Flandres, & relever fort peu de la Cour ; & que Mr. le Prince ne s'est jamais plaint, qu'il ne l'ait assisté en Catalogne, & en toutes ses campagnes, autant qu'il a pû : qu'il avoit été contraint de chercher des secours par des Edits, pour fournir aux dépenses de la guerre, & que pourtant on avoit diminué les tailles, & que le temps n'avoit que trop vérifié, que ce transport d'argent en Italie étoit une

invention fabuleuse, pour le décréditer. On ajoutoit, qu'il avoit manié avec assez de bonheur les interêts des Princes de l'Europe depuis vingt ans; & que si la bonne intelligence entre la France & les Provinces-Unies avoit cessé, c'étoit par la corruption de quelques particuliers, qui avoient été subornés par l'argent d'Espagne: que dans l'administration de l'Etat, il avoit suivi toutes les maximes du Cardinal de Richelieu, hors qu'il en avoit banni la cruauté des supplices; & que s'il a été obligé de promettre plus qu'il n'a donné, c'est que le nombre de ceux qui servent en France, est grand, & que celui des prétendans l'est encore davantage: que l'Etat n'a jamais eu plus de prospérité, que pendant son Ministére; & que si dans les grandes expéditions la gloire de l'éxécution est dûe aux Généraux, celle du projet lui

appartient : que la France auroit conservé sa tranquillité, si chacun y eût conspiré selon son devoir ; si les peuples ne se fussent pas détachés de l'obéïssance, par la suggestion des gens mal-intentionnés ; ou plutôt, si le Parlement qui devoit être le modéle de l'obéïssance, ne leur eût pas frayé & ouvert le chemin de la révolte : que le poste, où il est aujourd'hui, a toujours été exposé aux atteintes de la haine & de l'envie (a) dans tous les Etats ; & que ce n'est pas une chose extraordinaire, si l'on attaque tantôt son ambition, tantôt son insuffisance : qu'au moins il est heureux, que la calomnie dans ses traits les plus envenimés, n'ait pas jetté le moindre soupçon sur sa fidélité.

(a) Quanto potentior, *dit Tacite d'un Ministre de Galba*, eodem actu invisior erat. *Hist.* 1.

Pendant le temps de cette émotion, trois choses arrivèrent, qui eurent des suites assez fâcheuses ; la première fut l'évasion du Duc de Beaufort du Donjon de Vincennes, où il étoit prisonnier (a) depuis le commencement de la Régence, pour des raisons qui sont hors de ce sujet ; mais comme il a tenu une place considérable dans les guerres, par les affections du peuple de Paris, il n'est pas mal-à-propos de la remarquer. La seconde fut, que sur un démêlé, qui arriva aux Feuillans entre les Gardes du Corps & les Archers du Grand Prévôt, le Marquis de Gevres en ayant usé d'une façon qui déplut au Cardinal, il eut ordre de se retirer ; & que Charrost

(a) *Pour s'être jetté dans le parti de Madame de Chevreuse, qui vouloit introduire Monsieur de Châteauneuf dans le Ministére au lieu du Cardinal.*

& Chandenier ayant refusé de prendre le bâton, on donna leurs charges à Jarzai & à Noailles; ce qui obligea les proches & les amis des disgraciés de se porter contre le Cardinal (a), dans un temps, où personne ne se ménageoit ni en effets, ni en discours. La troisiéme fut l'emprisonnement de Chavigni, qui mérite un récit particulier.

Ce Ministre si considérable pendant le régne du feu Roi (b) s'étoit lié avec le Cardinal Mazarin par leurs interêts communs, qui est la véritable liaison de la Cour, & la régle la plus certaine de l'amitié. Après la mort du Cardinal de Richelieu, Sa Majesté partagea ses affaires à eux deux & à des Noyers,

(a) Erant, quos pericula propinquorum propriis stimulis incenderent. *Ann.* 15.

(b) Incolumi *Richelio* proximus cui secreta principis anniterentur. *Ann.* 3.

qu'ils ruïnerent incontinent, & demeurerent dans une étroite union jusqu'à la Régence. La Reine qui avoit été persécutée par le feu Cardinal de Richelieu, prit en aversion Chavigni, & voulut sa perte; le Cardinal Mazarin, ou par une heureuse rencontre d'étoiles, ou par son adresse, ou plutôt par l'entremise du Mylord Montaigu & de Beringhen, fut non seulement conservé auprès d'elle, mais elle lui donna l'entiere direction des affaires. Or quoique Chavigni en attendît une grande protection dans sa chûte, il ne s'employa qu'à l'adoucir, & le défendre de tomber dans le précipice, parce que la faveur aussi-bien que l'amour ne se partage pas, & ne souffre aucun compétiteur (a): en effet, on dépouilla son pere de la Surintendance, &

(a) Æmuli impatiens. *Ann.* 4.

lui de la charge de premier Secrétaire d'Etat, lui laissant seulement ce vain titre de Ministre, avec l'entrée au Conseil d'en-haut, sans aucun emploi ni considération (a). Voilà ce que le Cardinal donna à l'ancienne amitié, & aux étroites obligations, ausquelles on fait assez souvent banqueroute dans le monde (b). Chavigni piqué de ce traitement, qu'il dissimula pendant cinq ans avec beaucoup de prudence, conçut le dessein de profiter des conjonctures présentes pour se venger, & de s'élever sur les ruines du Cardinal. Pour cet effet, jugeant que Mr. le Prince après la bataille de Lens donneroit la loi à la Cour, il s'ouvrit au Duc de Châtillon au retour de l'armée, sur l'état présent des affaires, & il le trouva disposé

(a) Speciem magis quam vim tenuit. *Ann.* 4.

(b) Pro gratia odium redditur. *Ann.* 4.

à s'écouter par la haine contre le Cardinal (a), qui le faisoit languir dans l'attente du bâton de Maréchal de France. Mais comme la prudence se relâche d'ordinaire dans l'excès de nos desirs (b), il fit la même confidence à Perrault (c), en qui ne trouvant pas la correspondance qu'il desiroit, il s'en repentit, & éprouva, que celui à qui vous dites votre secret, devient maître de votre liberté. En effet, Perrault redoutant avec raison le génie de Chavigni, s'il approchoit Mr. le Prince, ne déguisa rien de leur conversation au Cardinal, qui

(a) Similitudine fortunæ sibi conciliat. *Ann.* 16.

(b) Ut sunt molles in calamitate mortalium animi ..... quanto mœsta, ubi semel prorupêre, difficiliùs reticentur. *Ann.* 4.

(c) *Secrétaire de Henri, Prince de Condé; & depuis Président de la Chambre des Comptes de Paris.*

le fit arrêter par Drouet dans le Château de Vincennes (a), dont il étoit Gouverneur. Cet emprisonnement donna matiere au public (b), qui n'en sçavoit pas le secret, de blâmer l'ingratitude du Cardinal (c), & ses ennemis, dans le Parlement, représenterent cette action avec des couleurs très-noires.

En ce temps-là on ôta les Finances à Emeri, qui ne fut qu'un remede palliatif, parceque le mal avoit fait trop de progrès, pour l'arrêter en sa personne, & le prétexte de la réformation de l'Etat étoit changé en dessein ferme de perdre le Cardinal. Car, comme l'autorité des Princes & des Ministres ne se maintient que par la crainte, ou par l'admiration (d); sa foiblesse lui susci-

(a) Tanto proclivius est injuriæ, quam beneficio vicem exsolvere. *Hist.* 4.

(b) Materia sermonibus. *Hist.* 2.

(c) Adversis animis acceptum. *Ann.* 3.

(d) Reputante Tiberio magis fama quam vi, stare res suas. *Ann.* 6.

toit à la vûë d'œil des ennemis, qu'il n'avoit jamais offensés : en effet, Broussel, Charton & Viole dans l'assemblée des Chambres, le désignerent ; mais Blancmesnil & le Président de Novion le nommerent, & il y fut arrêté une députation solemnelle vers Mr. le Duc d'Orléans, Mr. le Prince & Mr. le Prince de Conti, pour les supplier de se joindre à la Compagnie, & d'apporter des remedes effectifs aux maux qui menaçoient l'Etat.

La Cour étoit à Ruel, lorsque cette Déclaration se fit contre le Cardinal, qui en fut touché vivement, voyant qu'il étoit pressé de se jetter entre les bras de Mr. le Prince, & d'assurer par son appui sa fortune ébranlée. Ce Prince n'ayant pû jouïr du fruit de la victoire de la bataille de Lens, à cause du desordre de Paris, avoit été réduit à borner ses conquêtes à la prise de

Furnes, où le bonheur le préserva d'une mousquetade, qu'il reçut dans les tranchées, faisant qu'elle le toucha en un endroit des reins où il avoit son bufle plié en deux, qui amortit le coup de la bale. Incontinent après la prise, il eut ordre de revenir à la Cour. En ce temps-là il étoit regardé de tout le peuple avec admiration (a); car outre que ce nouveau laurier qu'il avoit acquis par sa pure valeur, lui donnoit un grand rayon de gloire, il n'avoit nulle part aux troubles presens (b), & les deux partis le consideroient comme leur défenseur, ou du moins comme l'arbitre de leur différend (c). Il sembloit

(a) Eum fortuna famaque omnium oculis exposuerat. *Hist.* 3.

(b) Eo magis gratus, quod nullis discordiis imbutus pari in omnes studio ageret. *Ann.* 11.

(c) Idoneus conciliator. *Ann.* 1.

même ; que la fortune l'invitoit à concevoir des desseins plus ambitieux ; parceque l'abbaissement de la Cour & l'admiration publique concouroient également à son élevation : mais comme il se bornoit à son devoir naturellement, il s'appliquoit peu à ménager la bienveillance générale. Il avoit admis à sa confiance deux personnes de qualité & de mérite, qui avoient des sentimens bien opposés, sçavoir, le Duc de Châtillon & le Maréchal de Gramont. Le premier qui avoit d'étroites liaisons de sa maison & de sa personne avec Mr. le Prince, lui inspiroit de se déclarer pour le Parlement, ou du moins de faire le moderateur des differends avec toute la neutralité possible : l'autre, attaché par toutes sortes d'interêts à la Cour, employoit avec agrément ses persuasions pour lui faire prendre son parti. Il fit en ce ren-

contre violence à son naturel éloigné de ces voyes temperées, & écrivit avec Mr. le Duc d'Orléans au Parlement, pour l'exhorter d'envoyer des Députés à St. Germain, afin de terminer les divisions dans une conférence, Tant de relations apprennent ce qui s'y est passé, que ce seroit une redite superflue, & il faut seulement remarquer que les Députés ne voulurent pas consentir que le Cardinal y assistât, & qu'à la premiere entrevûe Mr. le Prince témoigna de la chaleur contre Viole, qui avoit mis en avant la liberté de Chavigni, parce qu'il étoit d'avis qu'on vuidât les matieres contentieuses, & que l'on convînt des réglemens necessaires, dont on formeroit la Déclaration du Roi, en vertu de laquelle Chavigni recouvreroit sa liberté, comme il arriva par cette Déclaration autentique du 28. Octobre.

Après cette Déclaration, qui donna quelque trêve aux divisions publiques, il arriva quelque brouillerie de Cour, qui troubla durant quelques jours l'union qui étoit dans le Conseil. Elle se passa ainsi.

Dès le commencement de la Régence, l'Abbé de la Riviere, possédant absolument la faveur de Mr. le Duc d'Orleans, avoit aspiré au Cardinalat, & le Cardinal Mazarin, pour le rendre plus attaché à ses interêts, lui en avoit donné des espérances, dont il éludoit l'éxécution (a), ne jugeant pas qu'il lui convînt de souffrir dans le Conseil du Roi une personne de même dignité que lui (b); mais de temps en temps il lui procuroit des bénéfices, pour entretenir sa bonne vo-

(a) Postquam inanem animum spe & cupidine impleverat, vires abolet. *Hist.* 4.

(b) Ne æmulatio inter pares, & ex eo impedimentum oriretur. *Ann.* 2.

lonté. Néanmoins, à la naissance de ces troubles, il ne pût se défendre des vives instances, que fit cet Abbé, pour avoir la nomination de la France au Chapeau, parce qu'il avoit besoin d'une entiere protection de Mr. le Duc d'Orleans: mais il crut, ou que du côté de Rome il y trouveroit des obstacles, qu'il fomenteroit sous main, ou même, que le temps feroit naître à la Cour des occasions qui en traverseroient l'effet. L'Abbé envoye son Agent au Pape, qui lui donna assurance de sa promotion à la premiere qui se fera, & dans cette attente il porte son maître à préserver du naufrage cette fortune si agitée du Cardinal. Comme il se voyoit au comble de ses desirs, le Prince de Conti, qui n'avoit point encore déclaré sa prétention au Cardinalat, ou que la Cour y destinoit par une promotion extraordi-

ne, plus honorable à sa naissance, plie le Roi de le nommer pour préférence (a) ; on ne lui peut user cette grace, & comme la viere est trop foible pour disputer préférence à ce Prince, il s'en end au Cardinal, déteste son ingratitude, & oblige Mr. le Duc Orleans à ne plus parler à lui. Or omme il ne pense qu'aux moyens e rompre la nomination du Prince de Conti, il tente celui de Mr. : Prince, & lui fait proposer par Vineüil, qu'en cas qu'il ôte à Monsieur son frere l'envie du Chapeau, on Altesse Royale lui procurera el Gouvernement qu'il voudra. Il répond à Vineüil, qu'il a assez de bien & d'établissement pour se conserver par ses services, & par sa fidélité ; que s'il en avoit davanta-

(a) *Ce moyen d'éluder la promesse faite à la Riviere fut trouvé par le Maréchal de Gramont.*

ge, il deviendroit justement suspect au Roi, qui n'auroit point d'autre objet que de le détruire, lorsqu'il seroit grand; & que sa fortune est dans un état, qu'il n'a besoin que de modération dans ses desirs (a). Ces paroles si vertueuses m'ont semblé dignes d'être rapportées, pour faire voir combien l'homme est différent de lui-même, & que son assiette est sujette au changement (b).

Durant cette division, le Roi vint de Saint Germain à Paris, où Monsieur le Duc d'Orleans donnoit des marques continuelles de son aigreur au Cardinal; il alloit fort peu au Palais Royal (c); on ne prenoit au-

(a) Tantum honorum atque opum, ut nihil felicitati meæ desit, nisi moderatio ejus. *Ann.* 14.

(b) Ut in eodem homine diversissimi animi conspiceretur exemplum. *Paterc. Hist.* 2. *n.* 25.

(c) Rarus in tribunali Cæsaris Piso; & si quando adsideret, atrox ac dissentire manifestus. *Ann.* 2.

ne résolution au Conseil; tous les
écontens se rallioient à lui; il
outôit les *Frondeurs* du Parle-
ent; enfin il falloit que les brouil-
ies se terminassent par un dernier
lat, ou par un accommodement.
: Maréchal d'Estrées & Seneterre,
rsonnes de créance, se mêloient
iprès des uns & des autres de l'ac-
ord, & représentoient au Duc d'Or-
ans, que cette mésintelligence ne
eut plus durer entre la Reine &
ii, sans perdre l'Etat; que la cau-
: en est odieuse pour Son Altesse
Loyale; que Mr. le Prince en tirera
in notable avantage, parce qu'il
era porté par l'honneur de sa Mai-
on, & par sa propre grandeur, à
rendre hautement la protection de
a Cour, & la Reine à recourir à
ui, comme à son seul azile; qu'il
réduira les choses par l'impétuosité
le sa nature, aux dernieres extré-
mités; & que déja l'on parloit,

qu'il vient forcer avec le Regim[ent]
des Gardes le Palais d'Orléa[ns]
pour mettre à la raison cette tro[upe]
de mutins, qui environne sa p[er]
sonne. Ils remontroient à la Rei[ne,]
re, s'il prétend, pour son intér[êt]
jetter la division dans la Maiso[n]
Royale, & causer une guerre civile?
S'il est raisonnable qu'il se scanda-
lise, qu'on donne la préférence à
un Prince du Sang? Qu'il devien-
dra l'objet de la haine & de la ven-
geance de Mr. le Prince, & de
toute sa Maison; que le fardeau
qu'il impose à son maître, est si
pesant, qu'il s'en lassera bien-tôt,
ou que s'il tombe dans la ruptu-
re, d'autre empieteront sa faveur;
quant au Cardinalat, que le Prince
de Conti s'en déporteroit, ou que
la Cour demanderoit deux Cha-
peaux pour la premiere promotion.
Les deux Commissaires de la
Cour trouverent dans l'esprit de

nsieur le Duc d'Orleans & de Riviere une grande disposition, ar bien concevoir leurs raisons, le temps avoit fort travaillé ur l'accommodement ; & ce Mistre étoit déja persuadé par sa opre crainte, que les choses deient retourner au même point de ncorde, qu'elles étoient auparaant, ainsi qu'il arriva ensuite de et accord. Il sembloit que la Déclaration concertée entre le Conseil u Roi & les Députés des Cours ouveraines assuroit le repos de Etat, & devoit éteindre les moindres étincelles du feu, qui l'avoit menaçé ; mais l'ambition de ceux qui haissoient le Gouvernement présent, & qui desiroient des nouveautés (a), avoit jetté de trop profondes racines dans les esprits, pour en demeurer dans les termes

(a) Odio præsentium & cupidine mutationis. *Ann.* 3.

de la douceur. Ainsi, l'on n'o toit aucun soin, ni aucune prati pour inciter le Parlement & les p ples à sa perte; on leur represen que cette grande journée des bar cades, cette victoire des sujets leur Souverain, cette diminutio de l'autorité Royale, les invectiv publiques contre le Cardinal, n s'effaceroient jamais de sa memoir (a); que sa foiblesse lui en faisoit present dissimuler avec prudence l ressentimens, mais qu'*ils* écla roient avec d'autant plus de violen ce, qu'il est inoüi, qu'on ait atta qué un Ministre si puissant, sans le ruïner de fond en comble; qu'il attendoit des occasions favorables

(a) Quarum apud præpotentes in longum memoria est. *Ann.* 5. Securitati antequam vindictæ consulere. *Ann.* 11. In animo revolvente iras, etiam si impetus offensionis langueret, memoria valebat. *Ann.* 4.

= division dans le Parlement, une
ıcation dans les peuples, la ma-
ıté du Roi, bref, le bienfait du
nps, qui ne peut manquer à ce-
qui dispose absolument de la
issance Royale; qu'il falloit donc
prévaloir des conjonctures pré-
ıtes, pour se défaire d'un adver-
ire si dangereux; que Mr. le Duc
Orleans étoit moderé, & trop
lairé dans les affaires du monde
our s'opposer au concours univer-
l; que Monsieur le Prince fera
flexion, que le veritable azile des
rinces du sang, & de sa reputation
ontre la jalousie des Favoris, doit
tre la bienveillance publique; de
orte que si pour complaire à la
Reine, il paroit vouloir défendre
e Cardinal, il ne le fera qu'avec
beaucoup de réserve & de ménage-
nent. Qu'enfin il faut considerer,
que la Déclaration d'Octobre ayant
été extorquée de la Cour, la Reine

n'observera cet accord que jusqu'à ce qu'elle trouve le moyen de se vanger (a).

Ceux qui répandoient ces discours dans le Parlement, & les plus déclarés contre la Cour étoient, après Broussel & Longueil, le Président de Novion & Blancmesnil, ennemis du Cardinal, à cause de la disgrace de l'Evêque de Beauvais leur oncle, & pour le refus qu'on avoit fait de la Coadjutorerie de cet Evêché à leur cousin, & Viole offensé du manquement à la parole qu'il avoit eue d'être Chancelier de la Reine: mais le personnage en ce temps-là, qui, par l'entremise de ses amis dans le Parlement, & de ses émissaires dans le peuple, travailloit avec plus de fruit, pour former un parti de leur union, étoit le Coad-juteur

(a) Destinationem vindictæ, si facultas oriretur. *Ann.* 15.

juteur de Paris. Cet homme ayant joint à plusieurs belles qualités naturelles & acquises le défaut, que la corruption des esprits fait passer pour vertu, étoit taché d'une ambition extrême, & d'un desir déréglé d'accroître sa fortune & sa réputation (a) par toute sorte de voyes; si bien que la fermeté de son courage & son puissant génie trouverent un triste & malheureux objet, qui fut le trouble de l'Etat (b), & la confusion de la ville capitale, dont il étoit Archevêque. Or comme il jugeoit, que ce parti sans un chef ne pourroit pas subsister (c), il jetta les yeux sur Mr. le Prince, qu'il tenta par de si fortes raisons, que l'on a dit qu'il en fut

(a) Summa apiscendi libido. *Ann.* 4. Quoquo facinore properus clarescere. *Ann.* 4.

(b) Ex funere reip. *Hist.* 4.

(c) Quærebat ducem & partes. *Ann.* 13. Nihil spei nisi per discordias habens. *Ann.* 11.

persuadé, ou qu'il fit semblant de l'être; & même qu'il avoit donné sa parole à Broussel & à Longueil de se mettre à leur tête. Soit que cette parole ne fût pas véritable, & que le Duc de Châtillon, qui négocioit de sa part avec les *Frondeurs*, l'eût avancée sans ordre par sa propre inclination; ou plûtôt que Mr. le Prince l'eût donnée exprès pour les empêcher de s'adresser à Mr. le Duc d'Orléans, durant son mécontentement; tant y a qu'il détrompa ceux qui le soupçonnoient de favoriser les volontés de ce Duc.

Le Coadjuteur, se voyant sans espérance d'avoir un chef de cette considération, tourna ses espérances vers le Prince de Conti, dont la seule naissance a des grandes suites dans le Royaume. Ce Prince étoit mal satisfait de n'avoir pas place au Conseil, & l'étoit encore davantage du peu de cas que Monsieur le

Prince faisoit de lui; mais comme il étoit possedé entiérement par la Duchesse de Longueville sa sœur, qui étoit picquée de l'indifférence que Monsieur le Prince avoit pour elle, il s'abandonnoit sans réserve à tous ses sentimens. Cette Princesse, qui aura grande part à la suite de ces affaires (a), avoit tous les avantages de l'esprit & de la beauté en si haut point, & avec tant d'agrémens, qu'il sembloit, que la nature avoit pris plaisir de former en sa personne un ouvrage parfait & achevé; mais ces belles qualités étoient moins brillantes, à cause d'une tache qui ne s'est jamais vûe en une Princesse de ce mérite (b),

(a) In caussas malorum, quæ mox tulimus, sæpius reditura. *Hist.* 4.

(b) Huic mulieri cuncta alia fuere, præter honestum animum. *Ann.* 13. Multorum amoribus famosa. *Ann.* 6.

qui est que bien loin de donner la loi à ceux qui avoient une particuliere adoration pour elle, elle se transformoit si fort dans leurs sentimens, qu'elle ne reconnoissoit plus les siens propres.

En ce temps-là le Prince de Marsillac avoit part dans son esprit; & comme il joignoit son ambition à son amour, il lui inspira le desir des affaires (a), encore qu'elle y eût une aversion naturelle, & s'aida de la passion qu'elle avoit de se venger de Monsieur le Prince (b), en lui opposant le Prince de Conti. Le Coadjuteur fut heureux dans son projet, par la disposition, où il trouva le frere & la sœur, qui se lierent avec les *Frondeurs* par un Traité, dans lequel entra le Duc de

(a) Rerum novarum cupido misceri civilibus armis impulerat. *Hist.* 3.

(b) Dolor injuriarum & libido vindictæ adigebat. *Ann.* 12.

Longueville, poussé par des espérances de faire réussir au Parlement ses prétentions mal fondées de Prince du Sang.

La Cour voyant que les menées de ses ennemis prévaloient à un point, qu'on demandoit ouvertement la perte du Cardinal, mit toute son espérance à Mr. le Duc d'Orléans & à Mr. le Prince, & crut que leur union à leurs Majestés les mettroit à la raison. Or, comme le mal avoit pénétré si avant, qu'il falloit la force pour le déraciner (a); elle jugea que la nature temperée de Monsieur le Duc d'Orléans y seroit moins propre, que celle de Monsieur le Prince incapable de toute modération (b); joint à cela,

(a) Fortioribus remediis agendum; adjiciendos ex duce metus, *Ann.* 1.

(b) Promptum ad asperiora ingenium erat. *Ann.* 1. Egregiæ militaris famæ, *Ann.* 1.

que sa réputation dans la guerre, l'éclat de ses victoires, & le secours de ses troupes, donneroient de la terreur (a); de sorte qu'on s'appliqua particulierement à l'acquerir à une cause si juste. La Reine y employa des persuasions très-puissantes: sçavoir, des larmes & des paroles assez tendres, en lui disant, qu'elle le tenoit pour son troisiéme fils. Le Cardinal lui promit qu'il seroit toute sa vie dépendant de ses volontés (b): le Roi même en *l'embrassant* lui recommanda le salut de son Etat & de sa personne; si bien que la Cour le considéroit comme le principal défenseur de sa fortune. Mais ceux qui le déterminerent, furent le Maréchal de Gramont &

(a) Ingens gloria, atque eo ferocior. *Ann.* 11. Prout inclinasset, grande momentum, socius aut adversus. *Hist.* 1.

(b) Largus promissis, & quæ natura trepidantium est, immodicus. *Hist.* 3.

e Tellier par de semblables persuasions (a). Ils lui représenterent que de degré à degré le Parlement envahissoit toute l'autorité; que sans borner son ambition, par la Déclaration du 28. Octobre, non seulement il vouloit connoître des affaires de la guerre, mais encore se donner le pouvoir d'ôter les Ministres, afin qu'à même temps il s'attribuât celui d'en établir de nouveaux à son choix; & qu'encore que les mutations fréquentes soient pernicieuses aux Etats (b), voire même qu'il soit plus avantageux quelquefois d'en souffrir un mauvais, que de le changer (c), qu'il y a péril, que si on souffre une usurpation jusques à présent inouïe, il n'attaque

M 4

(a) Ingentibus promissis inducunt. *Ann.* 12.

(b) Neque usui crebras mutationes. *Ann.* 12.

(c) Ferenda regum ingenia. *Ibid.*

les personnes privilégiées (a), &
qu'il n'y ait rien d'assez sacré qui
ne soit violé par cette licence (b) :
que la condition des Conseillers se-
roit belle, s'ils imposoient des loix
aux Rois ; & celle des Princes du
Sang bien misérable, s'ils les rece-
voient : que cette nouvelle pratique
blesse la Monarchie ; qui de sa na-
ture est absolue & indépendante (c),
& répugne aux constitutions de la
France, & même à l'institution du
Parlement : que s'il y a des abus
dans le Royaume, ils doivent être
réformés par les assemblées des Etats
Généraux, & non pas par les Arrêts

(a) Nisi pravitas tam infensa molien-
tium arceatur eruptura in publicam per-
niciem. *Ann.* 12.

(b) Satis superque mollibus consiliis
peccatum. *Ann.* 1. Transcendet hæc li-
centia. *Hist.* 1.

(c) Eam conditionem esse imperan-
di, ut non aliter ratio constet, quam si
uni reddatur. *Ann.* 1.

d'une Compagnie dont les suffrages sont plûtôt comptés que pesés (a) : que toutes les fois que le Parlement avoit été au-delà de son devoir, il avoit reçu des corrections sévéres tantôt du feu Roi, tantôt de Henri IV. & de Charles IX. & des autres Rois leurs prédécesseurs, pour des sujets moins dangereux que celui-ci : que les grands Empires ne se maintiennent point par de lâches conseils ; qu'il faut faire épreuve de son courage & de ses forces ; & que la Justice des Souverains consiste dans leur pouvoir (b) : que lui Mr. le Prince est interessé en la personne du Cardinal, de s'opposer à une entreprise, qui

M. 5

(a) Numerantur enim sententiæ, non ponderantur. *Plin. ep.* 12. *l.* 2.

(b) Non enim ignaviâ magna imperia contineri ; virorum armorumque faciendum certamen ; id in summa fortuna æquius quod validius. *Ann.* 15.

tend à la destruction de la Maison Royale; & que si Mr. le Duc d'Orléans, & Son Altesse ne veulent tenir ferme à ce pas, la Reine sera contrainte d'aller avec les enfans implorer le secours des Princes alliés de la Couronne.

Outre que Monsieur le Prince croyoit que les innovations faites par le Parlement à la Déclaration, blessoient l'établissement de la paix: ces discours, qui représentoient l'image de la chose, vraisemblablement firent tant d'impression sur son esprit, qu'il ferma les oreilles à toute neutralité, sans se soucier de perdre la bienveillance publique (a). Il est certain, que les grands génies, comme le sien, produisent de grandes vertus, mais qu'ils paroissent aussi avec de grands défauts

(a) Ille ut est magnis ausis promptus. *Ann.* 11. Spreta præsentium invidia. *Ann.* 12.

(a); & que par une immodération invincible, il a ruïné tous les avantages, que la fortune avoit joints à l'envi en sa personne, qui étoient tels, qu'il auroit surpassé la gloire des plus grands hommes des siécles passés, si la pieté, la justice, & la solidité eussent répondu à cette valeur suprême, à cette fermeté incroyable dans les adversités, & à ces belles lumieres d'esprit, qui se faisoient remarquer en lui (b). Mr. le Prince se seroit fait adorer de tout le monde s'il se fût ménagé dans le dessein de traiter ces affaires avec douceur; au lieu qu'il a été contraint par sa conduite précipitée de recourir à des moyens qui

(a) Malis bonisque artibus mixtus. *Hist.* I.

(b) Claritudine paucos inter senum (principum) si perinde amorem inter populares, quam metum apud hostes quæsivisset. *Ann.* 11.

l'ont porté à des extrémités étranges. Il accompagna Mr. le Duc d'Orléans au Parlement, & poussé de sa mauvaise destinée, aussi-tôt que Viole eût invoqué le Saint-Esprit pour illuminer Messieurs les Princes sur la conduite du Cardinal, Mr. le Prince se leve, & lui impose silence (a). Cela excite inconsidérément le murmure des plus jeunes Conseillers, il s'enflame par ce bruit, & les menace de la main & de la parole (b). Dans ce moment il perd les affections de la Compagnie, & lorsque cette action se fut répandue dans le monde, l'estime que l'on avoit conçue de lui par ses victoires, se changea en crainte, & l'ami-

(a) *Sur ce qu'il invectivoit contre le Cardinal.*

(b) *En cette rencontre le Saint-Eprit ne répandit ses lumieres ni sur Viole, ni sur Monsieur le Prince, quoique l'un & l'autre eussent une langue de feu.*

dans une haine, pour ne pas dire exécration contre sa personne, dont il n'est revenu que par des soumissions signalées.

Or comme il étoit interessé par sa propre querelle (a), dans celle de la Cour, il écoute toutes les propositions pour réduire le Parlement; on lui fait voir, que le plus prompt & le plus sûr moyen est d'assiéger Paris (b); que saisissant toutes les avenues dans trois marchés on met la corde au col à la multitude, qui s'élevera contre le Parlement (c), & le rendra auteur de tous ses maux: enfin, que les Parisiens sont

(a) Offensus urbi propria quoque ira. *Ann.* 2.

(b) Ut erat magnis ausis promptus . . : ira magis quàm ex usu præsenti accensus, implicatur obsidione urbis validæ. *Ann.* 11.

(c) Vulgus alimenta in dies mercari solitum cui una ex rep. annonæ cura, retineri commeatus timet. *Hist.* 4.

sans chef, sans troupes & accoûtumés aux délices (a). Il goûte ces raisons, qui lui semblent bonnes, parce qu'il est animé par la colere, à qui rien n'est impossible; de sorte qu'il se rend chef de l'entreprise d'assiéger Paris sous les ordres de Mr. le Duc d'Orléans, qui résiste d'abord à ce dessein; mais les instances de la Reine, les persuasions de l'Abbé de la Riviere, & la résolution déterminée de Mr. le Prince, l'emporterent sur ses sentimens, & sur les avis contraires de Madame la Duchesse d'Orléans. Cette résolution étant prise, Mr. le Prince & le Maréchal de la Meilleraie proposerent, pour venir à bout plus promptement des Parisiens, de se saisir de l'Isle Saint-Louis, de la porte Saint Antoine, de l'Arsenal,

(a) Quanto pecunia dites, & voluptatibus opulentos, tanto magis imbelles. *Ann.* 3.

te de la Bastille, & de mettre leurs Majestés dans la Bastille. Mais soit que cette proposition ne fût pas assez appuyée, soit que l'on craignît d'exposer la personne du Roi; l'on aima mieux abandonner Paris, pour l'assiéger en effet. Après que Sa Majesté eut solemnisé la veille des Rois * chez le Maréchal de Gramont, elle se retira au Palais Cardinal, d'où elle partit le lendemain à trois heures du matin avec la Reine, le Cardinal Mazarin, & toute la Maison Royale, hors Madame de Longueville, pour se rendre à Saint Germain, où tous les Grands, & tous les Ministres arriverent le même jour; & aussi-tôt dans le Conseil qui fut tenu, le blocus de Paris fut publié & répandu dans toute la Cour.

Cette sortie, ou pour mieux dire, cette évasion donna de la joye aux

* *1649. 6. Janvier.*

factieux, & ne fut pas approuvée des gens sages, qui l'estimoient indécente à la dignité souveraine, dont les Princes doivent être jaloux, puisque la splendeur du nom Royal reluit principalement dans la vénération des peuples. Celui de Paris ne fut pas si consterné qu'on pensoit; au contraire, comme s'il eût pris vigueur de l'état où l'on vouloit le mettre, il témoigna être préparé à toutes les suites qui le menaçoient, & la crainte ne le retint point de déclamer contre le Cardinal, Mr. le Prince, la Reine (b), & tous ceux qu'il croyoit avoir

(a) (Majestate) nihil contemptius, neque infirmius, si sint qui contemnant. *Liv. dec.* 1. *l.* 2.

(b) Inde crebri questus, nec occulti per vulgum, cui minor sapientia. *Ann.* 15. Promptius apertiusque quam ut meminisse imperitantium crederes. *Ann.* 3. Ut sunt procacia Urbanæ plebis ingenia. *Hist.* 3.

onseillé cette sortie, que l'on appelloit *enlevement du Roi*. Le Parlement parut moins ferme en cet accident, parce qu'il en prevoyoit mieux les consequences, & dès la première assemblée le 7. Janvier, il envoya les gens du Roi porter leurs soûmissions, & des offres très-avantageuses; mais ces Députés furent renvoyés sans être ouïs, tant une vaine esperance s'étoit emparée de toute la Cour, qu'à la première allarme de siége, les Parisiens obéiroient (a) aveuglément. Ils en furent incontinent détrompés, car dès le lendemain, qui étoit le 8. Janvier, que les gens du Roi eurent fait leur rapport, que l'on ne pouvoit douter du dessein de la Cour; le Parlement déclara le Cardinal

(a) Vulgus ignavum, & nihil ultra verba ausurum. *Hist* 3. Brevi in officio fore. *Hist*. 1.

ennemi de l'Etat (a); on délivra des commiſſions pour des levées de gens de guerre; les compagnies ſe taxerent volontairement; l'on pourvût à l'abondance des vivres; & le peuple ſe porta avec beaucoup d'ardeur à la défenſe : tant il eſt vrai, que la crainte produit aſſez ſouvent l'audace (b); & qu'il n'y a rien de plus puiſſant pour mettre les armes à la main, que le déſeſpoir (c).

(a) *L'Arrêt dit : Attendu que le Cardinal Mazarin eſt notoirement l'auteur de tous les deſordres de l'Etat, la Cour l'a déclaré & déclare perturbateur du repos public, ennemi du Roi & de ſon Etat; lui enjoint de ſe retirer de la Cour dans ce jour, & dans la huitaine hors du Royaume; & ledit temps paſſé, enjoint à tous les ſujets du Roi de lui courre ſus.*

(b) Ultionem aut ſervitium expectantes, tandem docti commune periculum concordia propulſandum. *In Agric.* Imminentium periculorum remedium ipſa pericula rati. *Ann.* 11.

(c) Ira & queſtus, & poſtquam non ſubveniebatur, remedium ex bello. *Ann.* 4.

Cependant Mr. le Prince avec six à sept mille hommes, qui étoient débris de l'armée de la campagne derniere, bloqua Paris, se saisissant de Lagni, Corbeil, St. Cloud, St. Denis, & Charenton. Chose incroyable à la posterité, qui l'admirera à même temps, d'avoir par sa conduite & par sa vigilance assiégé la plus grande & la plus peuplée ville de l'Europe, où tant de Princes & de Seigneurs s'étoient renfermés avec une armée plus forte que la sienne (a). Or comme la Cour ne manque point de malcontens, le Duc d'Elbeuf, ses trois fils,

(a) *La ville avoit sans doute beaucoup plus d'hommes, mais elle avoit beaucoup moins de soldats, & l'on pouvoit dire de ses troupes le bon mot de Tacite, qu'elles n'avoient que le nom d'une armée.* Nomen magis exercitus quàm robur. *Hist.* 4. *& que c'étoit comme un troupeau de bêtes à vendre*, tot armatorum millia velut grex venalium. *Hist* 3.

le Duc de Brissac, & le Marquis de la Boulaie, s'offrirent les premiers au Parlement; qui ne faisoit qu'installer le Duc d'Elbeuf dans la charge de Général de ses armes, (le 10 Janvier) lors qu'il apprit que le Prince de Conti, & le Duc de Longueville, accompagnés du Prince de Marsillac, & de Noirmoutier, étoient partis secrétement la nuit de St. Germain, & avoient mis pied à terre à l'Hôtel de Longueville, lesquels venoient selon l'engagement qu'ils y avoient pris avec le Coadjuteur, se déclarer pour le parti de Paris. Cette nouvelle arrivée donna lieu à quelque contestation, qui fut terminée par la nomination, que l'on fit du Prince de Conti pour Généralissime, (le 11. Janvier) & du Duc d'Elbeuf pour Général, auquel furent associés le Duc de Bouillon & le Maréchal de la Mothe avec un pouvoir

égard ; Mr. de Longueville ne voulant prendre aucun emploi, hors d'assister de ses conseils le Prince de Conti, s'estimant au-dessus des derniers, & ne pouvant être égal au premier. Le Prince de Conti eut bien de la peine à justifier la sincérité de ses intentions, parce que le public, qui ignoroit sa mésintelligence avec Monsieur le Prince, qui étoit le véritable Chef de l'entreprise contre Paris, ne s'en pouvoit assurer ; & même Maître Charles Prévôt, Conseiller de la Grand'-Chambre, se donna la liberté, comme si cette confédération mutuelle, qu'ils prenoient contre leur devoir, lui eût inspiré de la hardiesse, de manquer de respect à un Prince du Sang ; encore fallut-il que Madame de Longueville vint demeurer dans l'Hôtel de Ville pour servir de gage de la foi de son frere & de son mari auprès des peuples, qui se défient

naturellement des Grands (a); parce que d'ordinaire ils sont les victimes de leur interêt (b).

Ce départ de Monsieur le Prince de Conti & de Mr. de Longueville, de Saint Germain, y causa bien de l'étonnement par leur propre poids, mais encore plus par le doute qu'il y mit, que Monsieur le Prince ne fût de la partie, dont le Cardinal & la Reine prirent des frayeurs extraordinaires, qui furent aussi-tôt dissipées par son retour de Charenton. Il fulmina contre eux, & fut animé avec plus d'ardeur en cette querelle pour se vanger de ses proches, qu'il croyoit devoir dependre absolument de ses volontés. On dit, que dans ce temps le Cardinal réso-

(a) Ut est vulgus ad deteriora promptum. *Ann.* 15. Vulgus pronum ad suspiciones. *Hist.* 2.

(b) Paucis decus publicum curæ. *Ann.* 12.

lui de quitter la France, ne croyant pas se pouvoir conserver au milieu de toutes ces tempêtes, destitué de son appui ; mais que Monsieur le Prince la rassura, & donna sa parole à la Reine de perir, ou qu'il le rameneroit à Paris triomphant de tous ses ennemis. Cependant, le parti de cette Ville ne grossissoit pas peu par la déclaration d'un Prince du Sang, dont la qualite a de grandes suites dans le Royaume, & d'un autre Prince quasi absolu dans son Gouvernement de Normandie. Le Maréchal de la Mothe s'étoit aussi rendu considérable dans les armées ; mais le Duc de Bouillon l'étoit sans comparaison quasi davantage par l'intelligence qu'il avoit des affaires du monde, & par l'étroite liaison avec son frere le Maréchal de Turenne, lequel commandant en ce temps-là l'armée d'Allemagne, on pouvoit présumer,

qu'il sacrifieroit son devoir au rétablissement de sa Maison, & à quelque mauvaise satisfaction qu'il avoit du Cardinal. En effet Monsieur le Prince, qui tenoit ses deux freres pour ses amis, écrivit au Duc de Bouillon, qu'il apprehendoit que la retraite du Prince de Conti & de Monsieur de Longueville ne passât dans son esprit, pour avoir été concertée avec lui, mais qu'il avoit voulu l'en désabuser, & le conjuroit de revenir à Saint Germain, où il lui procureroit toute satisfaction à ses interêts. Monsieur de Bouillon fit lire cette Lettre au Parlement, & les Ministres étant informés de la mauvaise volonté de Monsieur de Turenne, le Roi & Monsieur le Prince qui avoit grande créance parmi les troupes Allemandes, écrivirent aux Colonels de ne le plus reconnoître, & de l'abandonner, ainsi qu'il succéda,

succéda, qui fut le salut de la Cour (a).

En ce temps-même, le Duc de Beaufort arriva à Paris, (le 13. Janvier,) il avoit erré dans les Provinces delà la Loire depuis son évasion de Vincennes, & trouvoit cette occasion favorable, pour se rétablir dans le monde. Il étoit venu offrir son service au Parlement, (le 14. Janvier) qui le purgea de l'accusation d'avoir conspiré contre la vie du Cardinal Mazarin, le reçut Pair de France, & le fit un de ses Généraux (le 15. Janvier). Or quoique son genie ne soit pas un des plus relevés, sa presence, son langage, & sa maniere populaire, avec une conduite assez adroite, lui acquirent l'amour du peuple de

(a) Ea necessitas, seu fortuna lapsas jam partes restituit *Hist.* 3.

Paris (a) ; d'autant plus qu'il le croyoit irréconciliable avec le Cardinal, par l'offense de sa prison (b) ; & ce Duc ne changea de sentiment, que lors qu'il fut contraint par la révolution des affaires de s'accommoder avec ce Ministre.

Cependant, les troupes du Roi occupoient tous les postes des environs de Paris, & quoique le Parlement en eût un plus grand nombre, les Généraux ne faisoient aucun effort pour ouvrir un passage ; si bien que les vivres ne venoient qu'avec difficulté, hors du côté de la Brie, parce que Mr. le Prince n'avoit pû mettre garnison à Brie-Comte-Robert, pour ne point diviser ses forces, & même avoit abandonné Charenton, dont s'étoit

(a) Decora juventa, proceritate corporis, cito sermone, erecto incessu, studia militum illexerat. *Hist.* 1.

(b) Infensus (*Mazarino*) dolore injuriæ credebatur. *Ann.* 12.

emparé Mr. le Prince de Conti, qui l'avoit fait fortifier, & y avoit mis trois mille hommes, sous la charge de Clanleu.

Cela fit résoudre Mr. le Prince d'attaquer ce poste, qui assuroit le Convoi des Parisiens, & aussi pour donner de la terreur à ses armes (a). Y étant donc allé le huitiéme de Février, avec Mr. le Duc d'Orleans, & tous les Princes & Seigneurs de la Cour, il en commit l'attaque au Duc de Châtillon, & se porta avec la Cavalerie sur une éminence, pour empêcher le secours de Paris. Le Duc éxécuta ses ordres avec toute la valeur possible (b), mais à la derniere barricade il reçut un coup de mousquet au travers du corps, dont il mourut le lendemain

(a) Utendum recenti terrore ratus. *Ann.* 14.

(b) Nullum constantis ducis, au fortissimi militis, officium omisit. *Hist.* 3.

en la fleur de son âge, regretté des deux partis pour ses belles qualités, & à la veille d'obtenir les dignités que ses services avoient méritées (a). Cette prise décredita fort les Généraux & les troupes du Parlement, & passa pour miraculeuse en la personne de Mr. le Prince, d'avoir emporté une Place en la présence d'une armée, & aux portes de Paris, dont il étoit sorti dix mille hommes en armes pour en être les témoins. Ce combat & ceux du Bois de Vincennes, de Lagny, & de Brie-Comte-Robert, tous désavantageux au parti de Paris, dans l'un desquels le jeune Duc de Rohan se montrant digne successeur de la vertu de son pere, perdit la vie, inspirérent quelque

(a) In flore primo tantæ indolis juvenis extinctus est, summa consecuturus, si virtutes ejus maturuissent. *Plin. ep. 9. l. 5.*

penſée de paix, à laquelle néanmoins il étoit mal-aiſé de parvenir pour la diverſité d'intérêts, qui y répugnoient dans le Parlement. Le nombre des mal-intentionnés pour la paix, quoique inférieur à l'autre, brilloit davantage, parce qu'il déguiſoit ſa haine & ſon ambition du nom du bien, & de la ſûreté publique, que l'on ne pouvoit, diſoit-on, trouver dans un accord avec le Cardinal. Les plus ſages n'oſoient faire paroître leurs bonnes intentions, parce qu'outre le danger qu'il y avoit, elles auroient été éludées, & il failloit attendre, que les eſprits fuſſent laſſés (a), & le parti plus affoibli d'effets & d'eſperances, pour ſe déclarer. Pour le peuple, les plus riches ne vouloient pas s'expoſer à la multitude, laquelle ne ſouffrant pas beaucoup

(a) Donec melioribus conſiliis flecterentur. *Hiſt.* I.

de néceſſité, étant animée par quelques gens de condition, étoit aſſez aiſe de cette image de guerre, & crioit contre ceux qui vouloient la paix. Tous les Généraux, à la réſerve de Mr. de Beaufort, qui ſe laiſſoit aller à la haine du Cardinal, & à l'amour du peuple, dont il prétendoit ſe prévaloir dans les ſuites du temps, méditoient leur accommodement particulier (a), & chacun avoit des liaiſon ſecrettes à la Cour, pour avoir ſes conditions meilleures.

Monſieur d'Elbeuf avoit, dès le commencement, ſon commerce avec l'Abbé de la Riviere; Mr. de

(a) *Car, ſelon Tacite, les demandes, qui ſe font en commun, ſont difficiles à obtenir, au lieu que les graces, qu'on demande en particulier, pour abandonner un parti contraire au Prince, ſont accordées tout auſſi-tôt.* Tarda ſunt quæ in commune expoſtulantur; privatam gratiam ſtatim recipias. *Ann.* 1.

Boüillon avec Mr. le Prince, & le Maréchal de la Mothe étoit uni avec Mr. de Longueville, lequel étoit retiré en Normandie, où il se fortifioit d'armes, de troupes, & d'argent, pour faire son traité plus avantageux par l'entremise de Mr. le Prince. Pour le Prince de Conti comme il n'étoit inspiré d'autre mouvement, que de sa sœur, qui étoit cruellement outragée par les propos injurieux, que Mr. le Prince tenoit de sa conduite, il falloit que le temps adoucît ses aigreurs, & que la necessité des affaires conviât cette Maison à se réconcilier; comme il arriva bien-tôt. Il n'y avoit que le Coadjuteur qui avoit été le principal mobile de cette guerre, dans laquelle il n'avoit que trop profané son caractere parmi la sédition & les armes, qui bannissoit de son esprit toutes pensées de paix, & en traversoit le

pourparler, parce qu'il ne trouvoit point lieu de satisfaire son ambition (a). D'autre part la Cour enflée de ses bons succès, & par les belles actions militaires de Mr. le Prince, en présumant encore de plus grands, vouloit imposer des conditions trop rigoureuses au parti contraire; si bien que la necessité apparente fut une loi souveraine, qui détermina les deux partis à un Traité de paix. Outre que la guerre civile étant contraire à tout le monde, chacun revenoit de ses erreurs, & de ses animosités; & que d'ailleurs c'est l'air de notre nation de rentrer dans son devoir, avec la même legéreté qu'elle en sort, & de passer en un moment de la rebellion à l'obéïssance (b).

(a) Cui compositis rebus nulla spes, omne in turbido consilium. *Hist.* 1.

(b) Facilem mutatu gentem. *Ann*. 14
Redire paulatim amor obsequii. *Ann*. 1.

Voici donc le sujet présent, qui parut. Le Roi envoya le 20. Fevrier un Héraut, vêtu de sa cotte d'armes, avec son bâton semé de fleurs de lis, accompagné de deux trompettes. Il arriva à la porte de Saint Honoré, & dit qu'il avoit trois pacquets de lettres à rendre, au Prince de Conti, au Parlement, & à la Ville. Le Parlement en étant averti, délibera de ne le point recevoir ni entendre; mais d'envoyer les Gens du Roi (a) vers la Reine pour lui dire, que le refus étoit purement une marque d'obéissance & de respect, puisque les Hérauts ne sont envoyés qu'à des Princes Souverains, ou à des ennemis; que le Prince de Conti, le Parlement, & la Ville n'étant ni l'un ni l'autre, ils supplioient Sa Majesté de leur faire sçavoir ses volontés de sa pro-

(a) *Messieurs Talon, Meliand & Bignon.*

pre bouche. Les Gens du Roi furent fort bien reçûs par la Reine, qui leur dit, qu'elle étoit satisfaite de leurs excuses & soûmissions, & que lorsque le Parlement se mettroit en son devoir, il éprouveroit les effets de sa bienveillance; & que les personnes, & les fortunes de tous les particuliers, sans en excepter un seul, y trouveroient leurs sûretés. Mr. d'Orleans & Mr. le Prince leur donnerent les mêmes assurances. Ce radoucissement si prompt de la Cour étoit causé par plusieurs raisons essentielles; car outre la constance des Parisiens, la difficulté de faire des levées d'hommes & d'argent; la débauche de la Guyenne, de la Provence, de la Normandie, & de plusieurs villes, qui suivoient le Parlement, comme Poitiers, Tours, Angers, & le Mans; il y avoit encore un plus pressant motif, qu'il faut sçavoir.

Le Prince de Conti voyant, que l'armée d'Allemagne s'étoit tournée au passage du Rhin, pour venir en France contre Mr. de Turenne, & que son parti ne pouvoit subsister sans un puissant secours étranger, avoit envoyé le Marquis de Noirmoustier & Laigues vers l'Archiduc, le convier de joindre ses forces au parti de Paris, pour contraindre les Ministres à faire la paix générale. Les Espagnols n'avoient garde de manquer à une occasion si favorable, pour fomenter nos divisions, & en tirer avantage (a), ou par un traité, ou dans le progrès de la guerre. Pour cet effet, l'Archiduc députa au Parlement un homme, qui y fut oüi après avoir don-

N 6

(a) Si eligendi facultas detur, quem nobis animum imprecentur? Quid aliud quàm seditionem & discordiam optabunt? *Hist.* 1.

né sa lettre de créance (a) ; non sans quelque tache de ce Corps, s'il n'étoit excusable sur la nécessité de sa défense. Il exposa dans son audience la jonction du Roi Catholique à cette Compagnie pour la paix générale, qui seroit le seul objet de l'entrée de ses forces en France, & non pas pour profiter de la foiblesse de la frontiere ; ajoutant, que Sa Majesté Catholique trouvoit plus de sûreté à traiter la paix avec le Parlement, qu'avec le Cardinal, qui l'avoit rompue, & qui s'étoit déclaré ennemi de l'Etat. En effet, Vautorte envoyé par la Cour vers les Ministres d'Espagne en Flandre, pour insinuer quelques propositions de paix, n'avoit pas été favorablement écou-

(a) *Datée de Bruxelles le* 10. *Fevrier* 1649. *&* *signée* Leopold Guillaume. *L'Envoyé eut audience le* 19. *du même mois.*

té, & ils panchoient du côté du Parlement, pour relever ce parti, qui alloit à son déclin; si bien que les offres de l'Archiduc au parti de Paris, lesquelles il exécutoit par son entrée effective en France, accompagné de deux Agens du Prince de Conti, avec quinze ou seize mille hommes, donnant une juste apprehension à la Cour, cela l'avoit fait tout d'un coup résoudre d'accommoder l'affaire de Paris. Les armées du Parlement étoient décréditées, & ses troupes dépérissoient, ou par le peu de subsistance qu'elles avoient, ou par l'avarice des Officiers, ou par le peu de satisfaction des Généraux; les taxes étoient consumées, & les moyens d'avoir de l'argent presque épuisés; enfin le dégoût avoit saisi la plûpart des esprits, où par l'incommodité, ou parce que c'est le naturel des peuples de se lasser promptement de

la guerre (a), qu'ils ont entreprise avec chaleur. Le Premier Président, & le Président de Mesme qui avoient agi de concert secrettement avec les Ministres, pendant tous ces mouvemens, se servoient avec adresse de ces dispositions, pour mettre en avant un traité de paix: & comme ils furent députés avec d'autres, pour porter à la Reine la lettre de l'Archiduc, & justifier l'audience donnée à son Envoyé, ils avoient eu une conférence, à part des autres Députés, avec Mr. le Duc d'Orleans, & Mr. le Prince, dans laquelle agissant pour la paix, & insistant sur l'ouverture des passages, les Princes leur avoient promis, que l'on en déboucheroit un aussi-tôt que le Parlement don-

(a) Vulgus, cui una ex republ. annonæ cura. *Hist.* 4. Sentire paulatim belli mala, intentis alimentorum pretiis. *Hist.* 1.

neroit un plein-pouvoir à ses Députés pour traiter la paix. Or quoique cette conférence secrette fît murmurer le Parlement & les peuples, qui étoient aux portes de la Grand-Chambre; le Premier Président, qui n'a jamais manqué de fermeté dans les occasions, ni de zele pour le bien public, ayant dit, qu'elle n'avoit été, que pour tirer en particulier la réponse de la Reine, qui étoit injurieuse à la Compagnie, à cause de la réception de l'Envoyé d'Espagne, porta les esprits à donner un plein-pouvoir, sans restriction de l'Arrêt du 8. Janvier contre le Cardinal, & les Ministres étrangers; les chargeant des interêts des Généraux, & des Parlemens de Normandie & de Provence, qui s'étoient liés avec le Parlement de Paris; auquel se joignirent les autres Députés des Compagnies des Comptes, des Aides; & de l'Hôtel de Ville.

Pendant que cette celebre députation s'acheminoit vers Saint Germain, leurs Majestés & les deux Princes, avoient envoyé des personnes de qualité faire leurs condoléances à la Reine d'Angleterre de la mort funeste du Roi son mari; & Flamarin, qui en étoit un, avoit visité, de la part de l'Abbé de la Riviere, le Prince de Marsillac, blessé d'un coup de mousquet, qu'il avoit reçu dans le combat de Brie-Comte-Robert. Dans cette visite, le Comte de Grancey avoit fait des ouvertures secretes au Prince de Conti, lui promettant l'entrée au Conseil, & une Place forte en Champagne, pourvû qu'il se portât à l'accommodement; & qu'il se désistât de la nomination au Cardinalat en faveur de cet Abbé. Cette proposition faite du sçu de Monsieur le Prince, qui vouloit réunir sa Maison avec lui, fut approuvée de Mr.

de Longueville, & du Prince de Conti.

En ce même tems Monsieur de Longueville fut persuadé par Mr le Prince, de retarder son secours pour Paris, & de traiter avec la Cour sous la promesse, dont il fut garant, du Pont-de-l'Arche, & d'une grande Charge. Mr. de Bouillon eut aussi quelque assurance de Mr le Prince pour lui, & pour Mr de Turenne; mais soit qu'il ne s'y fiât pas beaucoup, ou qu'il conçût d'autres esperances, il apporta tous les obstacles qu'il pût à la conclusion de la paix. Ainsi la fidélité est rare dans les guerres civiles, pour les mutuelles liaisons & correspondances, qui se trouvent entre les gens de differens partis; & il y a toujours des traités particuliers (a).

(a) Obvio obsequio privatas spes agitantes sine publica cura. *Hist.* 1. Privata cuique stimulatio, & vile decus publicum. *Hist.* 1.

qui précedent le traité général, parce que les accords ſecrets des Chefs, qui ne conſervoient que de la bienſéance pour leur parti, néceſſitoient les plus zelés d'acquieſcer à la paix, ou de témoigner une impuiſſance honteuſe.

Cependant, les conférences à Ruel ſe penſerent rompre ſur la nomination, que la Reine fit du Cardinal pour Député conjointement avec les deux Princes; ceux du Parlement ne le pouvant admettre, après qu'il avoit été condamné (a). On prit donc l'expedient de négocier par deux Députés de chaque parti, qui furent le Chancelier & le

(a) *Car c'eût été faire comme ce Gouverneur de Sirie, qui fit aſſeoir Felix, Intendant de Judée, accuſé de divers crimes, parmi les Juges, qui devoient faire ſon procès. Par où Felix de criminel notoire devint Juge de Cumanus ſon Collègue, & ſon complice.* Tacite dans le livre 12. de ſes Annales.

Tellier pour la Cour ; & le Président Le Coigneux & Viole pour le Parlement. Enfin, après plusieurs débats & contestations, l'on demeura d'accord de la paix, dans laquelle, quoique le Cardinal fut conservé, il ne laissa pas de se plaindre aux Princes, qu'il avoit été *subhasté*, par un terme de l'ancienne Rome, & qu'il lui falloit restituer ses meubles, ses habits & ses livres vendus par Arrêt du Parlement. Cette necessité leur parut peu importante à l'égard du danger de l'approche de l'armée d'Espagne (a). Les principaux articles étoient, qu'on renvoyeroit le Député de l'Archiduc sans réponse ; une amnistie pour tout le parti ; toutes les Déclarations & Arrêts donnés depuis le 6. Janvier, révoqués & annullés ; & les semestres des Parle-

(a) Dum atrociora metuebantur, in levi habitum. *Hist.* 2.

mens de Normandie & de Provence, supprimés à certaines conditions. Ceux qui étoient ennemis de cette paix, prirent le prétexte de quelques articles, pour la décrier, principalement le Coadjuteur, irrité de ce qu'ayant excité la guerre, elle étoit terminée sans lui; & que de tous les avantages, que son ambition lui avoit figurés, il ne lui restoit que la honte d'avoir travaillé pour renverser l'Etat (a).

Il s'étoit étroitement associé à Monsieur de Beaufort, du crédit duquel il se servoit dans toutes les occurrences; & en celle-ci il n'oublia rien, pour rendre le Traité odieux envers les peuples, le Parlement, & les Généraux. Il leur représentoit, que cette guerre n'ayant été faite que pour éloigner le Cardinal, il étoit conservé par cette

(a) Domesticis malis excidium gentis opposuisse. *Hist.* 5.

paix; que même l'Arrêt du 8. Janvier contre lui & les Ministres étrangers avoit été revoqué: où est donc le fruit de tant de peines & souffrances, & si le Parlement ne tombera pas dans le mépris du peuple par une telle lâcheté (a)? Que même les Generaux ont été sacrifiés à leurs interêts au préjudice de l'Union. Mais ce qui aigrissoit davantage les esprits, & même avec quelque sorte de raison, étoit, que le Cardinal avoit signé le traité; la plûpart disant, qu'ayant signé, il y avoit nullité, puisque la conference étoit contre lui; & qu'il y avoit lieu de s'étonner, que les Députés eussent souffert qu'un homme condamné conferât & signât avec eux. Le Co-

(a) Acerrima seditionum ac discordiæ incitamenta. Miscere cuncta, modò palam turbidis vocibus, modò occultis ad Senatum literis. *Hist.* 2. Cecidisse in irritum labores. *Hist.* 3.

adjuteur & ses émissaires avoient provoqué par de semblables discours le Parlement & les peuples, qui menaçoient les Députés des dernieres extremités. Aussi-tôt que le Premier President voulut faire la lecture du Procès verbal, & des articles, dans l'assemblée des Chambres, il fut empêché par les grandes clameurs & murmures des Conseillers (a), & par les plaintes des Généraux; mais soit que balançant les incommodités de la guerre civile avec la dureté des articles, la plus saine partie du Parlement jugeât la paix necessaire (b); ou que l'on s'apperçut, que c'étoit l'ambition du Coadjuteur (c) & de quelques

(a) Quibusdam ut in tumultu, notabilius turbantibus. *Hist.* 1.

(b) Tædio futurorum præsentia placuere. *Hist.* 4.

(c) Bellum uni necessarium, ferale ipsis. *Hist.* 5.

particuliers, qui lui inspiroient cette aliénation; la Compagnie pensa à renvoyer les mêmes Députés à Saint Germain, pour réformer trois articles, sans parler du Cardinal, & pour traiter des interêts des Généraux, qui seroient inserés dans la même Déclaration.

Cet avis assez doux fut ouvert par Broussel, & pour cela suivi des *Frondeurs* & des *Mazarins*, non sans quelque soupçon, peut-être injuste, que la promesse secrette, qui lui avoit été faite du Gouvernement de la Bastille pour un de ses enfans, avoit à ce coup ralenti ce bon-homme. Tant il y a peu de gens, qui se garantissent des charmes de l'interêt (a). Comme le Coadjuteur vit, que le Parlement, dans la réformation de l'article, n'avoit point insisté contre le Car-

(a) Privato usui bonum publicum postponitur. *Ann.* 6.

dinal, il fit trouver bon au Prince de Conti, d'envoyer quelqu'un de sa part & des autres Généraux à la conférence de Saint-Germain, qui se tenoit principalement pour l'interêt des Généraux; pour proposer, qu'ils renonçoient à toutes leurs prétentions, pourvû que le Cardinal s'éloignât du Ministere (a); & à même tems de supplier le Parlement d'ordonner à ses Députés d'insister conjointement avec eux. Le Prince envoya le Comte de Maure à Saint-Germain, & demanda l'union de la Compagnie à cette fin, qui la lui accorda; mais comme on n'en avoit fait aucune mention dans le premier traité, que même le Duc de Brissac, Barriere, & Crecy, Députés des Généraux

(a) Dum augere vult invidiam æmuli, auxit potentiam. *Patercul. Histor.* 2. *cap.* 44.

néraux avoient fait d'autres propositions pour leur interêt; que déja l'on avoit goûté les douceurs de la paix par le trafic établi, & la cessation de tous actes d'hostilité. La Reine & les Princes répondirent aux pressantes instances du Comte de Maure, qu'ils ne consentiroient jamais à l'éloignement du Cardinal: & que pour les prétentions des Généraux, celles de justice leur seroient conservées, mais que celles de grace dépendroient de la pure volonté de Sa Majesté, qui les donneroit au merite. Ainsi, toutes leurs pretentions, la plûpart mal fondées, s'évanouïrent, & il n'y eut que le Prince de Conti, qui eut Damvilliers; Monsieur de Longueville le Pont-de-l'Arche; & Broussel la Bastille: ce qui ne fut exécuté que quelque temps après; & quelques arrerages de pensions distribués à propos. Quant au Parlement

il fut satisfait sur la réformation des trois articles, que les Députés avoient demandée, & Sa Majesté les dispensá de venir à Saint-Germain, où elle devoit tenir son lit de Justice. Les Députés vinrent à Paris, où, les Chambres assemblées, la Déclaration du Roi pour la paix fut vérifiée, & ordonné, que leurs Majestés seroient remerciées de la paix qu'il leur avoit plû donner à leurs sujets.

Telle fut la fin de cette guerre, dans laquelle aucun des deux partis n'ayant surmonté l'autre, pas un n'obtint ce qu'il s'étoit proposé; car le Parlement & le Cardinal demeurerent dans leur même splendeur, & l'état présent des choses ne changea point: Ainsi, la paix dans laquelle prirent fin toutes les horreurs de la guerre civile pour quelque temps, fut reçûe avec une allégresse universelle, à la réserve de ceux,

dont la condition languit dans la tranquillité publique, qui ne se relevent que par les factions, & qui établissent leur sûreté & leur bonheur dans le naufrage des autres (a). Mais le feu de la guerre civile n'étoit pas si éteint par cette paix du Parlement, qu'il ne se rallumât quelque temps après (b), pour se répandre avec plus de violence dans les principales Provinces du Royaume. Et certes il étoit difficile, que la Reine eût une reconnoissance proportionnée aux grands services, que Monsieur le Prince lui avoit

O 2

(a) Sapientibus quietis & reip. cura, multis afflicta fides in pace, ac turbatis rebus alacres, & per incerta tutissimi. *Hist.* 1. Quis spes ex novis rebus petebatur. *Ann.* 14. Miscere cuncta, & privata vulnera reip. malis operire. *Hist.* 1. Odio præsentium, & cupidine mutationis. *Ann.* 3.

(b) Bellum magis desierat, quàm pax cœperat. *Hist.* 4.

rendus, & que Monsieur le Prince se contînt dans la modestie qu'il devoit, aprés avoir si utilement servi; car les dettes de cette nature, ne se pouvant payer, produisent ordinairement de la haine dans l'esprit du Souverain (a), & à même temps inspirent aux sujets des pensées de domination, qui ne se peuvent souffrir. Or comme le Cardinal avoit principalement senti le fruit des assistances de Mr. le Prince, il étoit aussi le plus exposé à ses plaintes (b), à ses demandes, à ses menaces, & à sa mauvaise humeur.

(a) Beneficia eò usque læta sunt, dum videntur exsolvi posse; ubi multum antevenere, pro gratia odium redditur. *Ann.* 4. Quia gratia oneri. *Hist.* 4. Neque ipse deerat arrogantia vocare offensas, nimius commemorandis quæ meruisset. *Hist.* 4. Id verò erga remp. superbum, erga principem contumeliosum. *Hist.* 4. *initio.*

(b) Non occultus odii, & crebrò quærens. *Ann.* 4.

Quelque temps devant les troubles, le Cardinal voulant établir le siége de sa fortune en France, pour s'y appuyer par de grandes alliances, avoit jetté les yeux sur le Duc de Mercœur, qu'il destinoit pour épouser une de ses niéces. Il lui avoit fait permettre de venir à la Cour, & au Duc de Vendôme de retourner dans l'une de ses maisons, & il avoit cessé sa persécution contre le Duc de Beaufort. Cela fit juger aux plus clairvoyans, que le Cardinal, qui prevoyoit, combien la protection de Monsieur le Prince lui seroit onéreuse avec le temps, tentoit toutes les voyes possibles, pour s'en passer; & qu'il esperoit, qu'ayant appaisé les mécontens de la Régence, & aussi, par les nouveaux appuis qu'il prendroit, se délivrer de sa dépendance. Ce projet fut interrompu par la guerre, & repris quelques temps après la paix,

lorsque la Cour étant à Compiegne, où le Duc de Vendôme étoit, le Cardinal n'omit aucun soin pour le faire réussir. La Reine en parla à Monsieur le Prince, qui n'osa contredire cette proposition, soit qu'il en méprisât ou n'en prévît pas la conséquence; ou plutôt, qu'il craignît l'éclat qui arriveroit par ce refus: mais Mr. de Longueville, qui s'étoit rétabli dans l'esprit de son frere avec plus de pouvoir qu'auparavant, poussé par des raisons, qui regardoient ses plaisirs, préférablement à l'avantage de Mr. le Prince, lui fit pénétrer l'intention du Cardinal, éxagérant son ingratitude de s'allier avec la Maison de Vendôme, ennemie de la sienne. En effet, Mr. le Prince fut si fort touché de ces discours, que, par une mauvaise politique, il ne garda plus aucune mesure envers le Cardinal, & n'épargna aucunes railleries

& invectives (a) contre sa personne, & le prétendu mariage. Le Cardinal, à qui ce procédé n'étoit pas inconnu, se plaignoit hautement de l'opposition, que Mr. le Prince faisoit au mariage de sa niéce avec le Duc de Mercœur, puisqu'il ne s'étoit pas opposé à celui de Mademoiselle d'Angoulême avec Mr. de Joyeuse; affectant par cette comparaison une égalité, qui étoit alors à contretemps (b); de sorte que leurs cœurs étant ulcerés, les soupçons, les méfiances, les rapports, dont les Courtisans ne sont guéres avares

(a) Nec sermonibus temperabat, immodicus lingua. *Hist.* 3.

(b) Irrisere plerique impudentiam æmulationis. *Hist.* 2. *C'est que le Cardinal avoit voulu faire épouser Mademoiselle d'Angoulême, au jeune Mancini, son neveu, qui ne pouvoit pas faire comparaison de naissance avec Monsieur de Joyeuse.*

(a) dans les brouilleries du cabinet, les animoient davantage, & leur faiſoient naître des ſentimens de ſe venger, (b) fort différens. Car M. le Prince ſe ſatisfaiſoit par des mépris, qui ſont très-ſouvent impuiſſans; le Cardinal, avec un ſilence profond, faiſoit les préparatifs, & jettoit les fondemens de ſa perte. Ils conſervoient pourtant tous deux les mêmes apparences (c) avec un peu de froideur. Mais cette aliénation avoit encore pris ſon origine par une communication étroite & aſſidue, qu'ils avoient eue enſemble pendant la guerre; ou comme c'eſt aſſez l'ordinaire, qu'on diminue d'eſtime

(a) Amici accendendis offenſionibus callidi intendere vera, adjicere falſa. *Ann.* 2. & *Hiſt.* 2.

(b) Inde graves ſimultates, quas Antonius ſimplicius, Mucianus callide, eóque implacabilius nutriebat. *Hiſt.* 3.

(c) Manente tamen in ſpeciem amicitia. *Hiſt.* 4.

dans la familiarité qui nous fait voir tous ses défauts sans réserve (a), principalement dans les exercices de la bonne ou mauvaise fortune, le Prince avoit beaucoup perdu du respect qu'il avoit pour le Cardinal; & n'étant plus retenu par la crainte de sa puissance ébranlée, il se réjouissoit de ses défauts avec Mr. le Duc d'Orléans & les confidens du Cardinal.

Ceux-ci avec peu de fidélité pour tous les deux, après avoir fait leur cour à Mr. le Prince, alloient rendre compte au Cardinal (b) de cer-

(a) Neronis odium adversus Vestinum ex intima sodalitate coeperat; dum hic ignaviam principis penitus cognitam despicit; ille ferociam amici metuit. *Ann.* 15.

(b) Nec deerant, qui haec iisdem verbis, aut versa in deterius referrent. *Ann.* 13. Et occultis suspicionibus incesserent. *Hist.* 3.

railles railleries sanglantes, qui donnent souvent de mortels éguillons à la vengeance, & ne s'effacent jamais de la memoire (a). D'autre part, le Cardinal avoit découvert qu'il ne pouvoit faire un fondement solide sur l'amitié de Mr. le Prince, qui étoit plutôt gouverné par ses caprices, que par la raison, & par ses interêts; & que cette humeur méprisante, au-lieu de s'arrêter, s'augmentoit avec le temps: si bien que ne pouvant se l'acquerir, il méditoit de le perdre (b). Ajoûtez à cela, que la concorde & la puissance étant incompatibles en un même lieu (c), le Cardinal ne pou-

(a) Asperis facetiis, quæ acrem sui memoriam relinquunt. *Ibid.* Quarum apud præpotentes in longum memoria est. *Ann.* 5.

(b) Anxius superbia viri, æqualium quoque, adeò superiorum, intolerantis. *Hist* 4. Occulta molitur. *Ann.*

(c) Arduum eodem loci potentiam & concordiam esse. *Ann.* 4.

voit souffrir à la Cour un supérieur, ni Monsieur le Prince une personne qui lui fût égale (a). Mais ce qui acheva de ruiner entierement leur liaison, fut, que le Cardinal étant assez justement persuadé, qu'il ne pouvoit engager Mr. le Prince à persévérer dans ses interêts, que par des apparences de nouveaux établissemens, ou il lui en proposoit, ou il lui en faisoit proposer par ses créatures, dont il l'entretenoit quelque temps, & les éludoit dans la suite (b). Le Prince assez éclairé de ses propres lumieres, & peut-être de ceux mêmes qui se mêloient de ses affaires, s'apperçût du peu de sincérité du Cardinal, dont il ne

(a) Nec hic ferebat parem, nec ille superiorem. *Florus*.

(b) Quia propalam opprimi nequibat, promissis onerat: dein, postquam inanem animum spe & cupidine impleverat, vires abolet. *Hist*. 4.

douta plus, après une telle rencontre.

Le Cardinal ayant exhorté M. le Prince d'acquerir le Montbeliard, & envoyé d'Hervart, en apparence pour en faire le traité, avec ordre secret de ne rien conclure, d'Hervart en avertit Monsieur le Prince, qui ne le pût dissimuler ; & suivant le proverbe Espagnol, *Despues que te erré, nunca bien te quise* (a), il n'est pas étrange, si le Cardinal, dans le soupçon qu'il avoit, que Monsieur le Prince se vengeroit de ce manquement, le voulut prévenir (b), même aux dépens des obligations essentielles qu'il lui avoit (c) : puis-

(a) *C'est-à-dire, depuis que je t'ai trompé, je ne t'ai jamais voulu de bien.*

(b) Addita securitate, si præveniret principem iræ properum. *Ann.* 5.

(c) *Car c'étoit une de ses maximes, qu'un Ministre d'Etat ne doit pas être esclave de ses paroles, ni de sa reconnoissance ; & qu'il faut distinguer les intentions d'avec les promesses.*

que en matiere de politique tous les moyens, qui vont à conserver l'autorité, pourvû qu'ils soient sûrs, sont réputés honnêtes & légitimes (a).

De ce discours il est aisé de voir, que le Cardinal vouloit profiter de tous ces évenemens, pour jetter Monsieur le Prince dans les précipices. Comme la paix n'étoit pas publiée, l'on jugea qu'il n'étoit pas convenable au bien de l'Etat, tant pour les Provinces, que pour les dehors, que le Roi retournât en sa ville capitale; les Ministres ne pouvoient prendre la résolution de se renfermer si-tôt parmi une popula-

(a) Id in summa fortuna æquius quod validius. *Ann.* 15. Nihil gloriosum, nisi tutum, & omnia retinendæ dominationis honesta. *Salust.* Semper visum est gloriosum quod esset tutissimum. *Paterc. Hist.* 2. n. 31.

ce irritée (a), qu'il venoient d'assiéger : & comme la Campagne approchoit, c'étoit un prétexte pour s'en aller sur la frontiere, se préparer à quelque considérable entreprise ; que cependant le temps calmeroit les esprits, & que le souvenir des choses passées s'y perdroit. En effet, leurs Majestés, & Mr. le Duc d'Orléans, & leur Conseil allerent à Compiegne ; mais Mr. le Prince pensant qu'il étoit de sa réputation de se faire voir à un peuple, qui lui avoit donné tant d'imprécations, vint à Paris, & se montra par les rues seul dans son carosse, attirant plutôt le respect & la crainte, que les ressentimens ; tant la valeur a d'attraits envers ceux-mêmes qu'elle

(a). Non eundem ad iratos, dandum malorum pœnitentiæ spatium. . . . donec tantæ multitudinis prima indignatio, quæ plurimum valet, languescat *Hist.* 1.

blesse (a). La plûpart du Parlement, & les principaux du parti le visiterent pendant cinq ou six jours, après lesquels il revint à la Cour, où la joye, que le Cardinal avoit, qu'il lui eût ouvert le chemin de Paris, étoit temperée par la jalousie de ses moindres actions (b). A son arrivée, le Cardinal voulant s'éloigner un compétiteur si dangereux, lui propose le commandement de l'armée de Flandre (c), qu'il ne vouloit pas accepter par le goût qu'il avoit pris à régenter le Cabinet; même il avoit dessein, s'en allant en son Gouvernement de Bourgogne, de pacifier

(a) Eamdem virtutem admirantibus cui irascebantur. *Hist.* 4.

(b) Timore occulto, ne (*Condans*) ad omnem claritudinem sublatus, imperium invaderet. *Ann.* 15.

(c) Amoliri specie honoris statuit. *Ann.* 2. Ut, ea specie, dolo simul & & casibus objectaret. *Ann.* 2.

les mouvemens de Guienne & de Provence, qui étoient en partie par la mauvaise intelligence des Gouverneurs (a) & des Parlemens. Mais le Cardinal & la Riviere éluderent son entremise, à l'autorité de laquelle les interessés avoient remis leurs differends, de crainte de donner encore du lustre à sa puissance. Pendant son séjour à Compiegne, il rallia auprès de lui le Prince de Conti, les Ducs de Nemours & de Candale, & le Maréchal de Turenne, qui avoit raccommodé toutes les personnes de condition. Dans les societés de plaisir il ne dissimula plus le mépris qu'il faisoit du Cardinal & de Mr. de Vendôme, & l'aversion qu'il avoit pour le mariage du Duc de Mercœur. Il passoit même plus avant, traitant de railleries l'autorité Roya-

(a) Vicinis provinciarum administrationibus, invidia discordes. *Hist.* 2.

lui, dont il venoit d'être le plus ferme appui, mais plutôt par la haine du Ministre, que par un dessein formé d'élever la sienne sur ses ruines.

Cette conduite donna dès ce temps-là des pensées au Cardinal contre sa liberté, s'il eût osé les exécuter; mais entre plusieurs raisons qui le retenoient, celle de sa bonne intelligence avec Monsieur le Duc d'Orléans, étoit un obstacle à ce dessein; car Mr. le Prince avoit agi avec Son Altesse Royale, dans les affaires passées, d'une maniere, qu'il avoit effacé l'envie que lui pouvoit donner sa haute réputation, par des déférences, & des respects particuliers, en lui laissant les marques extérieures du commandement (a). Joint que l'Abbé de la Riviere, à qui il avoit promis, que le Prince

(a) Specie obsequii regebat. *Hist.* 3.

de Conti ne traverseroit pas sa nomination, étoit un garant certain de l'esprit de son Maître. Mr. le Prince partit avec cette intelligence de Compiegne, pour aller à son Gouvernement; le Cardinal lui fut dire adieu, fort accompagné, comme s'il eût douté de confier sa vie à celui qui avoit hazardé la sienne pour sa conservation; tant les liaisons & les amitiés de la Cour sont fragiles & trompeuses (a). En partant, il pria le Commandeur de Souvré, le Tellier, & d'autres confidens du Cardinal, & chargea Marbille, son domestique, de lui dire, qu'il ne pouvoit être de ses amis, s'il pensoit à ce mariage. Le Cardinal piqué de se voir contraint de manifester au monde une dépendance si soumise, que la volonté de Monsieur le Prince fût une ré-

(a) Adeò incertæ sunt potentium res. *Ann.* 12.

gle à laquelle il dût conformer tous ses interêts, s'en défendoit avec assez de véhémence, & alléguoit, qu'ayant donné part de cette alliance, approuvée de la Reine & de Son Altesse Royale, à Rome, & à tous les Princes d'Italie, il ne pouvoit s'en désister, sans se couvrir de confusion; de sorte que balançant entre l'honneur du monde & la crainte de Mr. le Prince, il ne pouvoit se résoudre, ni à rompre, ni à conclure ce mariage : mais suivant le génie de la nation, qui domine beaucoup en lui (a), il attendoit le bienfait du temps. Cependant il falloit mettre en Campagne, pour effacer l'infamie de nos guerres civiles, & relever la réputation de nos affaires; l'on mit sur pied une puissante armée, composée des troupes d'Allemagne, où la paix

(a) Natura cunctator, *Hist.* 3.

venoit d'être faite, dont le Comte d'Harcourt fut fait Général, avec ordre d'assiéger Cambrai. Ce succès, outre l'interêt public, étoit avantageux au Cardinal, qui prétendoit se rétablir dans son ancien lustre par une conquête glorieuse, qui le chatouilloit d'autant plus, que Monsieur le Prince n'avoit nulle part, ni au projet, ni à l'exécution; & même pour s'en faire l'honneur entier, il alla d'Amiens, où étoit le Roi, au Siége, plutôt par ostentation, que par quelque bon effet, se contentant de distribuer des présens de peu de valeur, qui ne servirent qu'à le décréditer dans l'armée, & à lui attirer la raillerie publique (a). Mais sa fortune le regardoit de mauvais œil cette année-là; Cambrai fut secouru, & cette entreprise tourna à sa confusion.

(a) Per avaritiam ac sordes contemptus exercitui invisusque. *Hist.* 1.

Cet événement éveilla le parti de Paris, & lui donna de nouvelles forces, quoiqu'il fût toujours porté de la même animosité contre le Cardinal. Car comme il ne s'étoit point appliqué à gagner le Coadjuteur, le Duc de Beaufort, Longueil, & les plus accrédités, ils maintenoient nonobstant la paix, la haine du peuple & du Parlement aussi vive contre lui, que durant la guerre, pour se rendre nécessaires au retour du Roi à Paris, & faire leur condition meilleure. Et le Prince de Conti, par le conseil du Prince de Marsillac, quoiqu'il eût l'exécution de ce qu'il avoit stipulé en sa faveur pour la paix, ne laissoit pas de se tenir à la tête de ce parti, & de se montrer ennemi du Cardinal, pour se rendre considérable.

D'ailleurs, comme il étoit entierement uni à toutes les volontés de Monsieur le Prince, qui lui avoit

procuré par sa considération Damvilliers, & l'entrée au Conseil, il étoit de leur commun interêt, qu'il se conservât en crédit à Paris, pendant tous les orages de la Cour. De sorte qu'en ce temps-là l'autorité Royale étoit aussi peu respectée qu'avant la guerre, parce que son maintien est la crainte, ou l'admiration, que l'on avoit perdue; & le public n'avoit pas moins d'ardeur contre le Premier Ministre, dont il avoit reconnu la foiblesse, qui venoit de sa désunion avec Mr. le Prince. Mais comme ce Ministre ne manquoit point de flateurs, (a) qui lui faisoient entendre que le parti de Paris étoit abattu dans Paris même, & que le sien y prévaloit; une bravade qu'il fit faire par Jarzay à Mr. de Beaufort, & qui fut suivie

(a) Quidam minora verò, ne tum quidem obliti adulationis. *Hist.* 1.

d'une autre, que ce Prince fit à Jarzay dans le jardin de Renard, émût si fort toute la *Fronde*, qu'il en arriva un soulevement presque universel contre le Cardinal & les Mazarins. Alors le Cardinal détrompé de toutes les erreurs qu'on lui persuadoit, & prévoyant, que vû la nécessité des affaires, il ne pouvoit prolonger le retour du Roi à Paris, quelque aversion qu'il en eût, tourna toutes ses pensées à pratiquer ceux qui pourroient contribuer à sa sûreté. A l'égard du Prince de Conti, & de Mr. de Longueville, il s'engagea de procurer au Prince de Marsillac les honneurs du Louvre, dont jouïssent les principales Maisons du Royaume; il n'oublia aucune promesse envers la Duchesse de Montbazon, qui avoit une autorité entiere & absolue sur le Duc de Beaufort; il promit dès ce temps-là la Surintendance au Président de

Maisons, frere de Longueil : & quant au Coadjuteur, comme il étoit en liaison avec la Duchesse de Chevreuse, qui dans la confusion des temps étoit revenue de son exil de Flandre à Paris, avec le Marquis de Noirmoustier, & de Laigues, le Cardinal étoit entré en quelque conférence avec elle sur son sujet; si bien que les supports de ce parti, refroidis par ces pourparlers étoient encore assez aises de couvrir la foiblesse de leur crédit, qui auroit paru, s'ils eussent tenté de s'opposer au concours du plus grand nombre, qui demandoit la présence du Roi à Paris.

Mais le Cardinal, encore qu'il eût besoin de l'appui de Monsieur le Prince pour son rétablissement, soit qu'il crût qu'il s'en pourroit passer par le moyen de ces nouvelles pratiques; soit qu'effectivement il ne pût plus durer sous le joug de ses obliga-

obligations, qui lui sembloit trop pesant (a), avoitentretenu avec lui pendant son éloignement un commerce, seulement de bienséance, en le traitant comme un ami suspect (b). En effet Mr. le Prince sentoit avec peine les prospérités de la Cour (c), pour lesquelles il s'étoit aveuglément passionné auparavant; il avoit eu de l'inquiétude du siége de Cambray, & fut bien aise d'apprendre qu'il fût levé; les troubles de Guienne & de Provence, avec les difficulté du retour du Roi à Paris, lui plaisoient assez (d), d'autant qu'il avoit pénétré l'intérieur du Cardinal, qui ne pensoit qu'à surmonter tous les embarrras présens,

(a) Gratia oneri. *Hist*. 4.

(b) Quanquam manente in speciem concordia, offensarum operta metuebantur. *Hist*. 3.

(c) Privati odii pertinacia in publicum exitium. *Hist*. 1.

(d) Malis publicis lætus. *Hist*. 3.

pour recouvrer une autorité absolue & indépendante. Toutefois il ne fomentoit point ses mécontentemens, ni en secret, ni en public; comme s'il eût voulu laisser dormir son ressentiment pour le faire éclater avec plus de violence (a); au contraire, à son retour de Bourgogne à Paris, sans encore avoir vû la Cour, il sollicita puissamment ses amis, pour recevoir le Roi avec le Cardinal, & témoigna la même chaleur que pour ses propres interêts. Peut-être qu'il se piquoit d'achever un ouvrage aussi glorieux que celui de le rétablir; ou qu'il se flatoit vainement, qu'un si grand service seroit toûjours présent aux yeux de la Reine.

Il attendit que la Cour fût de retour à Compiegne, où il reçut plus de démonstrations d'amitié, que

(a) Odia, quæ reconderet, auctaque promeret. *Ann.* 1.

lorsqu'il en partit, soit pour le faire relâcher sur le mariage, qui étoit le point fatal de leur division; ou plutôt, afin qu'il se portât avec son ardeur accoûtumée pour le retour du Roi à Paris, qui étoit regardé de toutes les Provinces comme le siége de l'Empire. En effet, lorsque Sa Majesté fit son entrée avec la Reine & toute la Maison Royale en un même carosse, le Cardinal étoit à une portiere avec Mr. le Prince, qui le rassuroit, par sa présence, de la crainte qu'il pouvoit justement concevoir d'être parmi une foule incroyable de peuple, qui avoit tant d'horreur pour sa personne; mais la joye seule de revoir le Roi occupoit tous les esprits, & en bannissoit le souvenir de tous les malheurs & de toutes les inimitiés passées. Leurs Majestés arrivées au Palais-Royal reçurent des soumissions du Duc de Beaufort, & du

Coadjuteur, & Monsieur le Prince acheva une si belle journée, en disant à la Reine, qu'il s'estimoit très-heureux d'accomplir la parole, qu'il lui avoit donnée, de ramener Mr. le Cardinal à Paris : à quoi Sa Majesté répondit : *Monsieur, ce service, que vous avez rendu à l'Etat, est si grand, que le Roi & moi serions des ingrats, s'il nous arrivoit de l'oublier jamais.* Un serviteur de Mr. le Prince, qui avoit oüi ce discours, dit, qu'il trembloit pour lui de la grandeur de ce service, & qu'il craignoit, que ce compliment ne passât un jour pour un reproche. Monsieur le Prince repartit : *je n'en doute point, mais j'ai fait ce que j'avois promis.*

TAYLOR INST. OXFORD

RETRAITE DE MONSIEUR LE DUC DE LONGUEVILLE

En son Gouvernement de Normandie, pendant la Guerre de Paris de 1649.

MONSIEUR de Longueville entrant dans le Vieux-Palais, rencontra d'abord Mr. de Saint Luc, qu'on avoit envoyé de Saint Germain au Marquis d'Hectot, pour tâcher de le remettre dans les interêts de la Cour. Il lui dit avec un

visage plein de joye : *Saint Luc, il n'y a pas long-temps, que je vous haïssois bien ; & moi, Monsieur*, repartit Saint Luc, *je ne vous haïs pas moins présentement, que vous me haïssiez en ce temps-là ; si l'on ne m'avoit trompé, vous ne seriez pas ici ; & si l'on ne vous eût trompé le premier, on ne m'y eût pas souffert*. Ce petit discours fini, Mr. de Longueville voulut aller au Parlement, qui s'assembloit, pour déliberer, si on le devoit recevoir. Quelques-uns de ses amis s'y opposerent, alléguant, qu'en se commettant il alloit commettre toute la fortune du parti. On fit monter des gens sur une tour fort élevée, pour observer la contenance du peuple ; & comme on lui eut rapporté, qu'on entendoit de toutes parts des cris de joye, il sortit aussi-tôt accompagné de ceux qui l'avoient suivi, & se rendit au Palais, après avoir reçû par tout

mille acclamations. Il surprit Messieurs du Parlement, qui n'attendoient pas une avanture si inopinée, & aprés avoir pris sa place, parla de cette sorte : *Vous ayant toûjours beaucoup honorés & chéris, je suis venu avec tout le péril, où un homme de ma qualité se peut exposer, vous offrir mon bien & ma vie pour votre conservation. Je sçai, que la plûpart des Gouverneurs n'en usent pas ainsi, & que tirant de vous tout le service qu'ils en peuvent tirer dans un temps paisible, ils vous abandonnent aussi-tôt qu'ils vous voyent dans le danger. Pour moi, qui vous ai mille obligations, je prétens ici les reconnoître, & en qualité de Gouverneur, & comme une personne sensiblement obligée, je viens vous rendre tout le service que je pourrai dans une conjoncture si périlleuse.*

Le Premier Président ne répondant rien à cette harangue, & té-

moignant assez par le chagrin de son visage, combien la présence du Duc l'affligeoit ; tous les Messieurs lui donnerent des témoignages de joye, qui furent animés par la bouche d'un Conseiller de la Grand'-Chambre appellé N. . . . . qui lui fit ce beau discours : *La même différence, qui se rencontre entre le loup & le berger, Prince débonnaire, se trouve entre le Comte d'Harcourt & Votre Altesse en cette occasion. Le Comte d'Harcourt est venu, soit comme un loup, soit comme un lion, mais toûjours en bête ravissante, pour nous dévorer ; nous n'avons pas voulu lui ouvrir nos portes, de peur de recevoir l'ennemi dans nos entrailles ; pour toute grace, nous lui avons laissé faire le tour de nos murs, ce qu'il a fait en jettant sur nous des yeux tout étincelans de colère*, tanquam leo rugiens. *Pour vous, Grand Prince, vous êtes venu en véritable berger, pour mettre*

à couvert toute votre bergerie. Bonus pastor ponit animam pro ovibus suis. *Il est trop vrai, que vous en userez de même;* atque ideò, *Monseigneur, nous vous commettons la garde de cette ville, & le salut de toute la Province; c'est à vous à veiller à notre conservation; & à nous d'aider vos soins de toutes les assistances, qui sont en notre pouvoir.* La harangue finie, Mr. de Longueville se leva, & après avoir salué chaque particulier, avec son affabilité ordinaire, il sortit du Palais, accompagné de ses amis, & suivi du peuple, qui le conduisoit avec de nouvelles acclamations.

Messieurs du Parlement faisant réflexion sur la joye, qu'avoient eu les Bourgeois de revoir le Gouverneur, commencerent de craindre une servitude entiere; & pour empêcher ce malheur-là, ils firent dessein d'assurer leurs conditions avec lui. Mais soit que Mr. de Longueville eût

pénétré leur intention ; fait pour établir une entiere confiance, il les voulut prévenir, & les assurer, qu'ils auroient toûjours la disposition de toutes choses. Il leur dit, que les affaires, dont il s'agissoit, étoient proprement celles des Parlemens, & non pas les siennes ; qu'il ne vouloit ni ne devoit avoir autre emploi, que celui de conduire une armée, pour le bien de l'Etat, & leur service particulier ; que toutes les levées se feroient par leurs ordres ; qu'ils établiroient eux-mêmes des Commissaires de leur Compagnie pour la recette, & pour la distribution des deniers : & enfin, comme ils avoient le principal interêt au succès des affaires, il étoit raisonnable, qu'ils eussent une entiere participation de tous les conseils. Ces Messieurs lui rendirent graces de l'honneur qu'il leur faisoit, l'assurerent, qu'ils donneroient autant

d'Arrêts qu'il voudroit, sans rien examiner; qu'étant tuteurs des Rois, ils disposeroient à son gré du bien du pupille; qu'ils hazarderoient toutes choses pour son service, à condition qu'il feroit supprimer le semestre, & remettroit la Compagnie dans son ancien état. Le Premier Président & l'Avocat-Général, se croyant inutiles au service du Roi, allerent à Saint-Germain rendre compte de leur impuissance.

Cependant, Mr. de Longueville, qui se voyoit assuré du peuple, & du Parlement, ne songea plus qu'à faire des troupes; mais comme il n'avoit pas encore de fonds, il voulut toûjours distribuer les Charges pour entretenir tout le monde; & on commença à travailler à l'état d'une armée, qui n'étoit alors qu'en imagination. Les plus considérables étant assemblés, il leur rendit grace de la chaleur qu'ils témoi-

gnoient à son service, que pour lui, il reconnoîtroit toute sa vie l'affection de ceux qui s'attachoient à sa fortune, & qu'en attendant qu'il les pût obliger par des graces essentielles, il étoit prêt de leur commettre ses plus importans emplois. A ces douces paroles tant d'illustres personnes firent de profondes révérences; un moment après, ce ne furent que des complimens, qui allerent insensiblement aux assurances de fidélité, & aux protestations de répandre jusqu'à la derniere goute de leur sang. Il se fit ensuite plusieurs beaux discours, sur l'état présent des affaires, & quelques-uns, possedés du zele qu'ils avoient pour le parti, ouvrirent un avis considérable. *Pourquoi*, dirent-ils, *ne pas battre le fer tandis qu'il est chaud? Vous avez, Monseigneur, quantité de Noblesse auprès de vous, & quantité de jeunes gens dans la Ville; vous*

pourrons faire un gros de Gentilshommes, un gros de leurs valets de chambre, ausquels vous joindrez la Cinquantaine, & les Archers, deux gros bataillons des meilleurs Bourgeois, & avec ces troupes aller surprendre le Roi dans Saint-Germain. Oui, répondit Mr. de Longueville, *il sera bon; mais comme c'est notre principale entreprise, il faut penser à la bien conduire; nous en parlerons au premier Conseil. Cependant, pour éviter la confusion, qui ruïne d'ordinaire tous les partis, il faut distribuer les Charges, afin que chacun soit assuré de son emploi.* Varicarville refusa d'en prendre, ayant lû dans un Rabbi, qui lui conseille de manger des herbes, qu'il ne faut s'embarrasser d'aucun emploi; néanmoins l'aversion qu'il a pour les Favoris, ne lui permettant pas d'être inutile dans les occasions, il voulut prendre soin de la police, & régler toutes les

choses selon les mémoires du Prince d'Orange ; mais comme il arrive toûjours cent malheurs, il avoit oublié à Paris un manuscrit du Comte Maurice (a), dont il eût tiré de grandes lumieres pour l'artillerie & pour les vivres ; ce qui fut cause vrai-semblablement, qu'il n'y eut ni munitions, ni pain dans cette armée. Saint-Ibal demandoit l'honneur de faire entrer les ennemis en France, & on lui répondit, que Messieurs les Généraux de Paris se le réservoient. Il demanda un plein-pouvoir de traiter avec les Polonois, les Tartares, & les Moscovites, & l'entiere disposition des affaires chimériques ; ce qui lui fut accordé. Le Comte de Fiesque, fertile en visions militaires, outre la charge de Lieutenant-Général, qu'il

(a) *Qui tenoit pour maxime, que le premier soin d'un Général d'Armée devoit être de garnir le ventre des Soldats.*

avoir tuë dès Paris, obtint une commiſſion particuliere pour les enlevemens des Quartiers, & autres exploits bruſques & ſoudains, dont la réſolution ſe peut prendre en chantant un air de *la Barre*, & danſant un pas de balet. Le Marquis de Beuvron fut fait Lieutenant-Général, à condition qu'il demeureroit au Vieux-Palais, la Place & le Gouvernement de tous deux étant de ſi grande importance, qu'on ne pouvoit les conſerver avec trop de ſoin. Le Marquis de Matignon, toûjours illuſtre par ſa ſuffiſance, & préſentement fameux par le mémorable ſiége de Vallogne, commandoit les troupes du Coutantin, diſant, qu'il vouloit avoir la petite armée, & être auſſi indépendant de Mr. de Longueville, que l'étoit le Général Valſtein de l'Empereur. Le Marquis d'Hectot demanda le commandement de la cavalerie, ce qui lui

fut accordé, parce qu'il étoit mieux monté, que les autres; qu'il étoit environ de l'âge de Monsieur de Nemours, lorsqu'il la commandoit en Flandre, & qu'il avoit une casaque en broderie toute pareille à la sienne. L'on choisit Ausonville pour Gouverneur de Rouen, comme un homme entendant bien civilement la guerre, & aussi propre à haranguer militairement les peuples, que le Plessis-Besançon. Le Gouverneur fut fait Maréchal-de-Camp pour ne pas obéïr aux autres; & le Maréchal-de-Camp Gouverneur, pour ne pas quitter la Ville; car c'étoit une de ses maximes, qu'il ne devoit sortir pour quoi que ce fût; & il alléguoit plusieurs villes considérables, qui s'étoient perdues par l'absence du Gouverneur. Haneric & Caumenil demanderent, qu'on les fît Maréchaux-de-Camp: Haneric fondé sur ce qu'il avoit pensé être

Enseigne des Gendarmes du Roi ; Caumenil sur ce qu'il s'en étoit peu fallu qu'il n'eût été Mestre de Camp du régiment de Monsieur. Bocaulé ne pouvoit pas dire qu'il eût jamais vû d'armée, mais il alléguoit, qu'il avoit été chasseur toute sa vie, & que la chasse étant une image de la guerre, selon Machiavel (a), quarante ans de chasse valoient bien pour le moins trente Campagnes. Il voulut être Maréchal-de-Camp, & le fut. Flavacourt disoit, que pour être Capitaine, il falloit avoir vû des déroutes, aussi-bien qu'avoir gagné des combats, à ce que Barriere avoit lû dans le livre de Mr. de Rohan ; cela étant, il prétendoit, que personne ne lui pouvoit disputer l'avantage de sa propre expérience : & tout le monde se souvenoit assez du désordre, où il se

(a) *Chap.* 39. *du* 3. *liv. de ses dist.*

trouva, quand d'Estarte fut fait prisonnier. L'on vouloit donner le commandement de l'artillerie à St. Evremont; & à dire vrai, dans l'inclination qu'il avoit pour Saint-Germain, il eût bien souhaité de servir la Cour, en prenant une Charge considérable, où il n'entendoit rien. Mais comme il avoit promis au Comte d'Harcourt, de ne point prendre d'emploi, il tint sa promesse, tant par honneur, que pour ne ressembler pas aux Normands, qui avoient quasi tous manqué de parole. Ces considérations lui firent généreusement refuser l'argent, qu'on lui offroit, & qu'on ne lui eût pas donné. Campion ne s'attacha pas aux grands emplois, il demanda seulement d'être Maréchal de bataille, pour apprendre le métier, avouant ingénûment, qu'il ne le sçavoit pas; mais se faisant fort de sçavoir le Pays jusqu'aux

petits ruisseaux, & aux moindres passages, laquelle science il avoit apprise à la chasse avec Monsieur de Vendôme. Sevigny fut content d'un même emploi, mais il fut la dupe de sa modération, quand il vit, que pour être Maréchal-de-Camp, il ne falloit pas être habile-homme; il s'érigea de plus en goguenard, & eut l'honneur de faire rire Son Altesse. Rucqueville, cet ancien serviteur, ne voulut rien faire, & sa longue expérience en la guerre demeura inutile, sous prétexte de ses vapeurs. Monsieur de Longueville, pour adoucir le chagrin, qu'il avoit de n'être pas Gouverneur de Caen, (a), augmenta ses pensions; mais

(a) *C'est lui, qui étant interrogé, pourquoi il se mettoit toûjours sous le rebord de la cheminée, pendant que Mr. de Longueville étoit à table, répondit:* C'est que je prens garde, que depuis trente ans, que je suis ici, je ne hausse, ni ne baisse.

ce fut en vain, Rucqueville disant hautement, qu'il prendroit assez l'argent de son Maître; mais que pour s'empêcher de dire du mal de lui, il ne feroit jamais. Francquetot-Barberousse demeura long-temps sans prendre parti, Boncœur entretenant son incertitude par l'amitié du Maréchal de Gramont: durant ses longues délibérations il ne laissoit pas de s'ériger insensiblement en rendeur de bons offices, & se flatoit avec joye de la vanité d'un faux crédit. Depuis, étant informé par les lettres de ses amis, qu'on travailloit sérieusement à la paix, il fit dessein de quitter ce personnage neutre; il lût les Mémoires de César, pour fortifier son esprit, qui n'étoit pas encore bien résolu; quand il vint au passage du Rubicon, il s'arrêta tout court, comme avoit fait ce grand Capitaine; & après avoir un peu rêvé, il s'écria

comme lui : *Le Rubicon est passé, à tout perdre, il n'y a qu'un coup périlleux.* Il sort là-dessus avec une émotion extrême, sans regarder le Bon-cœur, sans regarder le petit Henri (a), sçachant bien, que la vûe des femmes & des enfans peut amolir les plus fiers courages ; sans rien dire à pas un de ses amis, il va trouver le Duc de Longueville, & lui tenir ce discours : ***J'ai toûjours été votre serviteur, mais non pas avec un attachement si particulier, que cela m'obligeât de vous servir en ce rencontre : aujourd'hui je veux entrer dans vos interêts, & viens assurer Votre Altesse, que je me donne entierement à elle.***

La joye de ce Duc fut grande, & de celles, qui ne pouvant être renfermées dans le cœur, font d'ordinaire quelque impression sur le

(a) *Monsieur de Longueville.*

visage ; mais elle fut fort moderée, lorsque Barberousse se fut expliqué de cette sorte ; *La déclaration que je fais, n'est pas si générale, que je n'y mette encore une condition : je prétens demeurer ici, quand vous irez à la guerre, ce qu'on ne doit point attribuer à faute de courage, mais à une malheureuse retention d'urine, qui m'empêche de monter à cheval. Ce n'est pas, que je veuille être inutile dans le parti ; je négocierai avec Madame de Matignon, pour laquelle j'ai toûjours conservé quelque espece de galanterie ; & de plus, comme vous n'avez ici personne, qui sçache faire de rélations, je prendrai le soin de publier vos exploits.* Ces dernieres paroles remirent entierement l'esprit du Prince, car à dire vrai, la necessité du Gazetier étoit grande, & il fut bien aise d'en trouver un si entendu sur la narration.

Fontrailles arriva tout à propos

pour voir la grande occasion de la *Boüille* (a). Durant son sejour en Normandie, le Duc de Longueville lui communiqua toutes choses aussi bien qu'à Varicarville, & au Comte de Fiesque ; mais Fontrailles ne pouvoit goûter cette confiance, ayant peur de s'engager trop avant dans les intérêts du Prince, & de devenir le confident d'une seconde entreprise sur Pontoise. Une si juste apprehension l'obligea de quitter, & d'emmener avec lui le Comte de Fiesque, auquel il representa, qu'au point qu'ils gouvernoient leur Général, on leur imputeroit tous les désordres qui arriveroient (b), s'ils portoient les choses à l'extrémité.

(a) *C'est un port, où les Vaisseaux, qui vont à Roüan, attendent la Marée.*

(b) L. Proculus intima familiaritate Otonis suspectus consilia ejus fovisse. *Hist.* 1.

Le Duc de Retz, dont on avoit attendu de si grands secours, vint accompagné seulement d'un Page, qui portoit ses armes, & de ses deux fidéles Ecuyers. Quelques-uns trouverent à dire de le voir arriver sans troupes, mais ils furent bien-tôt satisfaits, quand il leur montra une longue liste de tous les Bretons, qui demandoient de l'emploi; il ne tint qu'à deux cens mille écus, qu'il ne mît les Bretons en Campagne, & manque de ce peu d'argent, le credit d'un si grand Seigneur ne servit de rien. Il est vrai, qu'il promit de payer de sa personne, & de servir de Duc & Pair dans l'armée de Roüen, avec la même assiduité, qu'il avoit fait dans celle de Flandre. Il assûra de plus, que Montplaisir viendroit bien-tôt, & donna même quelque esperance du Tapinois. Au reste, Bell'-Isle étoit en fort bon

bon état, il y avoit garnison dans Machecoul, & l'on faisoit bonne garde à Montmirel. Sa façon de vivre avec les Officiers fut tout-à-fait obligeante, & quiconque étoit assez heureux, pour avoir un Bufle, ou une Hongreline de velours noir, pouvoit s'assurer de son amitié.

Vous voyez les differens emplois des plus considerables personnes du parti. Si quelqu'un s'étonne que je ne dise rien de leurs actions, c'est que je suis exactement véritable; & comme je n'ai vû autre chose, je n'ai rien dit davantage. Cependant, je me tiens heureux d'avoir acquis la haine de ces mouvemens là, plus par observation, que par ma propre expérience. C'est un métier pour les sots & pour les malheureux, dont les honnêtes gens, & ceux qui se trouvent bien, ne se doivent point mêler.

Les dupes viennent-là tous les jours en foule, les proscrits & les misérables s'y rendent des deux bouts du monde (a); jamais tant d'entretiens de générosité sans honneur; jamais tant de beaux discours, & si peu de bon sens; jamais tant de desseins sans actions; tant d'entreprises sans effets; toutes imaginations, toutes chimeres, rien de véritable, rien d'essentiel, que la nécessité & la misere. De-là vient, que les particuliers se plaignent des Grands, qui les trompent; & les Grands des particuliers, qui les abandonnent. Les sots se désabusent par l'éxpérience,

(a) Quibus ob egestatem ac metum ex flagitiis maxima peccandi necessitudo. *Ann.* 3. Ut quis fortunæ inops moribus turbidus, promptius ruebant. *Ann.* 4. Adcurritur ab universis, desertoresque ac rerum capitalium damnatos sibi jam miscent. *Ann.* 1.

& se retirent ; les malheureux, qui ne voyent aucun changement dans leur condition, vont chercher ailleurs quelques autres méchantes affaires, aussi mécontens du Chef de parti, que des Favoris.

Fin du Tome premier.